

UNIVERSITE DE TOURS  
MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME

---

# L'IMPACT DU TOURISME SUR L'IDENTITE INSULAIRE

---

LE CAS DE L'ILE-AUX-MOINES



Mémoire de Master 2 Recherche « Sciences de l'Homme et de la société »,  
Mention « Villes et Territoires », Spécialité « Aménagement »

Réalisé par Noémie Ayrault  
Sous la direction de Monsieur François Botté  
Juin 2006

UNIVERSITE DE TOURS  
MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME  
33 ALLEE FERDINAND DE LESSEPS  
37204 TOURS CEDEX 3

---

# L'IMPACT DU TOURISME SUR L'IDENTITE INSULAIRE

---

LE CAS DE L'ILE-AUX-MOINES

Mémoire de Master 2 Recherche « Sciences de l'Homme et de la société »,  
Mention « Villes et Territoires », Spécialité « Aménagement »

Réalisé par Noémie Ayrault  
Sous la direction de Monsieur François Botté  
Juin 2006

Première de couverture : photo de Dominique LE DOARE,  
in « Images du Golfe du Morbihan », éd. d'Art Jos Le Doaré, 1994.

« *Les îles existent, les insulaires aussi* »

François Péron

## SOMMAIRE

Sommaire.....	2
Remerciements .....	3
Introduction .....	5
<b><u>CHAPITRE 1 : LES ILES FACE AU TOURISME.....</u></b>	<b>7</b>
1. Les impacts du tourisme sur le littoral .....	8
2. La spécificité des territoires insulaires .....	14
3. Le déclin des activités traditionnelles des îles du ponant au profit d'un tourisme estival .....	23
4. L'insularité : produit de développement touristique.....	28
5. Les mesures de protection sur les espaces insulaires.....	33
<b><u>CHAPITRE 2 : PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE.....</u></b>	<b>39</b>
1. Légitimité de l'étude d'impact .....	40
2. Présentation de la problématique de recherche .....	44
3. Le cas d'étude de cette recherche : l'Île-aux-Moines.....	46
4. Méthodologie de travail.....	58
<b><u>CHAPITRE 3 : IDENTITE ET TOURISME A L'ÎLE-AUX-MOINES.....</u></b>	<b>64</b>
1. Une pression touristique évidente.....	65
2. Les caractéristiques de l'identité insulaire de l'Île-aux-Moines .....	77
3. Des relations complexes liant insulaires, tourisme et touristes .....	85
4. Quelque part entre perte et renforcement de l'identité insulaire.....	100
Conclusion.....	110
Table des matières.....	112
Tables des illustrations.....	116
Bibliographie .....	117
Annexes .....	122

## REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire de recherche de master 2 a été facilitée grâce au concours de plusieurs personnes que je tiens tout particulièrement à remercier.

J'adresse en premier lieu mes remerciements à mon directeur de recherche, Monsieur Botté, pour son écoute, son aide, son soutien et la confiance qu'il m'a témoignée tout au long de la réalisation de ce mémoire.

Merci à Hélène Bailleul, doctorante à l'EPU DA, pour l'aide apportée à la réalisation de mon questionnaire, ainsi qu'à Benoît Feildel, également doctorant, pour la pertinence de ses remarques m'ayant permis d'étoffer la réflexion sur mon sujet de recherche.

Toute ma gratitude à Alice Moussi, étudiante en Magistère 3 à l'EPU DA, pour l'attention qu'elle a portée à la relecture de ce mémoire, les approfondissements ou compléments qu'elle a pu me suggérer, mais également pour les encouragements qu'elle m'a insufflés jusqu'au terme de la réalisation de ce mémoire. Merci...

Vifs remerciements aux auteurs des publications que j'ai pu utiliser, qui ont offert à la novice en matière d'insularité que j'étais des éclairages divers, complémentaires et tout simplement passionnants sur le sujet.

Je souhaite aussi remercier Monsieur Pressard, maire de l'Île-aux-Moines, ainsi que son adjointe, Madame Rivière, qui ont gentiment répondu à mes questions. Mes remerciements vont également à l'ensemble du personnel de la mairie pour l'accueil et les renseignements fournis, en particulier à Céline Dupuis.

Enfin, les remerciements qui me tiennent le plus à coeur, que l'ensemble des personnes que j'ai précédemment remerciées ne m'en tiennent pas trop durement rigueur. Je réserve aux habitants de l'Île-aux-Moines, îliens et îlois dont le rôle a été ici essentiel, un merci à la hauteur de l'accueil chaleureux qu'ils ont pu m'offrir. Soyez assurés de ma gratitude pour le temps, la gentillesse, la générosité que vous m'avez accordés lors de notre rencontre. Merci pour vos réponses, votre éclairage sur les mystères du « vivre en île »,

mais bien au-delà de cela, merci pour l'expérience humaine que vous m'avez offerte sans même le savoir, car en effet, les sentiments sont bien plus tièdes sur le continent...

Et pour finir, mes excuses auprès des continentaux n'ayant jamais vécus de près ou de loin « l'expérience insulaire », aux yeux desquels ces remerciements apparaîtront exagérés. J'espère que ce mémoire laissera quelques peu transparaître la force des liens sociaux qui nourrissent la société insulaire de l'Île-aux-Moines, mais il serait toutefois présomptueux d'en attendre tant, car comme il a été déjà dit sur les îles, « *on oscille constamment entre la 'banalité de base' et l'indicible<sup>1</sup>* »...

---

<sup>1</sup>Anne CODACCIONI-MEISTERSHEIM, « *Insularité, insularisme, îléité. Quelques concepts pour l'étude des systèmes insulaires* », Cahier de l'IDIM, 1988, p 108.

## INTRODUCTION

Les petites îles françaises sont aujourd'hui au cœur d'un engouement touristique prononcé, qui ne cesse d'être renforcé par le phénomène médiatique dont elles font l'objet à l'approche de la saison estivale. Cette médiatisation entraîne indéniablement une augmentation constante de la fréquentation touristique de ces espaces, bien souvent synonymes d'exotisme, de qualité de vie, d'environnement préservé...

Cependant, si les îles attirent, ce n'en est pas moins pour l'environnement naturel, le climat, l'air pur que l'imaginaire et le fantasme qu'elles véhiculent. En effet, ne sont-elles pas pour les continentaux, comme Miguel Segui Llinas le formule, « *le symbole du rêve, de l'évasion, la matérialisation du paradis*?<sup>2</sup> ». Elles le sont, assurément. Les visiteurs viennent dans l'espoir d'y découvrir des espaces encore vierges, « originels », des territoires préservés de l'empreinte nuisible de la civilisation moderne. Mais elles attirent également de part l'imaginaire qui y est rattaché, tant au niveau du passé historique de ces dernières (invasions, capitaines au long court, pirates, naufrages...), que des mythes et légendes qui transcendent les générations, ou bien encore en tant que symboles de liberté, de mystère et de construction sociale dont elles sont le support de nombreuses œuvres littéraires.

Aussi, entre rêve et curiosité, bien-être et découverte, ces espaces insulaires ne cessent de faire parler d'eux, et d'attirer chaque année de plus en plus de touristes.

Toutefois, les îles ne sauraient être réduites à de simples espaces récréatifs pour continentaux en mal de sérénité, les îles étant avant tout autre chose le territoire de vie d'une population originale, tirant ses spécificités des avantages et des inconvénients que lui confère l'insularité.

Les populations insulaires se caractérisent par un sentiment d'appartenance extrêmement fort vis-à-vis de leur territoire, où l'harmonie sociale est la résultante d'une nécessité d'ériger la population en véritable communauté, une manière de compenser l'exiguïté du territoire insulaire par un surplus de liens sociaux. Cependant, le champ

---

<sup>2</sup> Miguel SEGUI LLINAS, « *Tourisme, insularité, maritimité* », in « La maritimité aujourd'hui », collection Géographie Cultures, éd. l'Harmattan, 1996, p 93.

social n'est pas l'unique référent constitutif de l'identité de ces population insulaires ; en effet, l'identité traditionnelle apparaît également s'être forgée à partir de référents environnementaux et économiques propres à chacune des îles. Le territoire est donc un « tout » dans la construction de l'identité insulaire, dans l'identification des habitants à leur espace de vie.

Aussi, si l'îlien semble être défini par les caractéristiques du territoire insulaire sur lequel il vit, c'est donc son identité que le tourisme est susceptible de modifier en générant des impacts sur le milieu naturel, économique et social des espaces insulaires. Par ailleurs, nous verrons que si l'activité touristique apparaît être un secteur économique aujourd'hui vital pour les îles, il reste difficile pour les insulaires d'évaluer si les avantages qu'elle suscite sont suffisants pour en compenser les inconvénients.

Conjuguant ainsi « activité touristique » et « identité insulaire », ce mémoire de recherche se propose d'appréhender les relations qui les unissent, ainsi que les méfaits potentiellement induits par le tourisme sur l'identité des populations insulaire. Aussi, cette recherche est issue du désir de mieux comprendre le lien extrême qui lie les îles et leurs habitants, d'approcher de plus près le caractère unique de leurs modes de vie, d'apprécier l'impact de l'activité touristique sur ces derniers et plus globalement, d'étudier les limites que cela induit en matière d'aménagement du territoire.



---

CHAPITRE 1

LES ILES FACE

AU TOURISME

Ce premier chapitre s'inscrit dans une approche générale du sujet de recherche, au travers de trois thématiques majeures : le tourisme, l'insularité et l'identité. Aussi, nous aborderons tout d'abord le tourisme sous l'angle des impacts positifs et négatifs qu'il génère sur les territoires littoraux de manière générale, pour ensuite expliciter les spécificités morphologiques et identitaires des espaces insulaires, espaces sur lesquels les effets de l'activité touristique trouvent un écho particulier, s'avérant être renforcés par rapport à ceux observés sur les façades littorales continentales. La mise en perspective des évolutions démographiques et économiques des petites îles françaises de la Manche et de l'Atlantique nous amènera ensuite à mettre en avant le lien étroit qui les lie aujourd'hui au tourisme, avant d'aborder l'insularité sous le jour de l'important produit de développement touristique dont elle fait l'objet. Enfin, viendra clore cette première partie les mesures de protections pouvant être mises en œuvres sur les petits territoires insulaires afin de les protéger et de les préserver des nuisances pouvant être notamment engendrées par l'activité touristique, avant d'établir leurs limites, voire même leurs inadaptabilités aux micro espaces insulaires.

---

## I. LES IMPACTS DU TOURISME SUR LE LITTORAL

---

Dotée de 5 500 km de côtes littorales, dont 3 800 km bordant la façade atlantique et 1700km en façade méditerranéenne, la France dispose véritablement d'importantes potentialités touristiques balnéaires. Le littoral français s'avère être en effet l'un des principaux secteurs de l'économie touristique, puisqu'il constitue aujourd'hui la première destination touristique des français avec plus de 36% des nuitées et 25%<sup>3</sup> des séjours réalisés par ces derniers sur l'ensemble de l'année.

L'engouement des touristes<sup>4</sup> pour le bord de mer s'accompagne inévitablement d'un développement accru du secteur du tourisme sur le littoral, dont les conséquences sur le milieu naturel, économique et social de cet espace sont loin d'être négligeables.

---

<sup>3</sup> Source : Direction du tourisme/Sofrès (SDT 2000)

<sup>4</sup> Touriste : toute personne se rendant dans un autre pays (ou région) autre que celui où elle a sa résidence habituelle, pour y effectuer un séjour d'au moins une nuit et de moins d'un an dans un moyen d'hébergement collectif ou privé dans le lieu qu'il visite pour toute autre raison que celle d'y exercer une profession rémunérée (définition de l'annuaire statistique du tourisme).

Avant de poursuivre, il convient de préciser que nous entendrons par le terme 'tourisme' l'ensemble des « activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité <sup>5</sup> ».

Il convient également de déterminer les différents modes de fréquentations touristiques, en distinguant le tourisme de passage du tourisme de séjour :

- Le tourisme de passage se caractérise par une fréquentation à la journée. Seront ainsi qualifié de visiteurs ou d'excursionnistes toute personne ne passant pas la nuit dans un moyen d'hébergement collectif ou privé sur les lieux visités.
- Quant au tourisme de séjour, en lieu fixe ou en circuit, il comprend au moins une nuit sur le lieu visité, et se décline sous quatre formes selon le mode d'hébergement : les séjours en campings, les séjours hôteliers et en location chez l'habitant, l'hébergement chez des amis ou de la famille, et les résidences secondaires.

## 1.1. Les impacts environnementaux

Dans cette étude, nous définirons l'environnement par les espaces non urbanisés, les milieux ruraux, les espaces naturels, les paysages, la faune, la flore, le sol et les ressources naturelles telles que l'eau.

### 1.1.1. Aspects négatifs

Les impacts sur l'environnement figurent souvent comme les plus évidents, ceux dont on évoque le plus les effets négatifs liés à l'activité touristique et ceux sur lesquels les estivants sont le plus sensibilisés.

Tout d'abord, le développement du secteur touristique, tel qu'il apparaît aujourd'hui sur les côtes françaises, est révélateur d'une forte consommation en espaces naturels. En effet, sur les 5 500 km de côtes littorales françaises, 1 000 km s'avèrent être densément urbanisés tandis que 1 800 km se révèlent l'être de façon diffusé<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Définition de l'INSEE.

<sup>6</sup> Jean RENARD, « *Le tourisme : agent conflictuel de l'utilisation de l'espace littoral en France* », Norois n°121, janvier-mars 1984, p 46.

L'activité touristique se traduit par des besoins importants de foncier afin de réaliser les équipements nécessaires à l'accueil de vacanciers toujours plus exigeants, et de répondre aux demandes de résidences secondaires qui ne cessent d'augmenter. La croissance des pôles touristiques se fait au détriment des espaces périphériques de nature le plus souvent agricole (alors que l'agriculteur se voit reconnaître un rôle central dans la conservation des paysages qu'il a contribué à créer), mais également par le biais d'assèchements de zones humides ou de déboisements.

Par ailleurs, de nombreux espaces littoraux sont soumis à une large bétonisation issue, d'une part, d'une urbanisation massive et d'autre part, d'aménagements de sites aux activités de loisirs, telles que, par exemple, la création de ports de plaisance sur le domaine public maritime.

De plus, la surpopulation estivale dans les communes littorales entraîne une augmentation des rejets (déchets, eaux usées...) qui se traduit notamment par des pollutions des eaux littorales, entraînant ici encore des déséquilibres écologiques.

Plus largement, les nouveaux modes de fréquentations de sites littoraux, qui relèvent souvent d'un tourisme de masse, conduisent à la réalisation d'aménagements en adéquation avec ces dernières : multiplication des voies d'accès au rivage nécessitant une ouverture des massifs forestiers, création de zones de stationnement à proximité immédiate de la mer par aplanissement de dunes.... Autant d'aménagements qui là encore constituent une menace pour la préservation d'écosystèmes fragiles et la qualité des paysages.

Enfin, l'accès des vacanciers à des sites auparavant préservés et la surfréquentation des sites les plus populaires conduisent, par piétinement, à la disparition d'espèces végétales et à l'érosion rapide des sols.

A la fois consommatrice d'espace, menace pour les écosystèmes, la biodiversité, et les particularismes paysagers, l'activité touristique est source de dégradations et de banalisation des espaces littoraux. Toutefois, les pressions exercées sur ces territoires initient, depuis plus de 20 ans déjà, des politiques fortes et volontaristes de protection des sites littoraux.

### 1.1.2. Aspects positifs

Le principal atout du tourisme vis-à-vis de l'environnement consiste en effet à générer des moyens d'action permettant de limiter les effets négatifs induits sur ce dernier.

Les moyens sont nombreux<sup>7</sup>, et la politique de l'Etat, visant à réduire des aménagements irréversibles et à préserver ces espaces, peut être qualifiée de volontariste, avec d'une part la mise en place du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (loi du 10 juillet 1975) et d'autre part, au travers de la loi de 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (dite Loi Littoral).

Les outils de protections sont divers, qu'il s'agisse de protections conventionnelles ou contractuelles : mise en place de ZNIEFF (Zones Naturelles à Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), d'ENS (Espaces Naturels Sensibles), de réserves naturelles, de parcs naturels régionaux, de parcs nationaux, de sites classés ou inscrits présentant un intérêt paysager particulier, d'arrêtés préfectoraux de biotope, de zones de protection spéciale pour les oiseaux sauvages, d'acquisition de foncier par le Conservatoire du littoral...

Cependant, l'impact du tourisme qui peut être ici vu de manière positive reste à relativiser dans la mesure où de telles politiques de protection seraient moins nécessaires si les pressions exercées par l'activité touristique ne se révélaient pas aussi néfastes vis-à-vis de l'environnement.

Par ailleurs, la multitude d'outils mis à disposition des élus locaux pour préserver les zones littorales conduit, dans les espaces les plus sensibles, à superposer les différentes procédures et les différents zonages. Il en résulte alors une multiplication des acteurs, et finalement une difficulté dans la mise en place d'actions cohérentes et effectives sur les territoires concernés. *« Ce “ trop plein ” juridique en matière de protection des milieux ou de planification de l'espace [...] traduit le désarroi des élus et des administrateurs face à une réalité que l'on arrive pas à maîtriser dans toutes ses composantes <sup>8</sup> ».*

---

<sup>7</sup> Cf. Annexe n°1, p 123.

<sup>8</sup> Louis BRIGAND, Maurice LE DEMEZET. « *Les changements écologiques, économiques et sociologiques dans les îles du Ponant. Le cas de Batz, Ouessant, et Groix, université de Bretagne occidentale* », Institut de géoarchitecture, Brest, 1986, p 194.

## 1.2. Les impacts économiques

Secteur d'activité de premier ordre en France, le tourisme est à l'évidence un facteur de modifications de l'économie des territoires sur lesquels il se développe. Si ces impacts positifs en terme d'emplois et de richesses produites sont certains, il convient toutefois d'en évaluer les conséquences sur les économies préexistantes.

### 1.2.1. Aspects négatifs

Comme nous l'avons vu précédemment, le développement de l'activité touristique génère une spéculation foncière importante. Dans la mesure où ce secteur a besoin d'espace pour se développer, il s'avère que ce sont en première ligne les secteurs d'activité nécessitant également des besoins d'espace importants qui se trouvent être les plus perturbés.

Le secteur de l'agriculture figure donc comme étant le secteur économique le plus durement touché par l'expansion touristique. En effet, cette spéculation foncière favorise certaines ventes de terrains à vocation agricole, engendrant un morcellement du foncier qui fragilise et rend très difficile l'exercice des activités agricoles : l'agrandissement des surfaces agricoles devient impossible, l'élevage est interdit à proximité de l'habitat pour des raisons sanitaires, la modernisation des systèmes d'exploitation est peu évidente... Pour toutes ces raisons, on constate une intensification des cultures, engendrant des problèmes environnementaux, notamment en ce qui concerne la qualité des eaux.

La pêche et le secteur aquacole sont également perturbés par une activité touristique massive. D'une part, la plaisance rend plus difficile les activités professionnelles liées à l'exploitation de la mer, et d'autre part, les pollutions générées par un tourisme de masse peuvent rendre impropres à la consommation les produits de la pêche et de l'aquaculture.

*« Il a souvent été dit que par sa seule présence l'activité touristique condamne d'autres activités préexistantes. Si cela peut être vrai, on ne peut en faire une loi et les mécanismes d'exclusion sont complexes. Le tourisme joue un rôle de révélateur des difficultés des activités permanentes et aide à les mettre à jour<sup>9</sup> ».*

---

<sup>9</sup> Jean RENARD, op.cit., p 53.

Si l'agriculture, la pêche et l'aquaculture peuvent en effet être qualifiées d'activités en difficultés sur l'ensemble du territoire français, il apparaît cependant que le tourisme affaiblit ces secteurs économiques déjà fragiles.

### 1.2.2. Aspects positifs

L'un des principaux impacts positifs du tourisme réside dans la création d'emplois qu'il permet, tant au niveau des commerces que des services. Toutefois, il est à noter que la population locale ne profite souvent que d'emplois non qualifiés et subalternes.

Parallèlement à cela, l'activité touristique permet également de maintenir un nombre non négligeable de services et commerces de proximité dans certaines communes rurales littorales, qui sans elle, éprouveraient des difficultés à rester en place.

## 1.3. Les impacts sociaux

Après avoir évoqué quelles pouvaient être les retombées du tourisme à la fois sur l'environnement et sur l'économie des territoires littoraux, il convient de s'interroger sur les effets qui peuvent être perçus par les habitants. En d'autres termes, comment cette activité peut influencer sur la vie sociale de la population permanente.

### 1.3.1. Aspects négatifs

Le développement du tourisme est une source importante de conflits de natures diverses. Aussi, des conflits peuvent émerger dès le stade des plans d'aménagement ou lors de négociations de projets à visées touristiques, la population locale étant soucieuse de préserver la qualité de son environnement qui a jusqu'ici été la garante de leur qualité de vie.

Des conflits peuvent également se mettre en place après le développement de l'activité touristique, lorsque la cohabitation entre touristes et habitants devient trop difficile, en raison notamment du « choc des cultures » et des habitudes, ainsi que du « non respect de leur cadre de vie par les vacanciers ».

D'autre part, des effets négatifs de l'activité touristique sur la vie sociale se font largement ressentir au niveau de l'inflation du marché immobilier et foncier. En effet, du fait de la spéculation, les prix deviennent souvent inabordables pour permettre aux jeunes couples originaires d'une commune littorale à statut touristique d'y emménager. C'est donc toute une catégorie de population à revenus modestes qui se retrouve dans l'obligation de quitter leur commune d'appartenance pour aller en périphérie, où le prix du marché de l'immobilier s'avère être plus abordable.

Ainsi, ce sont parfois ces ensembles de conflits qui engendrent des phénomènes de rejet du tourisme de masse, comme cela peut apparaître dans certaines régions de Corse et de Bretagne notamment.

### 1.3.2. Aspects positifs

Sur le plan social, pourraient être perçues comme positives les créations d'associations de défense, de valorisation ou de sauvegarde du territoire dans le sens où elles permettent de mobiliser la population autour de projets communs.

Cependant, les impacts positifs du tourisme peuvent être davantage ressentis sur le plan culturel que sur le plan social. En effet, le tourisme peut s'avérer être un atout majeur pour l'expression de cultures régionales, au travers de la création d'écomusées ou de la mise en valeur d'un patrimoine propre au territoire.

---

## 2. LA SPECIFICITE DES TERRITOIRES INSULAIRES

---

Au regard des impacts que peut avoir l'activité touristique sur les territoires littoraux français, d'un point de vue environnemental, économique et social, il convient de s'interroger sur les effets qui peuvent être ressentis sur un territoire insulaire.

Toutefois, avant cela, il paraît possible de douter de la spécificité que pourraient représenter les petites îles françaises en matière de modifications induites par le tourisme. Aussi, en quoi les effets de l'activité touristique sur une île pourraient-ils être différents de ceux observés et ressentis sur une petite commune rurale du littoral continental ?



Nous argumenterons en faveur d'une spécificité insulaire trouvant ses principaux fondements au travers des limites géographiques exacerbées qui caractérisent les îles, ainsi que du sentiment identitaire largement revendiqué soudant toute une population en véritable communauté ; car c'est bien en cela, en tant que territoire limité et représentation identitaire forte induisant des rapports sociaux communautaires, que les îles se distinguent du continent, et que les effets du tourisme y trouvent un retentissement particulier.

## 2.1. Un territoire par définition limité

### 2.1.1. Avant-propos : les îles de notre étude

Les petites îles françaises (habitées de manière permanente), qui constituent la base de nos travaux de recherches, correspondent à des îles précontinentales côtières. Dans un premier temps, nous nous intéresserons plus particulièrement aux quatorze îles au large des côtes de l'Atlantique et de la Manche<sup>10</sup>, qui comptent une population totale d'environ 15 850 habitants<sup>11</sup>, avant d'affiner notre propos à l'aide d'une étude de cas sur l'Île-aux-Moines (située dans le Golfe du Morbihan).

Ces îles nous frappent de part leur importante diversité due principalement à des superficies variées (de 1 km<sup>2</sup> pour l'Île de Sein à 84 km<sup>2</sup> pour Belle-Île), des distances au continent relativement contrastées (de 5 minutes de traversée pour l'Île-aux-Moines à 90 minutes pour Ouessant), et des populations plus ou moins importantes (à peine 120 habitants à Hoëdic contre plus de 4860 sur l'Île de Sein).

Ces quatorze îles habitées en permanence, qui sont Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, l'île aux Moines, Arz, Belle-Île, Houat, Hoëdic, Chausey, Yeu, et Aix, sont incluses dans la dénomination d' « Îles du Ponant ». Elles sont en réalité au nombre de quinze, mais l'archipel des Glénan ne possède pas de population permanente. L'Île de Ré, l'Île de Noirmoutier et l'Île d'Oléron ne sont pas incluses dans les Îles du Ponant dans la mesure où l'unique condition pour en faire partie est de ne pas être reliée à la côte par un pont ; leur pont les privant en effet de leur insularité physique puisqu'elles sont désormais rattachées artificiellement au continent.

---

<sup>10</sup> Cf. Annexe n°2, p 127.

<sup>11</sup> Source : INSEE, RGP 1999.

### 2.1.2. Définition de l'île : l'importance du concept d'insularité

L'île est « *une étendue de terre entourée d'eau de tous côtés* <sup>12</sup> ». Au prime abord, les territoires insulaires se caractériseraient donc par un isolement physique des terres continentales, engendré par la présence de la mer. Ainsi, « *une île existe [d'abord] par son rivage* <sup>13</sup> ».

Si cette définition de l'île paraît évidente, elle mérite cependant d'être complétée par une approche de « l'insularité », car en effet, c'est cette notion d'insularité qui permet de dire que « *certaines îles semblent être plus îles que d'autres* <sup>14</sup> ».

C'est ainsi que pour François Doumenge<sup>15</sup>, « *la permanence d'un environnement aquatique crée un isolement naturel, mais ne suffit pas à déterminer l'insularité* ». Il met donc en avant l'importance du rapport (en km<sup>2</sup>) qui peut être fait entre la longueur du rivage et la surface de l'île. Cet indice côtier permet en effet d'évaluer si l'influence marine est plus ou moins importante sur un territoire insulaire. Aussi, si cet indice est supérieur ou égal à 1, l'île est océanique, et si à l'opposé le rapport est de 1/60, l'île est qualifiée de continentale.

Toutefois, si l'insularité se caractérise par l'isolement, celui-ci ne semble plus être aujourd'hui l'élément le plus pertinent pour définir l'insularité et la mettre en évidence.

« *Les îles, aujourd'hui, ont largement dépassé les problèmes traditionnels liés à l'éloignement et à l'isolement. Les nouvelles technologies de communication et de télécommunication donnent désormais aux sociétés insulaires les mêmes possibilités que sur le continent, tout en permettant aux îles de conserver leurs avantages comparatifs liés notamment à la qualité de vie et à l'environnement* <sup>16</sup> ». En effet, l'isolement insulaire semble de nos jours somme toute assez relatif face à la montée croissante de la mondialisation et des progrès technologiques qui permettent un certain désenclavement des îles, apparaissant parfois moins isolées que certains territoires ruraux continentaux.

<sup>12</sup> Dictionnaire encyclopédique Le petit Larousse, 1995.

<sup>13</sup> Joël BONNEMAISON, « *Les lieux nus. Approche de l'iléité océanique* », actes du colloque international Territoire et Sociétés insulaires, collection recherche et environnement, n°36, Brest, 15-17 novembre 1989, p 42.

<sup>14</sup> Anne CODACCIONI-MEISTERSHEIM, op.cit., p 97.

<sup>15</sup> François DOUMENGE, « *Quelques contraintes du milieu insulaire* », Actes du colloque de Bordeaux-Talence, Iles tropicales : insularité, insularisme, Iles et archipels, n°8, C.E.G.E.T, 1987, p 9.

<sup>16</sup> François VELLAS et Jean-Michel CAUET « *Le tourisme et les îles* », coll. Sociétés et économiques insulaires, éd. L'Harmattan, 1997, 122 p.

Néanmoins, si l'isolement est aujourd'hui très relatif pour déterminer l'insularité, la rupture que représente la mer vis-à-vis du continent est toujours existante. Elle est à la fois matérielle et culturelle. Cette rupture marque incontestablement les limites du territoire insulaire. Si l'île peut se définir par la présence de la mer, elle peut également l'être par la terre, car comme l'exprime Simone Clapier-Valladon et Jean Poirier : « *Habiter une île, c'est vivre sur une terre limitée irrémédiablement* <sup>17</sup> ».

Par ailleurs, d'autres approches de l'insularité sont avancées. C'est le cas de Françoise Péron<sup>18</sup> qui base sa typologie sur une approche plus sensible : celle de la conscience de l'insularité. Ainsi, une île sera qualifiée de petite lorsque chaque personne y résidant a conscience de vivre en permanence sur un « *territoire clos par la mer* », et de grande dans le cas inverse. « *L'île est [donc] conscience de l'île. C'est un lieu qui échappe à l'élément aquatique [...]* <sup>19</sup> ». C'est également la position prise par Abraham Moles : « *Une île ne peut être trop grande, faute de perdre son caractère insulaire, quand le sentiment de fermeture de son contour échappe à la continuité du champ de la conscience de ses habitants [...]* <sup>20</sup> ». De la même manière, pour Joël Bonnemaïson, « *une île sera moins 'îlienne' et plus 'continentale', si sa population vit loin des côtes et néglige le littoral ou lui tourne le dos* <sup>21</sup> ».

### 2.1.3. L'absence d'arrière-pays

Concernant les îles qui intéressent ici notre recherche, il est important de souligner la relative exiguïté de leur superficie, renforçant ainsi la prédominance des limites territoriales.

Leur petite taille, couplée à leur impossibilité de s'étendre hors de leurs frontières côtières, font des îles des espaces à différencier des zones littorales continentales en ce qui concerne les retentissements du développement touristique.

S'interrogeant sur une spécificité insulaire par rapport au continent, Louis Brigand et Maurice Le Demezet mettent en avant la fragilité des systèmes insulaires ayant pour

---

<sup>17</sup> Simone CLAPIER-VALLADON et Jean POIRIER, « *Essai sur une problématique de la mythologie et de la psychologie insulaires* », in Actes du colloque de Bordeaux-Talence, op.cit., p 50.

<sup>18</sup> Françoise PERON, « *Des îles et des hommes, l'insularité aujourd'hui* », éd. Ouest-France, 1993.

<sup>19</sup> François MAUREAU, préface, « *L'île, territoire mythique* », éd. Aux armateurs des livres, 1989.

<sup>20</sup> Abraham MOLES, « *Nissonologie ou science des îles* », in L'espace géographique, octobre/décembre 1982, p 283.

<sup>21</sup> Joël BONNEMAISON, op.cit., p 43.

origine « *la fragilité des espaces naturels [...] liée au nombre relativement limité de milieux, à la concentration de l'essentiel de la richesse floristique dans les zones de pelouses rases les plus fréquentées par l'homme, à une certaine simplification des systèmes écologiques, aux superficies concernées qui demeurent limitées* <sup>22</sup> ».

De la même manière, François Doumenge fait le constat de la fragilité des écosystèmes insulaires en comparaison du continent, où lorsque une zone naturelle est endommagée, elle est peu à peu réappropriée par des espèces venues de la périphérie. Or, la périphérie d'une île n'étant qu'une étendue d'eau, les impacts sur les milieux naturels y sont définitifs. « *Ainsi, à la différence du milieu continental, une île ne peut supporter un accroissement constant et rapide des populations humaines* <sup>23</sup> ».

Par ailleurs, une spécificité insulaire peut encore être avancée au travers de l'originalité des formes d'utilisation de l'espace, où le parcellaire et le morcellement des propriétés demeurent importants, en raison principalement des héritages successifs qui conduisent à diviser le patrimoine foncier en autant de parts que d'enfants.

Louis Brigand et Maurice Le Demezet émettent également l'hypothèse « *que les phénomènes socio-économiques se détachent davantage que sur le continent. Les changements arrivent plus subitement et se propagent plus largement* » et affirment que « *tout changement dans une île a des conséquences plus importantes que sur le continent* ».

La principale raison à cela réside à priori dans le fait que les territoires insulaires sont dépourvus d'arrière-pays. Les besoins d'espace nécessités par le développement du tourisme, qui affectent par exemple les terres agricoles, rendent impossible le déplacement de cette activité économique vers l'intérieur des terres. Les conflits d'usage sont donc dans ce cas là particulièrement exacerbés, le développement du tourisme ne se réalisant qu'aux dépens d'activités traditionnelles...

Ainsi, l'absence d'arrière-pays permet difficilement « *d'intégrer ou de tempérer tout changement* ». En comparaison du continent, il s'avère que les îles possèdent une capacité

---

<sup>22</sup> Louis BRIGAND, Maurice LE DEMEZET. op.cit., p 195.

<sup>23</sup> François DOUMENGE, op.cit., p 13.

d'adaptation amoindrie face aux changements, conduisant à la mise en place de deux phénomènes marquant sur les territoires insulaires : « *les changements sont relativement rares, mais lorsque les conditions sont réunies pour leur réalisation, se produisent alors des faits et événements qui bouleversent alors l'ensemble du territoire*<sup>24</sup> ».

## 2.2. Une identité communautaire marquée

Après avoir évoqué la spécificité de l'insularité d'un point de vue territorial, il convient d'évoquer celle issue de l'environnement social particulier des îles. En effet, comme nous allons le développer par la suite, les populations insulaires vivant en permanence sur les îles se caractérisent par un sentiment identitaire extrêmement fort vis-à-vis de leur territoire, les unissant ainsi en véritable communauté autour d'une même volonté de préserver l'île de toutes atteintes extérieures.

### 2.2.1. Qu'est ce que l'identité ?

Avant tout, précisons que « l'identité » s'inscrit dans le champ des sciences sociales, et qu'ainsi, il ne paraît pas envisageable d'en formuler une définition exhaustive dans la mesure où il est nécessaire de faire appel à des réalités subjectives.

L'identité représente une définition possible d'un acteur social, qu'il soit individuel ou collectif. En réalité, il n'existe pas une identité qui permette de définir totalement un acteur, mais au contraire, plusieurs identités selon les critères envisagés : « *Or il n'est pas possible [...] d'énoncer tous les critères utilisables. La nature des critères choisis permet alors de parler de différentes identités : identité objective (prenant des référents d'ordre objectif : matériels, historiques... mais indubitablement connus et vérifiables) ; identité culturelle (prenant essentiellement des référents d'ordre culturel) ; identité groupale (prenant des référents concernant l'appartenance groupale) ; identité sociale (prenant des référents de positionnement social) ; identité professionnelle (prenant des référents du curriculum vitae et des activités professionnelles)...*<sup>25</sup> ». Aussi, il n'est pas possible d'envisager une somme de ces diverses identités dans l'objectif de formuler l'identité totale d'un acteur. Tout au plus, elles pourront s'entrecroiser ou s'adjoindre en partie.

<sup>24</sup> Louis BRIGAND, Maurice LE DEMEZET. op.cit., p 195.

<sup>25</sup> Alex MUCCHIELLI, « *L'identité* », coll. Que sais-je ?, éd. Presse universitaire de France, 2002, p 16.

L'identité est avant tout autre chose un rapport aux Autres. L'individu ne se définit que par rapport à un environnement donné, qu'il soit géographique, humain, historique... Son identité, ou plutôt ses identités, ne prennent de sens que par rapport aux autres et par rapport au regard que les autres portent sur lui.

L'Autre est donc au cœur de la définition de l'identité : « *Je suis moi, car je pense comme un élément d'un groupe qui se pense lui-même comme une entité avec des caractéristiques générales que chaque élément va s'approprier, jusqu'à former une communauté (d'action, d'intérêt, de vie, de destin, d'affectivité...)* »<sup>26</sup>. Le sentiment d'appartenance apparaît alors être une composante majeure de la définition de l'identité d'un acteur, qui se définit en effet par rapport à ce qu'il sait être une caractéristique de la communauté à laquelle il s'identifie.

De la même manière, la présence d'un individu ayant des référents identitaires différents de ceux de l'individu considéré va permettre à ce dernier de mieux appréhender sa propre identité et ainsi de mieux l'affirmer.

L'individu s'autodéfinit donc par rapport à son environnement ; il lui est ainsi nécessaire d'avoir conscience, et de comprendre, à la fois lui-même et l'Autre.

### 2.2.2. Les caractéristiques de l'identité insulaire

« [...] Reconnaître l'existence des insulaires c'est aussi admettre implicitement l'originalité des sociétés qui se sont développées et se développent encore sur ces espaces particuliers que sont les îles [...] »<sup>27</sup>.

L'identité insulaire est, comme l'adjectif l'indique, avant tout une identité ayant pour référent le territoire. Cette identité territoriale s'appuie donc en premier sur l'espace, qui se caractérise par un environnement naturel qui lui est propre, une certaine structuration des lieux, un cadre de vie spécifique... Il est également le garant de la mémoire collective ; savoir le décrypter, c'est entrevoir l'Histoire, comprendre l'équilibre qui a pu se créer entre l'île et ses habitants depuis des dizaines de générations. Il est le

<sup>26</sup> Marina CASULA, « *Identité et culture* », 2000.

<sup>27</sup> Françoise PERON, « *Spécificité des sociétés insulaires contemporaines, l'exemple des îles françaises de l'Atlantique et de la Manche* », actes du colloque international Territoire et Sociétés insulaires, collection recherche et environnement, n°36, Brest, 15-17 novembre 1989, p 53.

socle de la vie sociale, où l'importance des relations sociales est à l'encontre de la taille du territoire... Il est également à l'origine d'un système culturel qui lui est propre : mythes et légendes, croyances, religions, valeurs et codes culturels... Et puis, il est aussi à la base de la richesse économique, offrant à la population l'exploitation de la mer et de la terre, et plus récemment, des paysages. Le territoire est donc un « tout » dans la construction de l'identité insulaire, dans l'identification des habitants à l'ensemble de l'île.

*« Dans les îles, les liens tissés entre les groupes humains et les lieux sont plus denses et plus profonds que dans les autres milieux géographiques, car dans chacun de ces espaces délimités par la mer, et spécialement les petites îles, les hommes se sont forgés d'abord en fonction des ressources locales et des micro différences topographiques et hydrographiques de lieux précis. Des générations se sont les unes après les autres moulées et formées à partir de la réalité concrète d'un paysage qu'elles avaient en partie secrété, si bien que tout leur univers culturel est enclos et inscrit dans ces lieux. [...] Il en découle un ancrage particulièrement fort des hommes, et une notion de territoire à la fois religieuse et ethnique, qui explique la stabilité et la pérennité de ces sociétés. [...] L'insularité implique des sociétés très individualisées au niveau des mentalités et de la culture; elle fait apparaître un fort sentiment d'appartenance, une homogénéité des comportements par delà les classes sociales [...] »<sup>28</sup>.*

Cependant, l'identité d'un territoire n'existe à priori pas; elle est construite collectivement par les acteurs du territoire considéré. Ainsi, si cette identité insulaire rejoint pleinement le concept de territorialité, elle n'en est pas une identité groupale et culturelle. L'identité insulaire peut donc être envisagée à la fois comme le produit d'une culture et le résultat d'un déterminisme géographique.

Guy Rocher définit la culture comme *« un ensemble lié de manières de penser, de sentir, d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent, d'une certaine manière à la fois objective et symbolique, à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte »<sup>29</sup>.*

---

<sup>28</sup> Françoise PERON, « L'insularité », bulletin de l'association de géographie française, paris, 1988.

<sup>29</sup> Guy ROCHER, « Introduction à la sociologie générale », tome 1 « l'action sociale », 1968, p III.

Cette identité culturelle, forgée à partir des avantages et des contraintes du territoire insulaire, a donc participé à la constitution d'une communauté îlienne originale, l'île contraignant, « *par sa dimension et par le caractère matériel des barrières qui l'enclosent, à l'élaboration de relations sociales qui lui sont propres*<sup>30</sup> ».

En effet, il s'avère que le groupe, le « Nous », est plus à même de se former dans des lieux aussi sûrs et protégés qu'offrent les limites naturelles de l'île. Par ailleurs, c'est la reconnaissance de ce groupe qui permet d'engendrer le sentiment d'appartenance.

D'autre part, Simone Clapier-Valladon et Jean Poirier avancent l'hypothèse que « *la construction et la prise de conscience de ce sentiment d'identité groupale sont facilitées lorsque l'individu peut englober la totalité du groupe dans sa vision de son monde propre* »<sup>31</sup>. L'espace insulaire, en tant qu'espace limité et clos, constitue donc un lieu privilégié pour l'émergence d'une identité, d'un sentiment d'appartenance et plus encore d'une communauté.

Face aux intrusions extérieures, l'identité insulaire est réaffirmée et la communauté renforcée comme le souligne Françoise Péron : « *Les insulaires [...] accentuent leur propre originalité afin de cimenter plus efficacement chaque individu à l'ensemble de la communauté. [...] Des barrières culturelles viennent renforcer les barrières naturelles toujours insuffisantes* »<sup>32</sup>.

En effet, la volonté de « sauvegarder » leur communauté est extrêmement forte, et souvent incompatible avec une activité touristique non contrôlée. Il s'agit ici d'un véritable repliement des communautés sur elles-mêmes, avec le refus d'y voir s'y implanter des « étrangers » (comprenez ici des « continentaux »). Ils le proclament : « *L'île nous appartient, c'est notre territoire* », « *Ici, on reste différents, on a nos idées, on a nos valeurs* »<sup>33</sup>. Le processus identitaire est fort ; l'identité insulaire est revendiquée.

---

<sup>30</sup> Jean BENOIST, « *L'insularité comme dimension du fait social* », Actes du colloque de Bordeaux-Talence, Iles tropicales : insularité, insularisme, Iles et archipels, n°8, C.E.G.E.T, 1987, p 39.

<sup>31</sup> Simone CLAPIER-VALLADON et Jean POIRIER, op.cit., p 49.

<sup>32</sup> Françoise PERON, « *Spécificité des sociétés insulaires contemporaines, l'exemple des îles françaises de l'Atlantique et de la Manche* », op.cit. , p 56.

<sup>33</sup> Françoise PERON, « *Des îles et des hommes, l'insularité aujourd'hui* », op.cit.



C'est donc au nom d'une identité et d'une culture particulière que les insulaires mettent en place des mécanismes « d'autodéfense », par le rejet quasi systématique de ce qui vient du continent, afin de préserver leur territoire et de leur communauté ; car « *l'îlien est dans et par son île. S'il modifie son espace de vie, c'est sa propre définition [...] qu'il altère* »<sup>34</sup>...

Abraham Moles, psychologue de l'espace, créa le terme « d'îléité » (qui peut être également définie par le terme « d'insularité psychique ») afin de toucher de plus près les particularismes insulaires. Comme le souligne Marina Casula, « *l'insularité est le fait de vivre sur une île, mais l'îléité dépasse ce simple fait. L'îléité est un vécu, une expérience, un ressenti particulier. Elle est teintée d'une forte affectivité [...]* <sup>35</sup>». L'îléité renvoie donc au mode d'existence propre aux îles et donc implicitement à l'identité insulaire et au sentiment d'appartenance.

---

### 3. LE DECLIN DES ACTIVITES TRADITIONNELLES DES ILES DU PONANT AU PROFIT D'UN TOURISME ESTIVAL

---

L'évolution socio-économique des îles du Ponant, marquée principalement par une nette rupture à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, où les activités traditionnelles périclitèrent de manière plus ou moins importantes et rapides selon les îles, ouvra la porte à un secteur d'activité innovant : le tourisme. Facteur de renouveau économique, mais également de pressions non négligeables sur le cadre environnemental et social, le tourisme se fraye un chemin, sans trop de difficultés, dans ces îles alors frappées par une perte de vitesse économique et démographique.

#### 3.1. Après l'essor économique, la faillite

##### 3.1.1. Le déclin des activités traditionnelles

Le 19<sup>ème</sup> siècle fut marqué pour les îles du Ponant par leur succès économique et démographique. En effet, à cette époque, l'agriculture, la marine et la pêche, qui constituent alors les activités professionnelles majeures des îles de l'Ouest français, sont à leur apogée.

---

<sup>34</sup> Marina CASULA, op.cit.

<sup>35</sup> Marina CASULA, op.cit.

Le travail de la terre, réalisé le plus souvent par les femmes pendant que les hommes étaient en mer, s'avérait être une activité primordiale, l'isolement géographique des îles étant alors plus marqué qu'il ne l'est aujourd'hui. Les îliens devaient en effet auto-produire l'essentiel de leurs besoins alimentaires. A cet effet, l'espace était structuré au mieux pour permettre une exploitation intense, intégrale et complémentaire des ressources pouvant être apportées par la diversité des milieux insulaires. Par ailleurs, certaines îles, comme ce fut le cas de Ouessant<sup>36</sup> et de Belle-île, bénéficiant d'une production excédentaire, purent exporter quelques produits alimentaires.

La pêche et la marine (nationale ou de commerce) étaient quant à elles des activités exercées exclusivement par les hommes. La marine permettra aux hommes partis de longs mois en mer de ramener quelques salaires sur l'île, tandis que la pêche tira ses principaux bénéfices de la vente de poissons et de crustacés sur les marchés continentaux. Au-delà de ces aspects financiers, les activités de la mer figuraient comme de véritables symboles pour les îles en tant que support de l'identité maritime qui est attaché aux territoires insulaires ; les îles étant en effet « *au cœur du sentiment de maritimité du 19<sup>ème</sup> siècle finissant* »<sup>37</sup>.

La fin du 19<sup>ème</sup> siècle marqua le début du déclin des activités traditionnelles insulaires, dont les causes sont multiples.

Le parcellaire agricole s'est vu en effet progressivement inadapté au besoin de mécanisation du travail de la terre, et finalement concurrencé par les cultures intensives du continent. Dans le même temps, les besoins d'auto production se voyaient inexorablement réduits face à l'exode vers le continent d'une partie importante de la population. L'économie agraire insulaire a alors été fortement dénaturée, entraînant des modifications importantes sur le milieu naturel. En effet, cette déprise agricole a conduit à l'abandon progressif de la gestion et de l'entretien des terres, donnant naissance à de nombreuses friches.

---

<sup>36</sup> Cf. Françoise PERON, « Ouessant, un exemple d'aménagement insulaire », Penn Ar Bed, Vol. 10, n°86, 1976, pp 412-430.

<sup>37</sup> Françoise PERON, « La mer comme valorisation d'un territoire. L'île productrice de mythes et de nouveau géosymbole », in « La maritimité aujourd'hui », collection Géographie Cultures, éd. l'Harmattan, 1996, p 89.

En ce qui concerne les activités professionnelles liées à la mer, Louis Brigand avance l'hypothèse que « *l'isolement géographique des îles a certainement contribué à la prospérité et ensuite à la régression économique* <sup>38</sup> ». En effet, les îles, de par leur situation géographique, figuraient comme des lieux d'escale privilégiés pour les pêcheurs, et ce, avant l'arrivée du bateau à moteur qui a finalement favorisé l'accès aux ports continentaux. En même temps, la généralisation des transports routiers et ferroviaires a fait des îles des lieux on ne peut plus mal reliés aux plates-formes multimodales de commerce.

### 3.1.2. Les difficultés démographiques

La période faste qui caractérise les économies insulaires du 19<sup>ème</sup> siècle a permis, grâce aux productions agricoles et aux activités liées à la mer, d'accumuler des richesses qui vont permettre aux îliens d'améliorer leurs conditions de vie, induisant une augmentation démographique marquée. A contrario, la fin de cette période économiquement favorable va être clairement marquée par une déprise démographique <sup>39</sup> sur l'ensemble des îles du Ponant.

Les apports en matières d'emplois, de commerces, de services, de santé, de loisirs (...) venant du continent vont en effet peu à peu devenir des motifs de départ pour les jeunes ménages et les actifs insulaires. Ainsi, les commodités apportées par la vie continentale séduisent largement ; l'exode insulaire est massif.

Aussi, face au départ des plus jeunes vers le continent, se pose aujourd'hui le problème du vieillissement accru de la population insulaire, couplé à de grandes interrogations quant au renouvellement possible ou non de la population îlienne dans les années à venir, et ce dans la plupart des îles du Ponant.

### 3.2. Le tourisme : l'espoir d'un renouveau

Face au déclin économique et démographique en de cette fin 19<sup>ème</sup> siècle, les îles cherchent un nouveau souffle, un nouvel élan capable de les sauver de l'inexorable déprise qui les touche. Le tourisme s'imposera alors rapidement comme l'économie de substitution la plus à même d'insuffler un renouveau à la vie des îles.

---

<sup>38</sup> Louis BRIGAND, « Activités traditionnelles et tourisme dans les îles du Ponant », *Norois* n°121, janvier-mars 1984, p 66.

<sup>39</sup> Cf. Annexe n°5, p 130.

### 3.2.1. Le tourisme : réponse à l'absence de vocation économique autre sur les îles

La déliquescence des activités traditionnelles contraint les îles à se tourner vers de nouvelles activités. Le tourisme se présente être une activité de relais. Il est souvent perçu, à tort ou à raison, comme la seule activité capable de les sauver économiquement.

Comme le souligne Françoise Péron, « *lorsqu'une région n'est ni urbaine, ni industrielle, il semble naturel de lui attribuer une fonction touristique* <sup>40</sup> ». C'est en effet ce qui se joue actuellement dans les îles.

Bénéficiant d'un cadre naturel et paysager privilégié, les îles du Ponant sont le lieu d'une activité touristique en période estivale (fréquentation de juin à septembre), depuis le 19<sup>ème</sup> siècle pour Belle-Île, Bréhat et l'Île-aux-Moines et depuis l'après-guerre pour les autres îles.

Par ailleurs, le tourisme ne s'avère pas être développé de la même manière sur l'ensemble de ces îles. Ceci est dû, d'une part, aux possibilités d'accès à ces dernières déterminées par le nombre de rotations de bateaux et à leur capacité en nombre de passagers, ainsi qu'aux capacités d'accueil en hébergements de tourisme et d'autre part, aux volontés politiques locales de mener sur leur territoire un développement touristique important, ou au contraire d'envisager le tourisme comme une économie d'appoint.

Enfin, le type de tourisme développé est très variable : du tourisme résidentiel pour l'Île-aux-Moines, du tourisme de masse pour Belle-Île, du tourisme à composante plus environnementale pour Ouessant<sup>41</sup> ...

---

<sup>40</sup> Françoise PERON, « *Ouessant, un exemple d'aménagement insulaire* », op.cit.

<sup>41</sup> Cf. Frédéric BIORET, Louis BRIGAND, et Maurice LE DEMEZET, « *L'environnement, argument de développement d'un tourisme intégré dans les îles bretonnes* », actes du colloque international Territoire et Sociétés insulaires, collection recherche et environnement, n°36, Brest, 15-17 novembre 1989, pp 399-406.

### 3.2.2. Le tourisme : entre rejet et acceptation

Si le tourisme apparaît aujourd'hui être une activité indispensable à l'équilibre économique des îles, il ne fait pas pour autant l'unanimité parmi les insulaires. En effet, la population îlienne a bien compris qu'il constituait une activité nécessaire pour leur dynamisme économique, cependant, elle reste fortement décriée en raison des nuisances et des aménagements qu'il génère, dénaturant le cadre naturel ainsi que la vie sociale.

Le tourisme est donc accepté dans la mesure où il peut permettre le maintien de commerces et de services toute l'année sur certaines îles grâce au tourisme résidentiel. Il l'est aussi dans la mesure où il crée de l'emploi, il est vrai souvent subalterne (entretien, service, accueil touristique...) et en nombre limité, mais aux dires d'insulaires, mieux vaut cela que pas d'emploi du tout. Par ailleurs, il est important de noter que la manne financière issue du tourisme sur une île est loin de profiter à l'ensemble de la population de cette dernière, les principaux bénéficiaires étant les compagnies de transport maritime, les commerçants, et enfin les entreprises du bâtiment sollicitées pour des réhabilitations et restaurations de maisons destinées aux résidents secondaires.

En parallèle, le tourisme de masse, principalement, est rejeté en raison des infrastructures lourdes et coûteuses qu'il nécessite, ainsi qu'en raison des impacts négatifs produits sur l'environnement et la vie sociale, comme cela a été exposé précédemment<sup>42</sup>.

C'est donc au sein de cette ambivalence que s'est imposé petit à petit l'activité touristique dans ces îles où la population reste extrêmement nostalgique de son passé établi sur des activités traditionnelles aujourd'hui marginalisées et reléguées au rang d'activités secondaires malgré les efforts qui peuvent être entrepris dans l'espoir de les voir se maintenir.

---

<sup>42</sup> Cf. paragraphes I.1 et I.3 du premier chapitre de ce rapport.

---

#### 4. L'INSULARITE : PRODUIT DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

---

Les territoires insulaires n'éprouvent pas de difficultés à se forger une image de qualité et à se promouvoir auprès de la clientèle touristique. Les îles, à la fois lieux de fantasme, du mythe et de la quête de l'Eden, ont en effet de quoi séduire en offrant l'image d'une nature originelle et de sociétés traditionnelles. L'engouement pour les espaces insulaires est ainsi au rendez-vous, accentué par une médiatisation toujours plus abondante basée sur un cadre naturel et paysager d'exception. Mais que reste-t-il de ces territoires préservés quand l'afflux touristique est chaque année renforcé ? Le capital touristique des îles n'est-il pas à terme menacé ?

##### 4.1. Le mythe insulaire...

Si les îles attirent, ce n'en est pas moins pour l'environnement naturel, le climat, l'air pur que l'imaginaire et le fantasme qu'elles véhiculent. En effet, ne sont-elles pas pour les continentaux, comme Miguel Segui Llinas le formule, « *le symbole du rêve, de l'évasion, la matérialisation du paradis?*<sup>43</sup> ». Elles le sont, assurément. Les visiteurs viennent dans l'espoir d'y découvrir des espaces encore vierges, « originels », des territoires préservés de l'empreinte nuisible de la civilisation moderne. Ainsi, nombreux sont les visiteurs qui espèrent découvrir des territoires hors du temps, figés dans le passé.

« *Le succès contemporain des îles tient à leur dimension métaphorique, au halo de mythe et de légende qui les auréolent et surtout à leur pouvoir de séduction qui laisse espérer à ceux qui les approchent que le berceau insulaire, isolé par les flots, leur permettra de retrouver l'attache essentielle au monde. L'île apparaît aujourd'hui comme le dernier territoire originel, comme le lieu du ressourcement, comme l'espace identitaire par excellence. [...] Le 'désir d'île' peut s'interpréter comme l'expression d'un besoin contemporain de retour au local*<sup>44</sup> ».

---

<sup>43</sup> Miguel SEGUI LLINAS, « Tourisme, insularité, maritimité », in « La maritimité aujourd'hui », collection Géographie Cultures, éd. l'Harmattan, 1996, p 93.

<sup>44</sup> Françoise PERON, « *La mer comme valorisation d'un territoire. L'île productrice de mythes et de nouveau géosymbole* », op.cit., p 91.

Les îles apparaissent ainsi dans l'esprit des visiteurs comme antinomiques par rapport aux modes de vie continentaux. Mais au-delà d'un cadre paysager d'exception, ils sont également en quête de rencontres avec une population insulaire originale. « *Les hommes et les femmes du continent, habitués à des sentiments plus tièdes, vont dans les îles chercher des échanges plus intenses* <sup>45</sup> ».

Les îles contrasteraient donc avec l'immensité continentale en proie à un phénomène de globalisation planétaire et d'individualisme grandissant. Cette absence de limite génère des sentiments d'angoisse, d'abandon, d'insécurité. La société de consommation et de profits rend les rapports humains moins probables, elle les amenuise. Les îles, fortes de leur identité, figurent alors comme des contre exemples, et rassurent ainsi les continentaux en quête de repères et d'attaches au monde, à ce monde qui leur échappe au quotidien. La dimension mythique est forte.

La littérature a de tout temps renforcé ce mythe insulaire : de l'Odyssée (Homère, 9<sup>ème</sup> siècle avant J-C), à Robinson Crusoë (Daniel Defoe, 1719), en passant par L'Île mystérieuse (Jules Verne, 1860) ou l'Île au trésor (Robert-Louis Stevenson, 1883), de l'Atlantide (Platon) à Utopia (Thomas More)... Si les îles sont le support de l'imaginaire, elles sont à la fois le symbole de la liberté, du mystère, de la construction sociale...

#### 4.2. Le fait médiatique

A l'approche de l'été, il est aisé de constater l'importance de la médiatisation autour des îles. Qu'il s'agisse de magazines de voyages, de périodiques spécialisés, de reportages radio, de documentaires télévisés ou de brochures touristiques... , les îles se dévoilent au grand public et charment, quelques soit les supports.

Les médias, afin d'illustrer leurs propos sur les îles, tirent leurs principaux atouts du fantasme insulaire évoqué précédemment. Ils évoquent des territoires préservés, un environnement naturel de qualité, la richesse des paysages, le voyage maritime, l'identité insulaire... En résumé, le ressourcement, le bien-être, la liberté et la quiétude...

---

<sup>45</sup> Anne CODACCIONI-MEISTERSHEIM, op.cit., p 110.

Cette médiatisation, qui peut être qualifiée d'excessive à cette période de l'année, constitue incontestablement l'un des facteurs d'attrait des territoires insulaires et d'augmentation de la fréquentation touristique de ces espaces. Ainsi, les visiteurs sont chaque année de plus en plus nombreux à partir à la découverte de ces territoires insulaires dont on fait, il est sûr, l'éloge dans l'ensemble des médias.

#### 4.3. Des aménagements touristiques nécessaires

Le développement de l'activité touristique s'accompagne nécessairement d'aménagements afin d'accueillir une population alors décuplée en période estivale, et qui plus est, d'une extrême exigence en ce qui concerne les services mis à sa disposition. Il s'agit donc là d'une lourde tâche pour les municipalités en charge à la fois du développement touristique, mais aussi et surtout, de la sécurité et la salubrité sur leur commune.

La surpopulation estivale pose en effet des problèmes assez importants en terme d'alimentation en eaux, de réseaux d'assainissement, de traitement des eaux usées et de traitement des déchets ménagers. Afin de pallier les difficultés engendrées par l'afflux touristique, les municipalités se voient contraintes de mettre en place un certain nombre d'équipements capables de réduire efficacement les pollutions issues d'une surpopulation estivale.

Il s'agit d'équipements extrêmement lourds financièrement, comme par exemple une station d'épuration. Ces équipements, devant être en mesure de faire face à la population estivale, sont nécessairement surdimensionnés par rapport au nombre d'habitants permanents. Toutefois, dans la mesure où le nombre de visiteurs est chaque année plus important<sup>46</sup>, ces équipements restent sous dimensionnés en pleine période touristique. Les difficultés pour faire face aux problèmes de gestion d'eau et de déchets sur les îles ne vont pas sans engendrer d'importantes répercussions sur le milieu naturel.

Par ailleurs, le développement du tourisme s'accompagne d'une nette augmentation de trafic routier. Ne disposant principalement que de chemins communaux, il s'avère que les structures routières des îles ne sont pas adaptées à l'essor de l'automobile induit par

---

<sup>46</sup> Cf. Annexe n°3, p 128.



le tourisme. Un élargissement des voies de circulation est alors nécessaire pour faire cohabiter en toute sécurité les piétons, les cyclistes et les véhicules motorisés. La trame viaire originelle de ces territoires insulaires se voit ainsi dénaturée, d'autant plus quand l'élargissement de celle-ci nécessite la suppression de haies, murets de pierres ou talus, altérant ainsi certaines composantes des paysages traditionnels insulaires.

Enfin, le tourisme de villégiature génère l'implantation massive de résidences secondaires<sup>47</sup>, qui en plus de 'grignoter' des espaces naturels, s'accompagne de plantations d'essences d'arbres et de végétaux auparavant inexistantes sur les îles. La flore originelle se voit alors modifiée, dans le même temps que l'on assiste à une banalisation des paysages insulaires.

#### 4.4. Le paradoxe du tourisme sur les îles

L'environnement insulaire est l'un des arguments majeurs de promotion touristique comme nous l'avons vu auparavant. Les îles attirent donc de nombreux visiteurs grâce à un environnement de qualité, laissant bien souvent libre cours à leur fantasme de nature et de territoires originels. Cependant, le développement de structures touristiques prend souvent le pas sur un développement équilibré du territoire permettant de préserver le milieu naturel, et induit les dégradations évoquées précédemment. Or, un environnement préservé est l'un des principaux facteurs permettant la pérennité du tourisme insulaire. Il constitue véritablement le capital touristique des îles, et quand ce dernier est dégradé, il devient incontestablement une source de désaffection des touristes.

*« Les déstructurations de l'environnement qui résultent des aménagements touristiques peuvent présenter une remise en cause du patrimoine naturel de l'île et de ce fait, de sa qualité de destination touristique <sup>48</sup> ».*

Dès lors, il convient de s'interroger sur les moyens de conserver ce capital ainsi que l'attrait touristique, tout en respectant l'environnement et en préservant les ressources. Dans ce cadre là, un tel défi reste principalement aux mains des politiques locales.

---

<sup>47</sup> Cf. tableau p 58.

<sup>48</sup> François VELLAS et Jean-Michel CAUET, op.cit

#### 4.5. Les politiques touristiques locales

Les politiques locales en matière de tourisme se sont souvent vues supplantées par la rapidité du développement et l'ampleur de la fréquentation touristique qui ne leur ont pas toujours permis de mûrir une véritable réflexion de stratégie touristique avant de réaliser des projets d'aménagements.

Cependant, malgré quelques politiques touristiques engagées sur le court terme, il est important de noter que le développement touristique s'oriente également au gré d'options touristiques choisies. Alors que certaines îles peuvent voire le tourisme comme l'unique vocation économique du territoire, d'autres peuvent envisager un développement touristique raisonné pour parvenir à équilibrer l'économie de l'île dont les activités de pêche ou d'agriculture ne sont plus assez importantes pour garantir des revenus suffisants tout au long de l'année. L'activité touristique est ici souhaitable uniquement si elle ne dénature pas le milieu, qu'il soit naturel ou social. D'autres encore peuvent prôner un développement économique leur permettant d'être complètement indépendantes du tourisme, en renforçant l'agriculture ou l'aquaculture. Elles souhaitent ainsi pérenniser la qualité environnementale, sociale et économique, qui a jusqu'ici été la garante de leur qualité de vie d'insulaire.

Quoiqu'il en soit, les politiques locales se voient aujourd'hui confier la lourde tâche de mettre impérativement en place un développement touristique soucieux et respectueux de l'environnement naturel, des paysages et des modes de vie des insulaires. Si, comme le souligne à juste titre David Lowenthal, « *les îles sont menacées par le changement autant que par l'absence de changement* <sup>49</sup> », la préservation des territoires insulaires ne doit pas constituer un frein à tout développement, mais au contraire être un support à celui-ci, se présenter comme un nouveau facteur de revalorisation de l'environnement ; car « *s'il est justifié de chercher à les préserver, il est pourtant impossible de songer à les figer* <sup>50</sup> ».

---

<sup>49</sup> David LOWENTHAL, « *A propos du développement insulaire : besoins, incertitudes, résistances* », in Actes du colloque de Bordeaux-Talence, op.cit., p 196.

<sup>50</sup> Louis BRIGAND, « *Les changements écologiques, économiques et sociologiques dans les îles du Ponant* », Université de Bretagne occidentale, Institut de géoarchitecture, 1986, p 107.

---

## 5. LES MESURES DE PROTECTION SUR LES ESPACES INSULAIRES

---

Afin d'accompagner les mutations économiques auxquelles sont assujetties les îles, mais de manière plus générale le littoral, un arsenal réglementaire vient asseoir les obligations de préservation de ces espaces. Cependant, si ces mesures s'avèrent être essentielles afin de garantir la protection des territoires insulaires, nous pouvons nous interroger sur leur adaptabilité à ces espaces limités et si particuliers que représentent les îles, dans la mesure où les réglementations applicables sur les îles sont rigoureusement identiques à celles applicables sur le littoral continental.

### 5.1. Les différentes mesures de protection

Les mesures de protection s'appliquant sur les territoires insulaires, quelles soient environnementales (faunistiques ou floristiques), paysagères ou architecturales, sont similaires à celles mises en place sur le continent. Face aux pressions humaines constatées notamment sur les espaces touristiques et à la prise de conscience que l'environnement constitue un levier de développement économique dans certaines régions, le législateur multiplie les lois et les directives visant à la préservation de ces espaces et à la mise en place d'un développement durable.

Ainsi, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou le POS (Plan d'Occupation des Sols) figurent comme les documentaires réglementaires de base, dont la vocation première est la maîtrise de l'évolution future de la commune par le biais de la maîtrise foncière (zonages du territoire en zones urbaines et naturelles, zones de préemption, droit d'expropriation...) et des réglementations d'urbanisme (constructibilité ou non des terrains, coefficient d'occupation du sol, implantation des constructions par rapport à la voirie...). Le PLU ou le POS sont garants de la préservation des espaces naturels, des paysages et du patrimoine architectural remarquable sur la commune.

L'espace maritime peut également nécessiter une réglementation spécifique, régie par un Schéma de Mise en Valeur de la Mer. Les SMVM sont des schémas facultatifs, qui ne concernent que les zones côtières, permettant de fixer des orientations fondamentales de la protection, de l'exploitation et de l'aménagement du littoral au travers de préconisations environnementales, urbaines, professionnelles et nautiques.

En matière d'environnement, peuvent s'ajouter plusieurs réglementations en fonction de l'intérêt environnemental que peuvent représenter certains espaces. Ainsi, divers dispositifs<sup>51</sup> (inventaires, gestion d'espaces naturels, acquisitions) peuvent venir renforcer la protection d'espaces naturels tels que les zones naturelles à intérêt écologique, faunistique et floristique, les zones d'importance communautaire pour les oiseaux, les sites Natura 2000, les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux, les réserves naturelles, les arrêtés préfectoraux de conservation de biotopes, les sites protégés, les acquisitions par l'office national de la forêt, les espaces naturels sensibles ou bien encore les acquisitions du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres.

Si ces différents dispositifs permettent, d'une part, de préserver plus ou moins de manière forte les espaces naturels, et que d'autre part, ils ne concernent que certains espaces, il s'avère que toutes les communes littorales, au travers de leur document d'urbanisme, se voient dans l'obligation d'être en conformité avec la loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite « Loi Littoral ». Cette loi vise la protection des espaces littoraux remarquables par le biais de la maîtrise de l'urbanisation, et ce principalement dans les 100 mètres à compter de la limite haute du rivage. Dans cette bande de 100 mètres, en dehors des zones urbanisées, sont interdites les constructions et installations qui ne soient ni des services publics ni des activités économiques nécessitant impérativement la proximité immédiate de l'eau. Sur les territoires concernés, cette loi figure donc comme particulièrement forte, volontariste et contraignante en ce qui concerne la préservation des espaces naturels du littoral.

## 5.2. Leurs inadaptabilités aux micro-espaces insulaires

En raison de la petitesse et de la prépondérance des limites côtières des îles, il peut paraître aisé pour les acteurs de l'aménagement de saisir de manière plus globale les dynamiques environnementales, humaines et économiques, ainsi que de percevoir le caractère fini des ressources (foncier, eau,...) par rapport au continent, et ainsi de mettre en œuvre les outils réglementaires de protection de l'environnement.

---

<sup>51</sup> Cf. Annexe n°1, p 123.

Cependant, en raison des caractéristiques territoriales propres aux espaces insulaires, qu'elles soient liées à l'environnement, à l'économie ou à la population, leur gestion ne peut se faire qu'au gré des atouts et des contraintes imposés par le territoire. En ce sens, il s'agit d'espaces véritablement spécifiques qui impliquent des mesures de protection et de gestion qui leur soient propres.

Nous évoquions précédemment que cette spécificité insulaire résidait, entre autres, dans l'absence d'arrière-pays. L'inadaptabilité de certaines mesures de protection peut donc se justifier à travers cette caractéristique. Considérons par exemple la Loi Littoral. Si son objectif premier est la lutte contre la bétonisation de la frange côtière, qu'en est-il sur les îles les plus petites où tout n'est que littoral ? D'autre part, un des objectifs sous-jacents de la Loi Littoral est de rééquilibrer le développement de l'espace entre le littoral et l'intérieur des terres, car il s'agit en effet de redéployer de façon volontariste des secteurs économiques vers l'arrière-pays. Encore une fois, comment la Loi Littoral pourrait-elle prétendre être adaptée aux micro-espaces insulaires qui se démarquent du continent par leur absence d'arrière-pays ?

*« Il faut revenir à la Monarchie et traiter les îles différemment du continent, en accordant (par exemple) des exceptions. Ces îles ont des sujétions que le continent ne connaît pas. Si la France veut qu'elles soient prospères, il faut les considérer à part<sup>52</sup> ».*

En ce qui concerne la mise en place de mesures visant à la protection de l'environnement, les îles ne font figure d'aucune exception, si ce n'est la perception de l'écotaxe<sup>53</sup> (Loi Barnier) par les municipalités insulaires, qui doit être affectée à la gestion d'espaces naturels. Les caractéristiques inhérentes à leur insularité sont donc toutefois encore loin de leur valoir une considération particulière. Toutefois, l'arsenal réglementaire national, bien qu'il ne soit pas toujours adapté aux territoires insulaires, permet de protéger les îles, mais comme le souligne Pierre Philippe Jean<sup>54</sup>, directeur de l'Association des Îles du Ponant, *« on essaie de faire rentrer les lieux dans la contrainte et non l'inverse ».*

---

<sup>52</sup> Raymond MARCELLIN, lors d'une séance du Conseil Général du Morbihan en 1983, in « *Activités traditionnelles et tourisme dans les îles du Ponant* », Louis BRIGAND, op.cit., p 63.

<sup>53</sup> L'écotaxe, appelée aussi taxe Barnier, correspond à une surtaxe de 0,7% du prix du billet de bateau 'aller' que paient les passagers, de juin à septembre, et ce depuis le 1<sup>er</sup> juin 1997. Les fonds de cette taxe sont destinés à la gestion des milieux naturels.

<sup>54</sup> Propos recueillis en mars 2006 lors d'un entretien de 2 heures.

Ainsi, les obligations réglementaires, bien qu'elles ne soient pas forcément adaptées au territoire, doivent être appliquées coûte que coûte, parfois aux limites de l'absurde et sans garantir pour autant la préservation des espaces. Mais au-delà de ces aspects, il convient de noter que les protections réglementaires sont essentiellement orientées vers l'environnement, tandis que les insulaires, eux, défendent leur île également comme territoire de vie et de travail...

### 5.3. Un regroupement associatif nécessaire

Fortes de cette constatation, mais également face à un sentiment commun de danger résultant de l'essor de l'activité touristique, les petites îles de l'ouest français ont choisi de se regrouper au sein de l'Association de Promotion et de Protection des Îles du Ponant (aujourd'hui devenue l'Association des Îles du Ponant) qui fut fondée en 1971 à l'initiative d'élus insulaires et de parlementaires, afin de faire reconnaître leurs spécificités territoriales et de « *lutter contre les handicaps de l'insularité* »<sup>55</sup>.

L'Association des Îles du Ponant s'avère être l'unique structure regroupant l'ensemble des quinze îles de la Manche et de l'Atlantique habitées en permanence. « *Sa raison d'être : maintenir des communautés insulaires actives et attractives* »<sup>56</sup>. Pour ce faire, l'association propose, d'une part, son aide aux collectivités insulaires pour porter leurs projets, et d'autre part, son appui auprès des décideurs continentaux.

L'un des objectifs visés par ce regroupement associatif est de mettre en place des politiques de protection, de gestion et d'aménagement en corrélation avec les caractéristiques territoriales insulaires. Si l'association a œuvré, il fut un temps, à faire acquérir un statut particulier aux îles en terme de collectivité, elle y a aujourd'hui renoncé, mais continue à essayer de faire reconnaître des particularités insulaires dans les textes législatifs ou réglementaires.

---

<sup>55</sup> Dominique PINARD, « *La politique des Îles du Ponant : développement économique et protection* », actes du colloque international Territoire et Sociétés insulaires, collection recherche et environnement, n°36, Brest, 15-17 novembre 1989, p 373.

<sup>56</sup> [www.eurisles.com/Textes/statut\\_iles/PETITESFR.htm](http://www.eurisles.com/Textes/statut_iles/PETITESFR.htm)

### SYNTHESE DU PREMIER CHAPITRE

Le tourisme balnéaire est à l'origine d'impacts à la fois positifs et négatifs sur les espaces au sein desquels il s'inscrit. Aussi, les modifications induites par l'activité touristique en terme économique, environnemental ou social trouvent un écho somme toute assez semblable sur les territoires continentaux et insulaires. Toutefois, l'étroitesse des petites îles françaises en terme de superficie, la prégnance de ses limites géographique, ainsi que l'absence d'arrière-pays laissent les territoires insulaires enclin à des transformations nettement plus marquées et irréversibles que sur le littoral continental où le report d'activités vers l'intérieur des terres permet de désamorcer certains conflits d'usage. A ce titre, une spécificité insulaire peut être avancée, les impacts du tourisme se trouvant davantage exacerbés que sur le continent.

Les impacts environnementaux sont clairement établis : augmentation des rejets, érosion des sols, biodiversité menacée, banalisation des paysages...Toutefois, l'environnement continue de constituer l'élément le plus marquant de la promotion touristique des îles. Les visiteurs, attirés par un cadre naturel et paysager qu'ils pensent être particulièrement préservés sur les îles, sont chaque année plus nombreux à partir à la quête du mythe de l'Eden. Aussi, un véritable paradoxe semble prendre forme : l'environnement préservé constitue l'un des facteurs premiers d'attrait touristique dans le même temps que le tourisme nécessite la réalisation d'équipements et de structures touristiques, à l'origine donc de fortes pressions sur l'environnement, prenant souvent le pas sur un développement territorial optimum en matière de préservation du milieu naturel.

D'un point de vue économique, le tourisme s'avère aujourd'hui être le principal secteur d'activité pouvant prendre le relais des activités traditionnelles insulaires ayant largement périclitées à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, et permettre un renouveau économique et démographique nécessaire à la survie des sociétés insulaires actuelles. A ce titre, le tourisme paraît constituer une manne financière vitale pour l'économie des îles et donc de leur population.

Par ailleurs, les sociétés insulaires se caractérisent par un sentiment identitaire original. En effet, les petites superficies sur lesquelles elles vivent, couplées à l'isolement et l'éloignement vis-à-vis du continent ont donné naissance à des mécanismes sociaux particuliers, privilégiant le groupe en l'érigant en véritable communauté soudée autour d'une identité territoriale et culturelle, et rejetant le conflit qui pourraient engendrer des scissions internes à la population trop profondes, menaçant à terme l'équilibre communautaire et l'harmonie sociale insulaire.

En conséquent, il parait aisé d'émettre l'hypothèse que l'activité touristique induit également des modifications dans le champ social insulaire en ce qu'elle génère d'importants conflits d'usage du sol, ainsi qu'un brassage de mentalités, de cultures et de pratiques sociales hétéroclites. Aussi, il semble légitime de s'interroger plus en amont sur de potentiels changements de l'identité insulaire en lien avec le développement de l'activité touristique.



---

CHAPITRE 2

PROBLEMATIQUE  
ET METHODOLOGIE DE  
RECHERCHE

Ce deuxième chapitre a pour vocation d'explicitier à la fois la problématique de recherche et la méthodologie suivie afin d'y répondre. Dans un premier temps, nous argumenterons sur le choix de la problématique et sa pertinence en matière d'aménagement du territoire, pour ensuite la définir précisément et avancer les limites qui lui sont inhérentes. Il s'en suivra une présentation et une justification du cas d'étude retenu dans le cadre de cette recherche, à savoir l'Île-aux-Moines, puis un développement concernant les limites qui pourraient être objectées face à ce choix de terrain de recherche. Enfin, sera exposée la méthodologie de travail utilisée lors de l'étude de cas.

---

## I. LEGITIMITE DE L'ETUDE D'IMPACT

---

Avant de poursuivre notre propos plus en profondeur sur l'impact du tourisme sur l'identité insulaire, il convient d'en exposer les motivations. A la fois espaces privilégiés pour mener une recherche aux vues de la clarté de ses limites géographiques, et espaces enclins à de fortes modifications environnementales, économiques et sociales engendrées par l'activité touristique, les îles, et leur développement actuel, apparaissent être des terrains d'études forçant à la problématisation. Les mutations qu'elles connaissent et les bouleversements sociaux qu'elles vivent ne sauraient échapper à l'intérêt et à la vigilance de l'aménageur, technicien en charge du développement territorial.

### 1.1. Des espaces laboratoires

Les îles sont communément présentées comme de véritables laboratoires de recherche, dans la mesure où elles se caractérisent par des surfaces relativement réduites et que les limites territoriales sont clairement définies par la présence de l'océan. Ce sont ces caractéristiques qui semblent les présenter comme des lieux d'investigations privilégiés.

« Ainsi [si] pour le chercheur, l'espace insulaire détermine en première lecture un cadre géographique exemplaire, l'île form[ant] un tout constitué d'éléments facilement contrôlables et cernables<sup>57</sup> », ne s'agit-il pas moins d'une illusion que l'île puisse s'offrir à la connaissance immédiate ? L'île laboratoire relèverait ainsi d'avantage du fantasme des chercheurs, des aménageurs et des prospectivistes.

---

<sup>57</sup> Louis BRIGAND, Maurice LE DEMEZET., op.cit., p 14.

« Les îles apparaissent pour le chercheur comme un objet d'étude privilégié [...] permettant à celui qui les étudie de mettre en évidence sur place des réseaux complets d'interactions ou de causalités. D'autre part, grâce au caractère réduit de leur espace, elles offrent l'image d'un monde en miniature et par là paraissent promettre l'accès à une vision d'ensemble... Mais cette impression conjuguée de séparation et de totalité, de « microcosme », n'est-elle pas illusoire ? Le chercheur ne projette-t-il pas sur la réalité ses propres fantasmes, sa propre recherche d'unité et de totalité, et les îles ne sont-elles pas obligatoirement immergées dans des flux qui les dépassent ?<sup>58</sup> ».

En effet, comme le souligne Françoise Péron, l'insularité ne signifie pas l'isolat ; les îles n'évoluent pas en autarcie, mais fonctionnent comme des systèmes ouverts. Ainsi, « Vouloir rationaliser à l'extrême, en modélisant des systèmes insulaires totalement extirpés de leur contexte, c'est oublier que les îles ne sont pas des lieux d'évolution indépendante<sup>59</sup> ».

Si les îles peuvent toutefois être perçues comme des terrains d'étude privilégiés pour réaliser, par exemple, des inventaires faunistiques, dans la mesure où l'espace est particulièrement délimité et réduit, elles ne sauraient l'être pour les recherches en sciences humaines. En effet, les populations insulaires, face aux bouleversements induits par le tourisme sur leur territoire, mettent en place de véritables mécanismes d'autodéfense et de repli sur elles-mêmes. Les liens sociaux s'en voient alors fortement complexifiés, davantage qu'ils ne pouvaient l'être auparavant où face à l'exiguïté du territoire et à la proximité des individus, les comportements sociaux se voyaient déjà fortement influencés par la nécessité à la fois de mettre en place une véritable cohésion sociale pour le bien-être de la communauté insulaire, ainsi que de structurer et définir les relations que les insulaires pouvaient entretenir avec les autres groupes sociaux.

Si les îles ne peuvent être objectivement assimilées à des espaces laboratoires, leur étude trouve néanmoins son intérêt dans le fait qu'elles permettent de mettre à jour certains dysfonctionnements ou atteintes qui ne sont pas encore révélés sur le continent malgré des dynamiques et des aménagements quasi-similaires. Les îles agiraient donc comme des miroirs grossissants et seraient ainsi, selon l'expression de Françoise Péron,

---

<sup>58</sup> Jean-Luc BONNIOL, « Micro-insularité et particularisme », in Actes du colloque de Bordeaux-Talence, op.cit., p 66.

<sup>59</sup> Françoise PERON, « Des îles et des hommes, l'insularité aujourd'hui », op.cit., p 24.

« détectrices des évolutions continentales <sup>60</sup> ». C'est donc « par effet de loupe, dû à l'exiguïté de l'espace [que] les îles, présentant des évolutions très contrastées, parfois caricaturales qui se développent en un temps relativement court, permettent de déceler certaines mutations à l'œuvre sur des espaces plus vastes, mais encore imperceptibles, ou de mieux comprendre des évolutions dont on mesure mal les conséquences (émigration, vieillissement d'une population, mono activité touristique...) <sup>61</sup> ».

L'île, en tant qu'espace relativement clos, constituerait donc une sorte de microcosme qui offrirait, à l'observation scientifique des phénomènes naturels et humains, un terrain de recherche et d'analyse particulièrement révélateur de processus de mutations également enclenchés sur le continent, mais où les effets sont nettement moins appréhendables et visibles.

## 1.2. Les constats : entre avantages et inconvénients, un tel développement touristique est-il soutenable pour les îliens ?

La première partie de ce mémoire de recherche a permis de cerner les effets que l'activité touristique pouvait induire sur les territoires insulaires, et ce, dans le champ de l'économie, de l'environnement et de la vie sociale. Les changements, voire même les bouleversements issus du développement du tourisme sont multiples et complexes, et affectent véritablement la vie insulaire.

Dans une optique de développement qui se voudrait être durable, on peut alors s'interroger sur le poids des effets positifs face à celui des effets négatifs, ressentis en tout cas comme tels par les îliens. Au-delà de la gestion du tourisme, l'un des problèmes majeurs des îles aujourd'hui est celui du maintien démographique. Ainsi, le phénomène touristique concourt-il à améliorer la vie quotidienne des habitants ou au contraire, les nuisances qu'il génère sont-elles perçues comme si importantes que le déclin démographique se poursuit, les contraintes de l'insularité n'étant plus compensées par un cadre de vie d'exception et de quiétude ?

---

<sup>60</sup> Ibid.

<sup>61</sup> Ibid, p 24-25.

Rien ne nous laisse présager, pour le moment en tout cas, que les effets positifs du tourisme l'emportent sur les effets négatifs, et inversement. Dans la mesure où il s'agit là uniquement du ressenti des insulaires, seul une étude de terrain permettant de recueillir l'avis des habitants peut nous éclairer à ce sujet.

### 1.3. La nécessité d'une meilleure prise en compte des aspects sociologiques par les aménageurs

Depuis les années 1950-1960, les sociétés insulaires se voient particulièrement déstabilisées par un environnement économique nouveau trouvant ses principaux fondements dans le développement de l'activité touristique. Si ces constats sont aujourd'hui sans appel, ils conviennent d'être clairement mis en avant et décryptés par l'aménageur.

En effet, celui-ci ne doit pas cibler son attention exclusivement sur le développement économique et la préservation de l'environnement, mais bien aussi sur les modifications sociales, car comme le soulignent Jean-Marie Becet et Guy Mainet, « *tout aménagement dans une île est global* <sup>62</sup> », et à ce titre, les sociétés insulaires ne peuvent être qu'affectées par les mutations induites par le tourisme depuis plusieurs décennies déjà. De la même manière, le diagnostic et l'action de l'aménageur doivent être élaborés de façon globale, en prenant en compte l'ensemble des composantes naturelles, économiques et humaines des espaces insulaires.

L'aménageur doit en effet être particulièrement sensible à la manière dont seront perçus, ressentis et vécus les projets et les stratégies d'action futures qu'il a en charge de définir et de mettre en place. L'action de l'aménageur s'envisage uniquement dans une optique d'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire sur lequel il agit, d'intérêt général et de développement durable. Son travail ne saurait être complet s'il ne prenait pas en compte ces composantes majeures, et ceci n'est en partie réalisable qu'au travers d'une étude sociologique préalable. L'aménagement n'a de sens qu'au travers des besoins de la société (besoins de développement, mais également de protection).

---

<sup>62</sup> Jean-Marie BECET et Guy MAINET, « *Les hommes et l'espace insulaire* », Norois n°145, janvier-mars 1990, p 18.

L'Homme est donc au cœur de l'action d'aménagement du territoire : c'est pour lui et par lui que l'espace est aménagé. Ainsi, l'approche sociologique des territoires ne saurait être négligée, et l'identité de ces derniers doit être intégrée à la réflexion pour justifier de la nécessité ou non de sa préservation.

Comme nous l'évoquions précédemment, bien que les îles ne constituent pas des espaces « laboratoires », elles apparaissent toutefois être en mesure de projeter des mutations qui pourraient voir le jour sur le continent, par effet de miroir grossissant, de « loupe ». Sur les îles, les effets des aménagements sont plus palpables et ressentis avec plus de force dans la mesure où ils ne peuvent s'atténuer, se diluer grâce à la présence de périphéries, car elle n'est ici qu'immensité liquide. Cette étude de l'impact du tourisme sur l'identité insulaire doit permettre à l'aménageur de percevoir, avec davantage de facilité que sur le continent, les effets de son action sur la société et d'apprécier les limites que cela peut induire en matière d'aménagement du territoire.

L'aménageur a donc devant lui un lourd défi : celui de concilier la préservation de l'environnement, le développement économique et le bien-être social. Ainsi, Guy Mercier s'interroge à ce sujet : *« Comment sortir de la marginalité ces zones, qui sont somme toute des ressources limitées, pour leur imprimer une croissance économique, tout en évitant cependant de plonger les sociétés insulaires dans une crise sociale ou écologique en raison de l'implantation massive et rapide des pratiques sociales nouvelles et d'équipements perturbateurs ? Tel est l'enjeu des politiques d'aménagement et de planification vouées au développement des îles <sup>63</sup> »...*

---

## 2. PRESENTATION DE LA PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE

---

### 2.1. Définition de la problématique

Conjuguant « activité touristique » et « identité insulaire », ce mémoire de recherche se propose d'appréhender les relations qui les unissent, ainsi que les modifications potentiellement induites par le tourisme sur l'identité des populations îliennes.

---

<sup>63</sup> Guy MERCIER, « *Etude de l'insularité* », Norois n°145, janvier-mars 1990, p 14.

Marina Casula pose le postulat suivant : « Si l'îléité est une relation particulière avec un territoire (car la frontière entre l'Autre et soi est ici matérielle, l'Autre étant au-delà de la mer), elle permet de donner un cadre à l'identité. L'îlien est alors ' par son île '. Et s'il modifie son espace de vie, c'est sa propre définition qu'il altère <sup>64</sup> ».

Ainsi, si l'on retient l'hypothèse que l'îlien est défini par le territoire insulaire et les dynamiques internes et externes qui s'appliquent à ce dernier, les changements, voire même les bouleversements, que l'activité touristique induit sur son espace de vie sauraient-ils être sans conséquences sur l'identité insulaire ?

En outre, en posant en premier lieu l'hypothèse qu'il existe une identité insulaire, la problématique spécifique de cette recherche est véritablement celle de l'impact de l'activité touristique sur cette dernière, qui devra préalablement être définie. L'objectif principal est donc d'apprécier les multiples facettes des relations liant les îliens (résidant en permanence sur l'île) et les résidents occasionnels, les vacanciers et les excursionnistes pour ensuite définir les impacts de ces derniers sur l'identité insulaire traditionnelle.

Pour exemple, de nouveaux clivages sociaux ont d'ores et déjà pu être observés par des chercheurs-géographes. En effet, durant la période estivale, la présence massive de touristes et de visiteurs à la journée semble « bouleverser les mentalités traditionnelles, faisant même naître des formes de xénophobie à l'égard de ceux qui ne résident pas toute l'année sur l'île, et encore plus de ceux qui n'en sont pas natifs <sup>65</sup> ».

## 2.2. Les limites de la problématique

Les principales limites de cette problématique de recherche paraissent être inhérentes à tous travaux revêtant une approche sociologique. « L'étude scientifique des sociétés humaines et des faits sociaux <sup>66</sup> » peut en effet être qualifiée de science complexe, elle relève d'une approche sensible et est largement sujette à la subjectivité de l'observateur-chercheur.

---

<sup>64</sup> Marina CASULA, op.cit.

<sup>65</sup> Françoise PERON, « Qu'est ce qu'une population insulaire aujourd'hui ? Le cas de Ouessant », bulletin de l'association de géographie française, paris, 1988, p119.

<sup>66</sup> Définition du terme « sociologie », dictionnaire encyclopédique Le petit Larousse, 1995.

Par ailleurs, et c'est le cas de cette étude, des questionnaires à destination de la population étudiée ou la réalisation d'entretiens avec cette dernière s'avèrent nécessaires à la compréhension des phénomènes sociaux. Ainsi, s'ajoute la subjectivité de la personne interrogée. Le chercheur devra donc tenter de décrypter les propos emprunts de surenchère, de minimisation, ou encore de non-dit...

D'autre part, les réponses qui intéressent notre problématique de recherche relèvent davantage du ressenti que du fait. Interroger une population sur son identité n'est pas chose évidente, les réponses relevant souvent de l'indicible en raison, d'une part, de ce que l'identité est davantage un phénomène vécu que réfléchi, et d'autre part, en raison de la complexité à retranscrire en mots l'identité telle qu'elle est ressentie.

Enfin, il ne saurait être possible de répondre avec la plus grande exactitude à la problématique de recherche dans la mesure où il est impossible d'évaluer précisément quelles auraient été les modifications de l'identité insulaire si le tourisme ne s'était pas développé. L'identité serait-elle restée figée, ou aurait-elle évolué en même temps qu'évolue le monde ? La modernisation n'aurait-elle pas également été source de changements identitaires ? Ainsi, il ne paraît pas possible d'imputer l'ensemble des modifications de l'identité insulaire à l'activité touristique.

---

### 3. LE CAS D'ETUDE DE CETTE RECHERCHE : L'ÎLE-AUX-MOINES

---

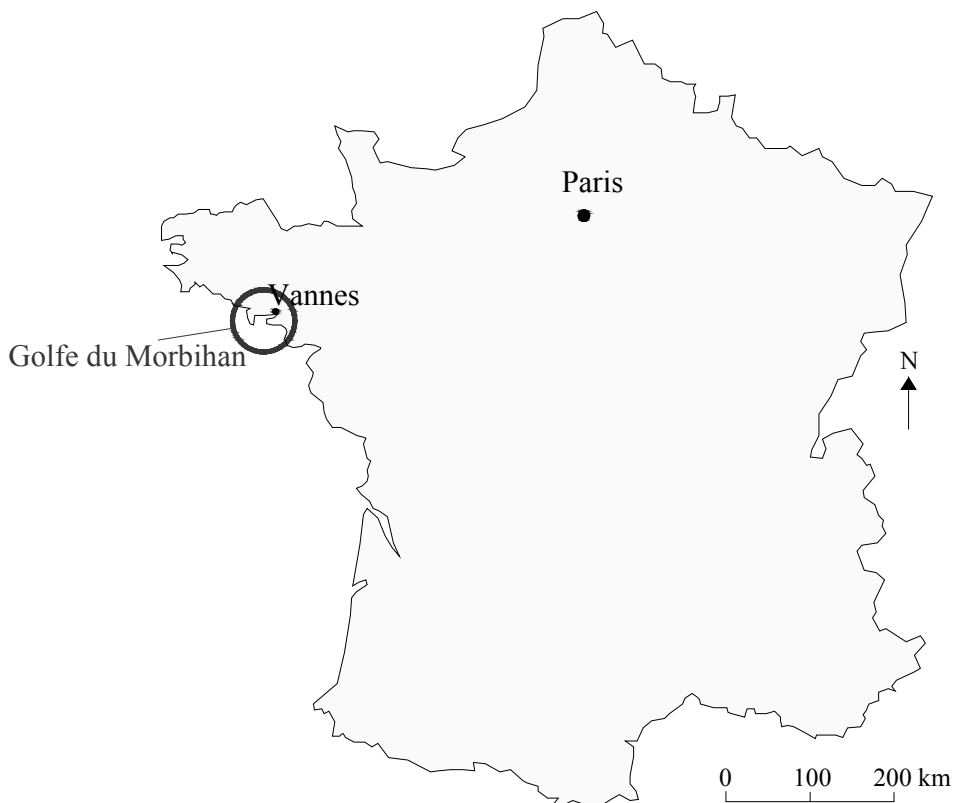
Afin de ne pas limiter la problématique qui intéresse ce présent mémoire à un discours généraliste, une étude de cas est apparue nécessaire. Le choix s'est porté sur l'Île-aux-Moines, territoire insulaire qui fera dans un premier temps l'objet d'une présentation, avant d'exposer certains constats qui ont conduit à retenir cette île pour la réalisation d'un travail de terrain. Enfin, les limites inhérentes à ce territoire d'études seront explicitées.



### 3.1. Présentation du cas d'étude

L'Île-aux-Moines se situe dans le Golfe du Morbihan<sup>67</sup>, au sud de la Bretagne, région figurant en 1999 au quatrième rang national des régions touristiques en ce qui concerne les nuitées françaises, et ce, derrière la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Languedoc Roussillon<sup>68</sup>. A la fois riche en îles et îlots et particulièrement bien adaptés à la plaisance, le Golfe du Morbihan n'est pas en reste et profite d'un tourisme florissant, avec 33,6 millions de nuitées touristiques enregistrées en 2004<sup>69</sup>, lui conférant ainsi le 6<sup>ème</sup> rang national pour les nuitées. A 15 km de Vannes et à 5 minutes de bateau de Port Blanc, l'Île-aux-Moines figure donc dans un bassin touristique d'envergure.

#### Localisation du Golfe du Morbihan par rapport à la France<sup>70</sup>



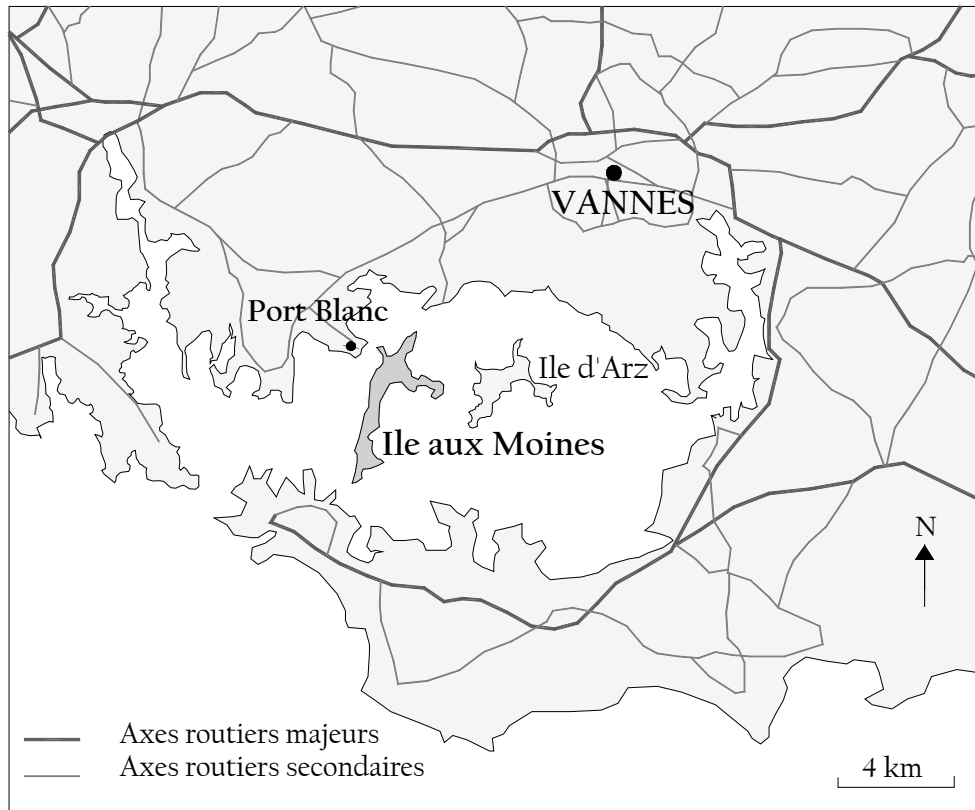
<sup>67</sup> Le Golfe du Morbihan s'étend sur 20km de long de Vannes à Port-Navalo, et de 16 km de large de Larmor Baden à Sarzeau, couvrant ainsi une superficie d'environ 35 000 hectares. Si sa localisation le protège fort bien de la houle océanique, il reste cependant sujet à de forts courants marins. En breton, Morbihan signifie littéralement « petite mer ».

<sup>68</sup> Source : Alain MESPLIER, « *Le tourisme en France* », coll. Histoire et géographie économiques, éd. Bréal, 9<sup>ème</sup> édition, 2001, p 310.

<sup>69</sup> Source : Observatoire Département du Tourisme de Vannes.

<sup>70</sup> Réalisation : Noémie Ayrault

### Localisation de l'Île-aux-Moines au sein du Golfe du Morbihan<sup>71</sup>



#### 3.1.1. Les richesses touristiques de l'Île-aux-Moines

L'Île-aux-Moines, surnommée « Perle du Golfe », attire en premier lieu grâce à son patrimoine environnemental. Le micro-climat dont elle bénéficie lui confère des paysages et des jardins plantés riches en végétations sub-méditerranéennes (telles que le mimosa, le camélia, le laurier, le figuier ou l'olivier). Ces plages (Grande Plage, Plage du Port Miquel et Plage du Goret) sont également les atouts majeurs de son attrait touristique. Ses multiples chemins permettent de découvrir l'île et de bénéficier de points de vues sur tout le Golfe du Morbihan, sans que jamais le visiteur ne soit à plus de 450 mètres de la mer malgré les 7 km de long et les 3 km de large qui déterminent l'île. Caractérisée par une forme de croix de 310 ha, l'Île-aux-Moines offre un véritable panel de paysages : l'ouest est marqué par quelques falaises rocheuses et abruptes, l'est est plus plat et présente des zones marécageuses permettant l'accueil de parcs à huîtres tandis le sud de l'île laisse place à de vastes étendues de landes.

<sup>71</sup> Réalisation : Noémie Ayrault

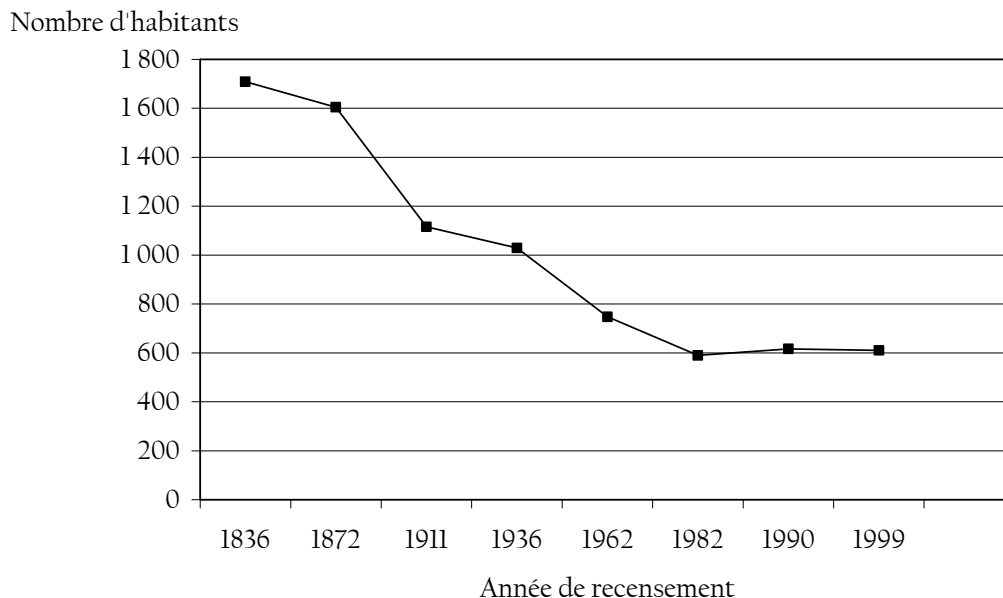
Son patrimoine historique constitue une deuxième facette de son attrait touristique. L'île recèle en effet de vestiges romains et mégalithiques faisant l'objet d'une réelle mise en valeur. Toutefois, deux d'entre eux semblent s'imposer aux visiteurs plus que les autres, en raison notamment de leur extrêmement bon état de conservation. Il s'agit du Cromlech de Kergonan et du dolmen de Penhap<sup>72</sup>.

Enfin, le patrimoine bâti de l'île semble charmer à bien des égards les visiteurs. Le bourg, situé sur le point haut de l'île, offre à la promenade, au gré des habitations, de multiples ruelles. Le patrimoine bâti tire ses principaux atouts des habitations traditionnelles, de la modeste maison basse du pêcheur à celle du capitaine, en passant par la maison en toit de chaume.

### 3.1.2. Les données démographiques et économiques de la commune

L'Île-aux-Moines est une commune rurale de 527 habitants<sup>73</sup>. Comme l'ensemble des îles du Ponant<sup>74</sup>, elle connut un fort déclin démographique dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, son apogée démographique datant de 1851 avec une population évaluée à 1 767 habitants.

#### Evolution démographique de l'Île-aux-Moines de 1836 à 2005<sup>75</sup>



<sup>72</sup> Cf. Annexe n°6, p 131.

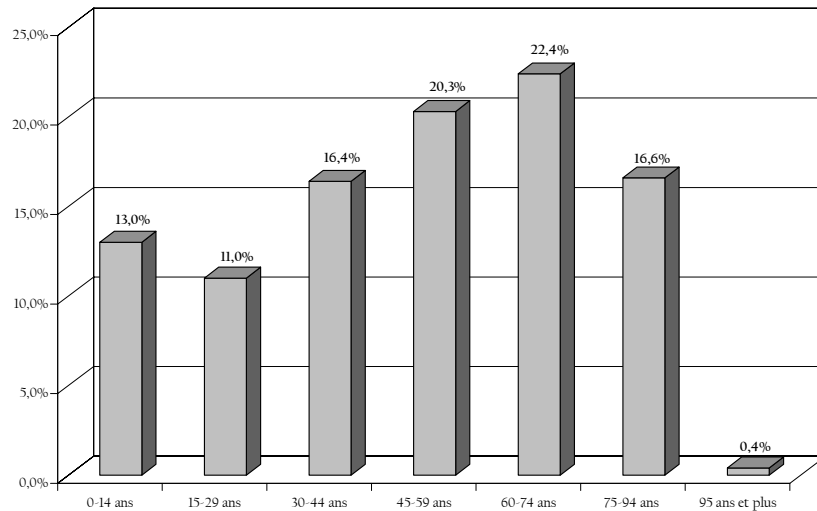
<sup>73</sup> Source : recensement INSEE rénové en janvier et février 2005. Chiffre communiqué par la mairie de l'Île-aux-Moines.

<sup>74</sup> Cf. Annexe n°5, p 130.

<sup>75</sup> Source : INSEE, RGP et recensement rénové pour 2005.

Si sa population s'est globalement stabilisée de 1982 à 1999, elle connaît une baisse de 13,6% entre 1999 et 2005. Le solde naturel est largement déficitaire sur l'île ; nous pouvons noter à cet effet qu'en 1999, la commune a enregistré 116 décès pour 36 naissances.

### Structure par âge de la population de l'Île-aux-Moines en 1999 <sup>76</sup>



La population étant vieillissante à l'Île-aux-Moines, avec plus de 40% des habitants ayant plus de 60 ans, l'avenir démographique de l'île se joue principalement sur un solde migratoire devant impérativement être positif.

En 1999, la population active est composée de 216 personnes (soit 35,4% de la population totale), 36 d'entre elles n'ayant pas d'emploi (soit un taux de chômage de 16,7%, largement supérieur à la moyenne nationale qui s'établit autour des 10%). Il s'avère que la catégorie des 15-24ans est la plus largement touchée par le chômage avec un taux de plus 44%.

En ce qui concerne la population active occupée, la répartition des catégories socioprofessionnelles se fait comme suit : 24,5% d'employés, 22,4% de professions intermédiaires, 20,4% d'ouvriers, 16,3% d'artisans commerçants, 12,2% de cadres et professions intellectuelles et 4,2% d'agriculteurs. Par ailleurs, on constate que plus de

<sup>76</sup> Source : INSEE, RGP 1999.

68% de la population active travaille et réside sur l'île. Les retraités représentent quant à eux près de 30% de la population en 1999.

Au-delà de sa vocation touristique, l'Île-aux-Moines n'a pas véritablement d'autres secteurs économiques pour la soutenir. L'agriculture a disparu en 1982 avec la cessation d'activité de la dernière ferme de l'île, tandis que la marine a largement périclité, ne subsistant plus que quelques marins de la marine marchande. La pêche, bien qu'elle soit existante sur l'île, n'a jamais été l'activité dominante ; à ce titre, seuls deux pêcheurs sont toujours en activité à l'Île-aux-Moines. L'ostréiculture fut quant à elle par le passé plus largement répandue, toutefois, la quasi-totalité des concessions ostréicoles ont été vendues à des gens extérieurs à l'île.

Le tissu économique de l'île se compose à ce jour de neuf restaurants, cinq bars, six boutiques de souvenirs et produits locaux, une librairie, huit commerces alimentaires, quinze artisans, une école de voile et trois loueurs de vélos, ainsi que deux hôtels, un camping, une résidence de tourisme, des chambres d'hôtes et de multiples locations saisonnières, participant ainsi à la dynamique touristique de l'Île-aux-Moines en terme d'accueil et de services proposés aux visiteurs.

### 3.2. Justification du choix du cas d'étude

Le choix de l'Île-aux-Moines comme terrain d'étude pour ce mémoire de recherche trouve sa justification au travers de deux facteurs : d'une part, l'Île-aux-Moines possède une vocation touristique parmi les plus importantes au regard de l'ensemble des îles du Ponant, et d'autre part, un projet touristique de grande envergure a mis à mal, dans les années 1980, la cohésion sociale de l'île, légitimant ainsi le choix du sujet de recherche portant sur l'impact du tourisme sur les identités insulaires.

#### 3.2.1. Une vocation touristique marquée

En premier lieu, le choix de l'île, pour réaliser une étude de terrain pouvant répondre à la problématique de recherche, a dû évidemment se porter sur une île où l'économie touristique est suffisamment développée pour se répercuter sur les modes de vies des îliens, permettant ainsi d'évaluer les potentiels impacts sur l'identité des insulaires.

L'Île-aux-Moines figure donc parmi les îles de l'ouest français comme ayant une activité touristique très marquée. En effet, si l'on étudie le tableau ci-après, on constate que cette dernière se situe au second rang des îles de l'Atlantique et de la Manche les plus visitées.

Passages aller et retour vers les îles du Ponant en 2004<sup>77</sup>

	Superficie (en ha)	Passages aller et retour
Belle-Île	8 461	800 000
Île-aux-Moines	310	500 000
Yeu	2 300	450 000
Groix	1 770	400 000
Bréhat	318	350 000
Aix	129	250 000
Ouessant	1 558	200 000
Arz	269	165 000
Batz	320	150 000
Chausey	65	110 000
Sein	58	110 000
Houat	288	80 000
Molène	60	40 000
Hoëdic	209	40 000
Glénan	-	30 000
Total	16 136	3 675 000

Par ailleurs, si la plupart des îles du Ponant ont connu un développement touristique à partir des années 1950-1960, il s'avère qu'il s'est produit beaucoup plus tôt à l'Île-aux-Moines, dès le 18<sup>ème</sup> siècle<sup>78</sup> en ce qui concerne le tourisme résidentiel, et avant la fin du 19<sup>ème</sup> siècle<sup>79</sup> pour le tourisme de séjour. Ainsi, l'ancienneté de sa vocation touristique et l'importance de sa fréquentation actuelle constituent deux arguments de justification du choix de l'Île-aux-Moines afin de cerner l'impact du tourisme sur l'identité insulaire.

<sup>77</sup> Source : AIP, 2004.

<sup>78</sup> Patrick PRADO, « Un siècle de paysage à l'Île-aux-Moines », Gazette municipale de l'Île-aux-Moines, n°8, décembre 2004, p 25.

<sup>79</sup> Hélène RABREAU-COUDE, « L'Île-aux-Moines de 1850 à 1914, histoire et petite histoire d'une société fondée sur la mer », mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Rennes II, 1997, p 36.

### 3.2.2. Un projet touristique à l'origine d'un conflit social de grande envergure

L'Île-aux-Moines est ensuite apparue être un territoire d'étude privilégié pour cette recherche dans la mesure où le développement de l'activité touristique a eu une véritable résonance dans la vie sociale de l'île. Ainsi, en 1985, un projet de centre de revitalisation, d'hôtel de 120 chambres, de résidence para-hôtelière comprenant 40 duplex et studios, complétés par des restaurants, bars, pubs et boutiques (...) a été envisagé sur le site de « Kerbozec » à Penhap (au sud de l'île) en zone NA, des terrains qui sont depuis devenus la propriété du Conservatoire du Littoral. L'annonce du projet, qui ne sera faite qu'au moment de la demande de permis de construire par les promoteurs, a fait l'effet d'une véritable bombe au sein de la communauté qui se scinde alors entre les « pour » et les « contre ».

Les insulaires partisans du projet correspondaient d'une part à une population bénéficiant de la manne touristique car ayant une activité professionnelle en rapport avec celle-ci et où l'apport de nouveaux projets touristiques est perçu comme une opportunité, et d'autre part, à une population qui estime que l'implantation d'un tel complexe aurait permis une création importante d'emplois pour les insulaires.

Quant aux détracteurs, le développement d'une telle structure touristique était pour eux synonyme de bouleversements des conditions de vie, tant sur le plan économique, pensant que la situation n'en serait que très légèrement modifiée dans la mesure où les emplois à responsabilité seraient pourvus par des personnes extérieures à l'île ; que sur le plan de la qualité de la vie où la circulation automobile aurait augmenté nettement ; ou encore sur le plan environnemental et paysager car le site retenu par le projet était vierge de toute construction. Une grande majorité de la population se situant contre le projet correspondait à des personnes ne tirant pas directement parti du tourisme, et ne souhaitant pas favoriser un projet source de grandes modifications au détriment du cadre de vie.

Cependant, il ne s'agit pas ici de déterminer la légitimité des arguments des deux groupes opposés, mais de mettre en avant les scissions qui ont pu apparaître au sein de la communauté. Les prises de position ont été en effet très vives. Un article de la gazette communale de mars 1985, portant sur le projet, titrait « *Tempête sur l'île* ». Il ne s'agissait donc pas seulement d'un simple désaccord, mais véritablement d'un conflit qui avait

comme source un projet touristique et pour objectif le meilleur avenir qui puisse être pour l'île et ses habitants.

Si la cohésion sociale est au cœur de l'identité insulaire, il est alors clairement établi qu'à cette époque là le développement touristique a eu des impacts sur celle-ci. En conséquence, l'Île-aux-Moines s'est révélée être un terrain d'étude favorable pour réaliser une étude de cas.

Notons par ailleurs que le projet n'a pas vu le jour à la vue des passions qu'il a soulevées. Toutefois, plus de 20 ans après les faits, il s'avère que des familles sont encore en « froid », que le projet est loin d'avoir quitté les esprits et qu'il est toujours préférable d'en éviter l'évocation.

### 3.3. Les limites inhérentes à ce cas d'étude

Le choix de l'Île-aux-Moines comme cas d'étude peut, à certains égards, sembler manquer d'une certaine pertinence. Il convient avant de poursuivre d'en définir les limites, qui seront principalement celles du degré d'insularité de l'Île-aux-Moines, et des difficultés de parvenir à généraliser les résultats issus de l'étude de cas à l'ensemble des petites îles françaises.

#### 3.3.1. Un faible degré d'insularité ?

Puisque la recherche repose principalement sur l'identité insulaire, elle est donc largement tributaire de l'espace insulaire étudié. Comme nous avons pu l'évoquer précédemment<sup>80</sup>, la définition de « l'île » est complexe, relevant davantage du concept d'insularité, permettant de dire qu'une île est plus île qu'une autre, que de la simple définition géographique qualifiant d'île toute étendue de terre entourée d'eau de tous les côtés.

Ainsi, l'Île-aux-Moines est incontestablement une île du point de vue physique. Cependant, dans la mesure où l'Île-aux-Moines est une île de mer intérieure, et que sa distance par rapport au continent est extrêmement faible (500 mètres), peut-on dire que l'Île-aux-Moines est une île ayant un degré d'insularité aussi important que celui

---

<sup>80</sup> Cf. paragraphes 2.2.1 du premier chapitre de ce rapport, à partir de la p 15.



d'Ouessant se situant à 18 km de la côte continentale ? Car, selon François Doumenge, plus la distance au continent est grande, plus l'insularité est renforcée. A ce titre, l'Île-aux-Moines est donc la moins insulaire des îles du Ponant, car c'est elle qui se situe le plus près du continent.

Temps moyen de traversée vers les îles du Ponant<sup>81</sup>

	Temps de traversée (en minutes)
Île-aux-Moines	5
Bréhat	10
Batz	15
Arz	15
Aix	20
Houat	45
Groix	45
Belle-Île	45
Glénan	50
Chausey	55
Yeu	60
Sein	60
Molène	60
Ouessant	90
Hoëdic	90

On a également pu établir que l'insularité se mesure par la conscience que possède chaque habitant de vivre sur un territoire clos par la mer ; or les habitants de l'Île-aux-Moines en ont parfaitement conscience, comme nous le verrons dans le troisième chapitre de ce rapport. Aussi, si le degré d'insularité de l'Île-aux-Moines peut sembler limité au regard des autres îles du Ponant, il apparaît que son degré d'iléité, né de la conscience de « l'île » de ses habitants, est quant à lui prégnant, ainsi que nous l'exposerons par la suite.

---

<sup>81</sup> Source : A.I.P.

### 3.3.2. Les difficultés de généralisation des résultats de cette recherche à d'autres petites îles françaises

La seconde limite de cette recherche tient donc aux difficultés de généraliser les résultats d'une enquête de terrain réalisée auprès des habitants de l'Île-aux-Moines à l'ensemble des îles du Ponant et des petites îles françaises en général, et ceci pour deux raisons majeures, qui ne sont autres que les deux principaux paramètres de la recherche ici engagée, à savoir l'activité touristique et l'identité insulaire.

En effet, le développement du tourisme relève d'une part du contexte économique de l'île (déclin des activités agricoles et maritimes, et ainsi la nécessité de développer un secteur économique nouveau), et d'autre part des politiques locales engagées. Ainsi, en fonction des particularités des différentes îles naissent des politiques touristiques variées à l'origine de développements touristiques uniques sur chacune d'entre elles.

Pour exemple, il est aisé de constater que le tourisme résidentiel ne s'est pas développé de manière homogène sur l'ensemble des îles du Ponant (Cf. tableau ci-après où la part des résidences secondaires est d'autant plus grande que le tourisme résidentiel est présent), de la même façon que l'on peut observer que l'afflux touristique n'est pas égal entre chacune d'entre elles, comme l'indiquait précédemment le tableau<sup>82</sup> concernant le nombre de passages aller et retour vers les îles du Ponant.

---

<sup>82</sup> Cf. tableau, p 53.

Part des résidences secondaires par rapport aux résidences principales  
sur les îles du Ponant en 1999<sup>83</sup>

	Part des résidences secondaires (en%) par rapport aux résidences principales
Aix	73
Bréhat	72
Arz	72
Hoëdic	65
Île-aux-Moines	62
Batz	57
Yeu	56
Belle-Île	53
Molène	52
Sein	51
Groix	45
Ouessant	43
Houat	41
Total	57

L'activité touristique revêtant diverses formes sur chacune des îles, l'impact de cette dernière sur l'identité insulaire ne saurait être similaire sur l'ensemble des îles. Ainsi, l'Île-aux-Moines ayant un développement touristique qui lui est propre, l'impact qui sera éventuellement généré sur l'identité de ses habitants n'est vrai, dans les détails, que pour elle. Ainsi les résultats issus de ce cas d'étude ne sauraient être des résultats absolus pour les autres îles.

Par ailleurs, le second paramètre à prendre en considération, lorsque l'on évoque les difficultés de généralisation des résultats de ce travail de recherche à l'ensemble des petites îles françaises, est sans conteste celui de l'identité insulaire. De fait, l'identité insulaire se forge en fonction de son territoire, de son originalité physique, des ressources qu'elles lui procurent et du développement économique qu'elle lui permet.

---

<sup>83</sup> Source : INSEE, RGP 1999.

A partir de ces caractéristiques, une séquence historique unique s'est alors profilée pour chacune des îles, à l'origine d'une culture et d'une société particulière.

« *Chaque île constitue un milieu géographique original, tant par ses caractéristiques physiques que par son passé et le niveau de son développement économique*<sup>84</sup> ».

En outre, les spécificités propres à chaque île font naître des identités qui leur sont tout aussi spécifiques. Toutes les îles ont donc leurs particularités, ainsi l'Île-aux-Moines possède une identité insulaire spécifique qui lui est propre. Aussi, tout travail sur l'identité insulaire qui se baserait sur une étude de cas n'est en mesure d'apporter des réponses que pour l'île étudiée. L'identité de l'Île-aux-Moines est celle de l'Île-aux-Moines, et uniquement la sienne ; toute généralisation à l'ensemble des petites îles françaises s'avérerait erronée. Cette étude peut, au plus, apporter une tendance ou constituer un point de comparaison pour l'étude de l'identité insulaire d'une autre île.

---

#### 4. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

---

La réponse à la problématique de recherche ne saurait se passer d'un travail de terrain afin de recueillir l'avis, le ressenti, la perception qu'ont les habitants de l'Île-aux-Moines vis-à-vis du tourisme.

Dans la mesure où il s'agit de déterminer si le tourisme a un impact sur l'identité insulaire, les habitants permanents de l'île semblent être les principaux acteurs et miroirs de cette identité. Vivant de manière permanente sur l'île, ils sont en effet les plus à même d'être révélateurs de l'identité insulaire, si l'on pose au préalable l'hypothèse que l'Île-aux-Moines est le lieu d'une identité particulière. Ainsi, les résidents secondaires, ne vivant pas par définition toute l'année sur l'île, ne peuvent être empreints de l'identité insulaire, si ce n'est de manière partielle. Pour cette raison, seuls les habitants permanents feront l'objet de toute notre attention.

---

<sup>84</sup> Alain HUETZ de LEMPS, « *Rapport de synthèse: îles, insularité, insularisme* », in Actes du colloque de Bordeaux-Talence, op.cit., p 499.

Afin de recueillir l'avis de ces habitants, de mettre à jour certains mécanismes identitaires, et d'évaluer la relation entre identité et tourisme, l'élaboration d'un questionnaire à soumettre à la population est apparu être l'une des méthodes les plus appropriées. Cependant, afin de compléter les données ainsi recueillies, d'élargir le champ d'investigation et s'assurer d'avoir bien permis à la population d'exprimer tout ce qu'elle souhaitait sur le sujet, la réalisation d'entretiens s'est avérée indispensable.

La durée de l'enquête fut brève en raison des contraintes de temps imposées par l'année de master 2 recherche. Elle s'est donc déroulée à l'Île-aux-Moines du 27 février au 11 mars 2006, soit 12 jours.

#### 4.1. Les questionnaires

Les questionnaires<sup>85</sup> s'adressaient donc uniquement aux résidents permanents de l'Île-aux-Moines. Toutefois, une première série de questions visaient à identifier deux sous-groupes : les personnes ayant toujours vécu sur l'île, et celles ayant préalablement eu un parcours résidentiel hors de l'île. En ce qui concerne ce second groupe, les raisons de l'emménagement sur l'île s'avéreront déterminantes à la fois par rapport à leur intégration au sein de la communauté îlienne et sur leur appropriation de l'identité insulaire.

La deuxième série de questions avait pour objectif d'évaluer les relations qu'entretiennent les insulaires avec le continent, suivant le nombre de fois où ils se rendre sur le continent, les raisons pour lesquelles ils s'y rendent, si leur lieu de travail se situe sur l'île ou non.

Les questions suivantes avaient vocation à identifier si les habitants de l'Île-aux-Moines jouissaient d'une identité insulaire. En les interrogeant sur ce qu'est pour eux être insulaires, sur les avantages et les inconvénients de leur mode de vie, les atouts de l'Île-aux-Moines par rapport au continent nous parviendrons, comme nous le verrons dans le troisième chapitre de ce rapport, à cerner certaines caractéristiques de ce qu'il convient d'appeler leur identité.

---

<sup>85</sup> Cf. questionnaire en annexe n°8, p 134.

Ensuite, les questions s'orientaient principalement sur le ressenti des insulaires vis-à-vis du tourisme, plus particulièrement sur la manière dont ils ressentent les modifications qu'il engendre, et sur les relations qu'ils entretiennent avec les excursionnistes, vacanciers et résidents secondaires.

Pour clore ce questionnaire, il s'agissait d'interroger les habitants permanents plus en détail sur la problématique de notre recherche. Ainsi, les questions formulées visaient à évaluer les impacts du tourisme sur la vie sociale, qu'il s'agisse d'avantages ou d'inconvénients et d'estimer si, d'après eux, son développement actuel est soutenable ou pas. L'ultime question donnait la possibilité aux personnes interrogées de formuler les actions qui leur sembleraient importantes à mettre en place en matière de tourisme sur leur île.

Le questionnaire comportait précisément 44 questions, dont 24 correspondant à des questions fermées se matérialisant par des cases à cocher. Malgré cela, le questionnaire pouvait être qualifié de long, nécessitant une vingtaine de minutes pour y répondre en totalité.

#### 4.2. Les entretiens

Afin d'aller au-delà du questionnaire, d'approfondir un certain nombre de réponses, d'apprécier plus nettement le contexte social, et de laisser aux habitants la possibilité de s'exprimer sur des questions qui auraient été oubliées, les entretiens apparaissent comme un complément essentiel au questionnaire.

Les entretiens menés correspondaient à des entretiens semi-directifs, ayant comme support et fil conducteur le questionnaire. D'ailleurs, si les entretiens pouvaient être réalisés après que le questionnaire ait été rempli, les trois quarts ont permis de remplir ce dernier. Les entretiens qui ont été effectués ont eu une durée moyenne d'une heure.

#### 4.3. La collecte et le traitement des données

Au terme de l'enquête, 32 questionnaires ont été complétés. Sur ces 32 questionnaires, 4 d'entre eux se sont avérés inexploitable dans la mesure où seules les questions proposant des réponses fermées avaient été complétées.

Sur les 28 questionnaires restants, il est important de noter que 11 ont été remplis par des personnes seules, en dehors de ma présence, que 13 ont été rempli lors d'un entretien semi-directif, et 4 ont été encore rempli par des personnes seules mais suivis d'un entretien semi-directif.

D'autre part, précisons que 11 des questionnaires ont été remplis par des insulaires originaires de l'île, et 18 par des 'insulaires d'adoption', non originaires de l'Île-aux-Moines.

Les questionnaires ont fait l'objet d'un traitement statistique à plat, le croisement des données ne s'avérant pas dans le cas présent d'une grande pertinence dans la mesure où seulement 5,3% de la population totale de l'Île-aux-Moines a été sondée dans le cadre de cette enquête. D'autre part, la faiblesse du taux de réponses ne permet pas de tirer de statistiques valables mais seulement des tendances.

Par ailleurs, les différentes personnes interrogées au cours de l'étude s'avèrent être porteuses d'intérêts divergents ou contradictoires en fonction de leur position professionnelle, institutionnelle ou bien encore de leur parcours résidentiel antérieur ; toutefois des lignes fortes se dégagent de l'ensemble de leurs réponses.

L'approche choisie pour l'analyse de cette enquête n'est donc pas quantitative, mais qualitative, avec pour principal support les tendances qui sont apparues lors du traitement des questionnaires et des entretiens. Ce sont donc ces tendances qui sont explicitées dans le troisième chapitre de ce rapport.

### SYNTHESE DU DEUXIEME CHAPITRE

Le tourisme s'est avéré être le principal secteur d'activité sur lesquels les îles pouvaient se reposer pour résoudre, en partie, la crise économique et démographique qui les a touchée à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, il a contribué au maintien d'une population permanente suffisante sur territoires insulaires pour qu'ils puissent continuer à être de véritables lieux de vie (et non pas exclusivement des lieux de vacances), aux conditions de vie certes plus spartiates que sur le continent, mais capables tout de même d'offrir les services et les équipements minimums au bien être et au bien vivre de leurs habitants.

Si l'activité touristique a participé à 'sauver' les îles de la déprise économique et à ralentir l'hémorragie démographique, l'introduction d'un tel secteur économique semble pouvoir déstabiliser le mode de vie, la culture et tout simplement l'identité de la population insulaire. En effet, l'identité groupale, 'la communauté insulaire', se retrouve en difficulté face à l'émergence de conflits d'usage et de partage de son territoire avec les touristes et les principaux acteurs de l'économie touristique, des conflits qui furent auparavant proscrits du quotidien des îles afin de préserver un équilibre et une harmonie sociale.

Aussi, l'étude de l'impact du tourisme sur l'identité insulaire trouve ses principaux fondements et sa légitimité à travers de l'interrogation suivante : les avantages générés par le tourisme sont-ils suffisants pour en compenser les inconvénients ? La prise en compte d'une telle question doit impérativement être de mise lorsque l'aménageur s'intéressera au développement des territoires insulaires, car dans l'hypothèse où l'essor du secteur du tourisme ne serait pas soutenable pour la population permanente, nous pouvons imaginer un exode de cette dernière (pour qui les inconvénients de l'insularité ne seraient plus compensés par un cadre de vie de qualité) au profit de résidents secondaires enclin à modeler l'espace insulaire en fonction de leurs besoins, en d'autres termes, en un lieu purement récréatif, à forte densité durant l'été et à volets clos le reste de l'année. L'aménageur doit donc inscrire son action au travers d'objectifs d'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire sur lequel il agit, d'intérêt général et de développement durable. Le bien être et les besoins de la population permanente îlienne doivent véritablement être l'élément central de la réflexion engagée pour l'aménagement et le développement des territoires insulaires.



Par ailleurs, puisqu'il s'agit de mettre en évidence d'hypothétiques modifications de l'identité insulaire engendrées par l'activité touristique, une étude de cas s'avère être nécessaire afin de ne pas rester dans un discours trop général et d'appuyer le propos de cette recherche. Le choix du cas d'étude s'est porté sur L'Île-aux-Moines en raison de sa vocation touristique ancienne (en comparaison à la majorité des autres îles du Ponant), et à son taux de fréquentation touristique important qui la classe comme la deuxième île de la Manche et de l'Atlantique la plus visitées.

Si certaines objections pourraient être formulées concernant le choix de cette île comme terrain d'étude, principalement au regard de sa faible distance au continent (500m), nous mettrons en avant dans la troisième partie de ce rapport que son faible degré d'insularité géographique est largement supplanté par une conscience de l'île et un degré d'îléité très prégnants parmi la population insulaire de l'Île-aux-Moines, revendiquant très clairement une différence identitaire née de l'insularité.

Enfin, l'identité relevant du ressenti de chaque individu, le questionnement de cette recherche ne pourrait espérer trouver de véritables réponses si la méthodologie suivie pour y parvenir n'envisage pas de laisser s'exprimer les insulaires sur leur identité et leur rapport au tourisme. Aussi, une étude de terrain privilégiant l'écoute des insulaires sur un sujet qui pour eux est irrémédiablement d'actualité car les touchant de près au quotidien, s'est révélée indispensable. En effet, seule l'attention portée à ce qu'ils formuleront comme être leur identité pourra prétendre répondre en partie à la problématique de recherche.

---

## CHAPITRE 3

# IDENTITE ET TOURISME A L'ÎLE-AUX-MOINES

*« C'est que je ne l'aime pas seulement pour ses charmes ; je l'aime pour son esprit »*

Marcel Arland, évoquant l'Île-aux-Moines  
(« *En passant par l'Île-aux-Moines* », préface, 1970)

L'étude de cas réalisée à l'Île-aux-Moines est relatée à travers ce troisième chapitre. Dans un premier temps, un diagnostic succinct de l'activité touristique fera transparaître les multiples pressions exercées sur le territoire. Ensuite, nous nous attarderons sur les principales caractéristiques de l'identité insulaire des habitants de l'Île-aux-Moines avant de mettre en exergue les relations complexes qui lient ces derniers au tourisme et aux touristes. Enfin, une dernière partie permettra de s'interroger sur l'état actuel de l'identité de la population de l'Île-aux-Moines, revêtant, certes, une certaine complexité mais également un profond paradoxe où cohabitent à la fois une perte et un renforcement de l'identité insulaire.

---

## 1. UNE PRESSION TOURISTIQUE EVIDENTE

---

L'importance de l'activité touristique à l'Île-aux-Moines peut être évaluée grâce à l'étude de différents paramètres : tout d'abord au regard du nombre d'excursionnistes débarquant chaque année sur l'île pendant la période estivale, mais également par la place occupée par les résidences secondaires au sein du parc de logements de la commune, et enfin, par le nombre de structures d'hébergements touristiques. Parallèlement à cela, l'activité touristique a incité la commune à réaliser des aménagements nécessaires au bon développement de celle-ci qu'il convient ici de citer. Enfin, face à la pression du tourisme, nous nous pencherons sur la politique touristique locale afin d'évaluer son rôle dans le développement actuel du tourisme.

### 1.1. Un nombre important de visiteurs à la journée

Le tourisme de passage est évalué<sup>86</sup> à environ 5 000 personnes par jour pendant la période estivale, avec des pointes pouvant aller jusqu'à 7 000 personnes entre mi-juillet et mi-août, sur une île qui rappelle compte 527 habitants permanents.

#### 1.1.1. Des compagnies maritimes au service du tourisme d'excursion

La desserte de l'Île-aux-Moines est assurée par quatre compagnies maritimes, dont une seule d'entre elle la dessert toute l'année depuis Port-Blanc, à raison d'un bateau par demi-heure hors saison touristique, et d'un bateau tous les quarts d'heure l'été.

---

<sup>86</sup> Selon la compagnie maritime Izenah.

Les trois autres compagnies proposent à la clientèle touristique des croisières « tours du Golfe » incluant des escales à l'Île-aux-Moines pouvant aller de trois quarts d'heure à quatre heures, et être couplées à des escales à l'île d'Arz, avec pour slogan « deux îles à la journée ». Les formules proposées sont nombreuses afin de s'adapter au mieux aux différents types de clientèle, du touriste pressé au touriste intéressé. Ces trois compagnies proposent de telles prestations d'avril à novembre, avec des croisières supplémentaires en juillet et août où il est d'ailleurs conseillé à la clientèle de réserver à l'avance leur excursion. Les départs des bateaux se font des quatre coins du Golfe : de Vannes, Locmariaquer, la Trinité sur Mer, Port-Navalo, Auray, Le Bono.

### 1.1.2. Une découverte succincte de l'île

L'un des modes de visite de l'île qui est plébiscité par les excursionnistes est incontestablement le vélo. Il leur permet en effet de pouvoir faire un tour succinct de l'île avant de se rendre à la plage, et tout cela, en quelques heures seulement passées à l'Île-aux-Moines.

Les visiteurs qui auront opté pour une escale de trois quarts d'heure sur l'île n'auront bien évidemment pas le privilège de la découvrir. Ils ne verront d'ailleurs que le port...et à la fois sur le ton de l'étonnement et de la colère, affirmeront que sur « l'Île-aux-Moines, il n'y a rien à voir ! ».

### 1.1.3. Des difficultés d'absorption d'une telle masse de visiteurs

L'été, ce sont donc chaque jour de véritables « marées humaines » qui s'abattent sur l'Île-aux-Moines, à tel point que de nombreux visiteurs ne trouvent de quoi se restaurer, les sandwicheries et restaurants n'étant pas en mesure de fournir des quantités aussi importantes que l'afflux de visiteurs. Dans des proportions similaires, les insulaires raconteront que le flot de touristes est tel en pleine période estivale<sup>87</sup> qu'il devient extrêmement difficile d'emprunter la route menant jusqu'à l'embarcadère car il s'y crée de véritables embouteillages mêlant piétons et cyclistes.

---

<sup>87</sup> La pleine période touristique correspond à la période du 15 juillet au 15 août, et est marquée par les deux grandes festivités de l'île, à savoir « La fête de la Mer » se déroulant fin juillet, et « Le festival de la Voile » le week-end du 15 août. Le reste de la période touristique s'étend elle de mai à septembre, complétée par un tourisme hors-saison en mars, avril et octobre, voire même jusque début novembre.

Aussi, le tourisme d'excursion, véritable tourisme de masse pendant la pleine période touristique, présente à l'évidence certaines difficultés à être assimilé par l'Île-aux-Moines. L'apport de visiteurs à la journée semble dépasser à cette époque-ci les capacités d'accueil touristique proposées par l'Île-aux-Moines.

#### 1.1.4. Des fins de journées laissant un goût amer aux insulaires

Avant de reprendre le bateau qui les ramènera sur le continent, les visiteurs d'un jour, ou de quelques heures à peine, laisseront derrière eux aux insulaires, leurs papiers gras et pour beaucoup le souvenir d'un manque de courtoisie et de respect envers la population permanente.

Ainsi, l'effet de foule, cumulé à des impacts directs sur l'environnement de l'île et à des comportements d'incivilité de la part de quelques visiteurs, laisse la population insulaire assez désabusée en fin de journée. Toutefois, comme nous le verrons par la suite, le tourisme excursionniste n'est pas le mode de fréquentation touristique le plus perturbateur de la vie de l'Île-aux-Moines qui semble pâtir davantage d'un tourisme résidentiel apparaissant être démesuré au regard de la composition du parc de logements de l'île.

### 1.2. Un parc de logements dominé par les résidences secondaires

L'Île-aux-Moines, au travers de son parc de logement fortement composé de résidences secondaires ainsi qu'au travers de la poursuite de cette tendance d'année en année, est une commune où le tourisme résidentiel semble avoir clairement pris place. L'accueil d'une telle population, dont les modes de pratiques de l'espace divergent de ceux des résidents permanents, est à la fois à l'origine d'importantes modifications physiques de l'île mais aussi de bouleversements de la vie insulaire.

#### 1.2.1. Des résidences secondaires en constante augmentation

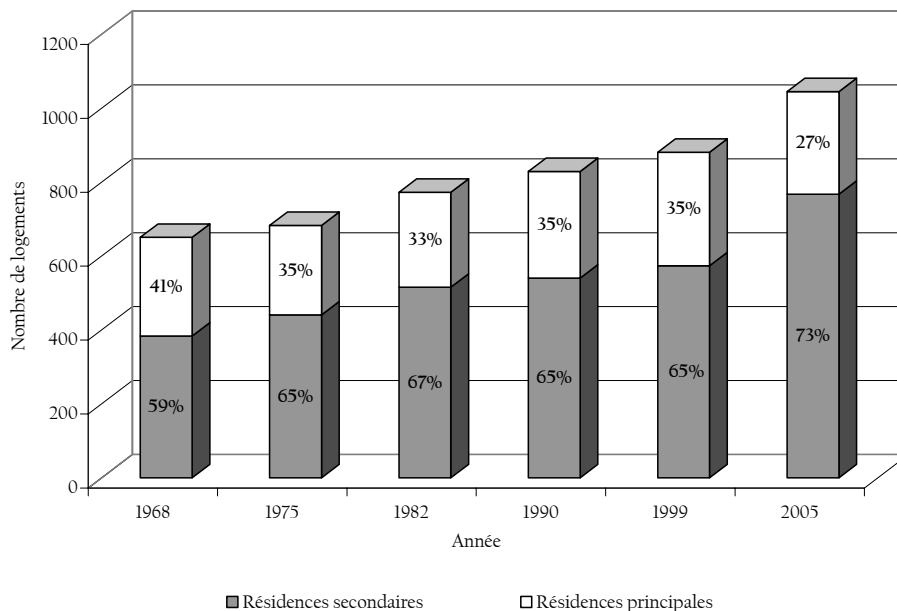
Le parc de logements de l'Île-aux-Moines est caractérisé par un taux important de résidences secondaires, qui est actuellement de plus de 73% de l'ensemble des logements de l'île. Comme nous l'avons vu précédemment<sup>88</sup>, ce phénomène de tourisme résidentiel touche l'ensemble des îles du Ponant dans des proportions plus ou moins importantes.

---

<sup>88</sup> Cf. tableau p 58.

Toutefois, « l'Île-aux-Moines a cette particularité qu'elle a été très tôt, dès le 18ème siècle, une île à double type de résidences, principales et secondaires <sup>89</sup> ». La fin des années soixante marquera tout de même un tournant dans la mesure où les résidences secondaires deviennent plus nombreuses que les résidences principales. Ce phénomène ne cessera de prendre de l'ampleur, suivant une croissance plus ou moins irrégulière, en passant d'un développement de la résidence secondaire réservée aux catégories socioprofessionnelles les plus aisées vers une démocratisation de celle-ci avec l'avènement des congés payés en 1936 qui conduira à sa multiplication, pour ainsi représenter en 2005 près des trois quarts du parc de logements de l'Île-aux-Moines.

### Evolution des résidences secondaires à l'Île-aux-Moines de 1968 à 2005 <sup>90</sup>



#### 1.2.2. Qui sont les résidents secondaires ?

Les résidences secondaires sont considérées comme telles lorsque les propriétaires y résident moins de huit mois dans l'année et qu'ils acquittent leur impôt sur le revenu à la commune de leur résidence principale, et non à celle de leur résidence secondaire.

<sup>89</sup> Patrick PRADO, op.cit, p 25.

<sup>90</sup> Source : INSEE, RGP pour 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999. INSEE recensement rénové pour 2005 (chiffres communiqués par la mairie de l'Île-aux-Moines).

Les résidents secondaires peuvent être assimilés à des touristes dans la mesure où ils séjournent de manière occasionnelle, pour la plupart pendant les vacances scolaires, dans un lieu qu'ils affectent aux loisirs de la plage, de la pêche, de la plaisance, de la promenade, de la randonnée à pied ou à vélo...

La majorité des résidents secondaires sont de Bretagne, principalement de Nantes et de Rennes, ou de la région parisienne. Le choix de l'achat relève de différentes motivations<sup>91</sup>. L'achat peut être réalisé sous l'impulsivité de son acquéreur, qui a eu un « coup de cœur » suite à une visite sur l'île. Ces achats de résidences secondaires accomplis sous l'emprise d'un enthousiasme naissant font peut être partie des achats les moins pérennes, si l'on tient compte qu'à l'Île-aux-Moines la moitié des résidences secondaires est revendue en moyenne 7 ans après leur acquisition<sup>92</sup>. Pour d'autres, il s'agit à la fois d'un projet d'acquisition longuement mûri, et d'un investissement, d'un patrimoine à transmettre, ou d'une future résidence principale pour la retraite. L'achat de résidences secondaires peut également être initié par de la famille, des amis ou des connaissances possédant déjà des propriétés à l'Île-aux-Moines.

Si l'extrême majorité est motivée par « *le dépaysement, le calme et la coupure avec la vie quotidienne* »<sup>93</sup> que leur apportera un pied à terre à l'Île-aux-Moines, chacun envisage à sa façon les moments de détente qu'ils vont pouvoir y passer : seul, en famille ou entre amis, de manière recluse ou avec le souhait de partager des moments de convivialité avec la population locale, avec un intérêt particulier pour la culture des lieux ou l'unique volonté de consommer le site en profitant du cadre récréatif qu'il leur est offert.

### 1.2.3. Des résidences secondaires à l'origine de forts impacts sur le milieu et la vie insulaire

L'implantation de résidences secondaires n'est pas passée inaperçue à l'Île-aux-Moines dans la mesure où elles ont été à l'origine de profondes mutations du cadre de vie, ou tout du moins d'accentuation de celles-ci.

---

<sup>91</sup> Yann GERARD, « *De la construction du paysage littoral breton par les résidents secondaires* », mémoire de DEA de géomorphologie, aménagement et gestion des littoraux, Université de Bretagne Occidentale, 2001, p 36.

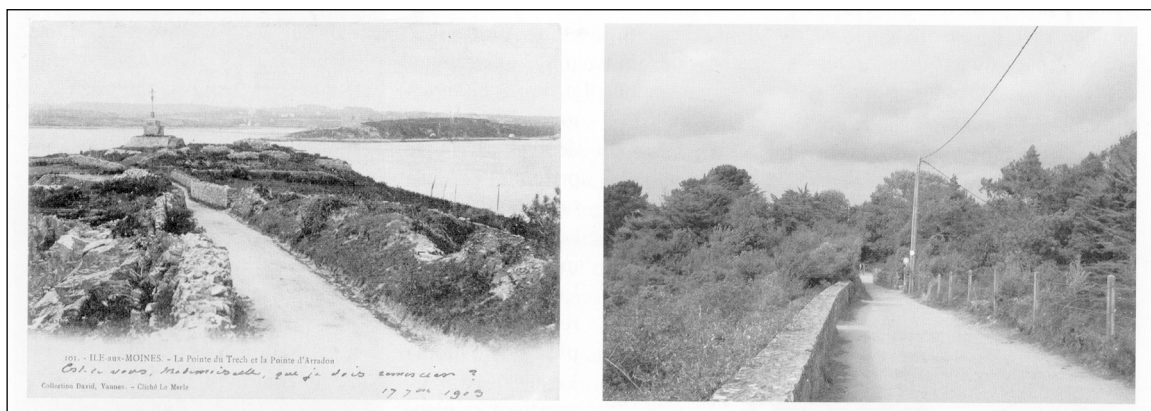
<sup>92</sup> Source : d'après les services de la mairie de l'Île-aux-Moines.

<sup>93</sup> Yann GERARD, op.cit., p 36.

Les paysages naturels et bâtis ont en effet subi pleinement les modifications qu'elles ont engendrées. Les insulaires et les résidents secondaires « *n'ont évidemment pas la même conception de l'espace et de son usage*<sup>94</sup> ». Tandis que l'implantation des maisons traditionnelles se faisait dans le bourg ou dans les villages avec des dispositions qui leur permettaient d'obtenir une bonne résistance à la pluie et au vent, se matérialisant ainsi pour la plupart par des habitations tournant le dos à la mer, les résidents secondaires cherchent eux davantage l'isolement, avec des constructions réalisées en dehors du bourg et des villages, et des points de vue imprenables sur le Golfe avec des implantations de maisons face à la mer. De plus, l'implantation de ces nombreuses constructions neuves sur l'île laissera place, peu à peu, à un ensemble bâti sans trop de cohérence architecturale<sup>95</sup>.

Parallèlement à cela, les acquisitions de résidences secondaires se sont accompagnées de plantations massives d'arbres permettant à la fois aux propriétaires de se protéger du vent marin et du regard intrusif des voisins. Les essences d'arbres choisies pour bâtir ces murs végétaux correspondent à des espèces dont la pousse est extrêmement rapide, tel que le cyprès de Lambert et l'insignis, au détriment du cyprès maritime<sup>96</sup>. L'Île-aux-Moines, qui traditionnellement possédait un paysage relativement dépourvu d'arbres et ouvert sur la mer, est aujourd'hui densément boisée comme en attestent les photos<sup>97</sup> ci-dessous de la pointe du Trech (pointe nord de l'île) prises en 1913 (à gauche) et en 2004 (à droite).

#### Modification des paysages : la pointe du Trech en 1913 et 2004



<sup>94</sup> Patrick PRADO, op.cit, p 25.

<sup>95</sup> Cf. Annexe n°7, p 132.

<sup>96</sup> Patrick PRADO, op.cit, p 26.

<sup>97</sup> Photos tirées de l'article de Patrick PRADO, op.cit., p 25.



Ainsi, les résidents secondaires ont participé et participent encore à la dénaturation des paysages de l'île. Comme le souligne Patrick Prado, « *il est quand même paradoxal qu'on ne voie plus la mer d'une île !* ». Mais si les résidents secondaires plantent des arbres sur leur parcelle, certains n'hésitent pas en parallèle à défricher et déboiser des zones inscrites au Plan d'Occupation des Sols pour avoir une vue sur la mer. La rubrique « doléances et suggestions » de la gazette municipale, donnant la parole aux habitants de l'île, en fait état : « *Et toujours et encore...les arbres qui bouchent la vue* <sup>98</sup> ».

L'autre impact majeur inhérent au développement massif du tourisme résidentiel est sans conteste la pression immobilière et foncière qui est actuellement exercée à l'Île-aux-Moines. Selon une analyse<sup>99</sup> du marché foncier et immobilier dans les îles du Ponant entre 1995 et 2001, 85% des acquisitions de logements et plus de 77% des acquisitions de terrains constructibles de l'Île-aux-Moines ont été effectuées par des résidents secondaires. Ainsi, cette étude conclut sur le constat suivant : « *Le marché du logement et des terrains constructibles sur les îles du Ponant est aujourd'hui contrôlé par les résidents secondaires* <sup>100</sup> ».

Par ailleurs, l'Île-aux-Moines figure comme l'île où les prix de l'immobilier sont les plus élevés, avec entre 1995 et 2001, plus de 7 logements sur 10 vendus plus de 150 000€. Les prix de l'immobilier de l'Île-aux-Moines sont ainsi supérieurs à ceux enregistrés sur les communes continentales voisines. Notons également qu'entre 1995 et 2003, le prix du foncier constructible a augmenté d'environ 120% à l'Île-aux-Moines.

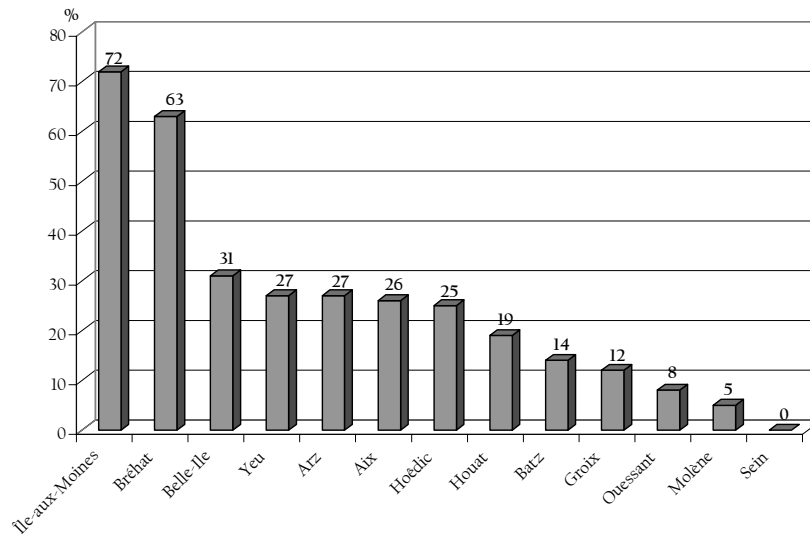
---

<sup>98</sup> Gazette municipale de l'Île-aux-Moines, n°7, juillet 2004.

<sup>99</sup> Clotilde BUHOT, « *Analyse du marché foncier et immobilier dans les îles du Ponant (1995-2001)* », in thèse de doctorat de Géographie « *Le rôle des différents acteurs du marché foncier dans la production de l'espace insulaire. L'exemple des îles du Ponant* », Université de Bretagne Occidentale, février 2004, p 10.

<sup>100</sup> Ibid., p 18.

Proportion de logements vendus plus de 150 000€ par rapport à l'ensemble des logements vendus entre 1995 et 2001<sup>101</sup>



Si les chiffres de cette analyse peuvent paraître obsolètes à la vue de la constante augmentation des prix du marché foncier et immobilier pouvant être observée sur tout le territoire français, ils permettent toutefois de se faire une idée somme toute assez précise de leur état actuel sur l'Île-aux-Moines qui figure comme l'île ayant la pression foncière et immobilière la plus forte.

Pour les insulaires, la principale résultante de cette pression est à la fois la difficulté de se loger sur l'île aux vues des prix des logements mis sur le marché, mais aussi de garder un patrimoine hérité dans la mesure où les enfants héritant d'un bien immobilier se voient dans l'impossibilité de racheter les parts de leurs frères et sœurs, les obligeant ainsi à vendre la propriété familiale. En conséquence, la pression foncière dépossède petit à petit les insulaires du patrimoine bâti de l'île au profit des résidents secondaires. Comme le formule Françoise Péron, « *on peut imaginer, dans un avenir proche, un abandon quasi-total de l'habitat permanent d'hiver au profit d'une occupation temporaire d'été, l'île étant transformée en une vaste résidence estivale pour touristes continentaux en mal de calme et de dépaysement* »<sup>102</sup>.

Pour faire face à ce phénomène et maintenir une population permanente désireuse de rester vivre sur l'île, l'extension du parc de logement social se trouve être l'une des rares solutions envisageables, malgré les difficultés à obtenir un équilibre financier acceptable

<sup>101</sup> Conception et réalisation de Clotilde BUHOT, in « *Analyse du marché foncier et immobilier dans les îles du Ponant (1995-2001)* », op.cit., p 16. Source : relevés personnels de Clotilde BUHOT.

<sup>102</sup> Françoise PERON, « *L'insularité. Qu'est ce qu'une population insulaire aujourd'hui* », op.cit.

lors d'opérations de création de nouveaux logements sociaux aux vues des prix difficilement abordables du foncier à bâtir. D'importants efforts municipaux ont été faits en ce sens, puisqu'à ce jour la commune dispose de plus de 25% de logements sociaux sur l'ensemble du parc de résidences principales.

### 1.3. Un nombre important de structures d'accueil

L'importance de l'activité touristique peut également transparaître au regard du nombre de structures d'hébergements touristiques. L'île compte deux hôtels, un camping, une résidence de tourisme, plus d'une cinquantaine de locations saisonnières en maisons ou appartements, quelques chambres d'hôtes et gîtes.

#### Capacité d'accueil théorique en hébergements de tourisme à l'Île-aux-Moines<sup>103</sup>

Hôtel	Nombre d'hôtels	2
	Nombre de chambres	16
	Capacité	32
Camping	Nombre de campings	1
	Nombre d'emplacements	45
	Capacité	135
Location saisonnière	Nombre de maisons	39
	Capacité des maisons	259
	Nombre d'appartements	7
	Capacité des appartements	26
Chambre d'hôte	Nombre de locations	3
	Nombre de chambres	12
	Capacité	25
Gîte	Nombre de gîtes	0
	Nombre de chambres	0
	Capacité	0
Résidence de tourisme	Nombre de résidences	1
	Nombre de logements	67
	Capacité	270
<b>Capacité totale</b>		<b>747</b>

Le calcul de la capacité d'accueil d'hébergement théorique nous amène à évaluer à près de 750 personnes pouvant être hébergées à l'Île-aux-Moines, soit plus d'une fois et demie la population permanente.

<sup>103</sup> Source : site Internet de l'Île-aux-Moines ([www.ileauxmoines.fr](http://www.ileauxmoines.fr)), janvier 2006.

Entre excursionnistes, résidents secondaires et vacanciers, ce sont donc plus de 10 000 personnes que la commune de l'Île-aux-Moines accueille chaque jour en pleine période estivale.

#### 1.4. La nécessité d'aménager l'île au tourisme

Face à un tel afflux de touristes, les différentes municipalités ont entrepris la réalisation d'aménagements répondant soit à des obligations législatives, des obligations de salubrité publique ou de sécurité, soit à des nécessités de mise en valeur des sites touristiques de l'île.

##### 1.4.1. Des aménagements de mise en valeur des sites touristiques

Les aménagements relevant de la mise en valeur des sites de l'île correspondent en premier lieu au point information de l'office de tourisme situé sur le port, puis à la mise en place d'une signalétique appropriée pour permettre une bonne circulation des visiteurs sur l'île et éviter les piétinements intempestifs hors des chemins balisés. S'inscrivant dans une démarche similaire, l'aménagement d'une dizaine de kilomètres de sentiers littoraux est actuellement en cours sur l'île mais est rendue difficile par quelques habitants opposés à ce projet dans la mesure où les sentiers « empiéteront » de quelques mètres sur l'extrémité des parcelles donnant sur le littoral. D'autre part, on notera que dans l'objectif de la mise en valeur des sites, une grande majorité du patrimoine historique agropastoral (lavoirs, fontaines...) de la commune a bénéficié d'une récente restauration, et que l'attrait du Cromlech de Kerbozec s'est vu renforcé par l'ouverture en 2005 d'une maison du patrimoine<sup>104</sup> ouverte chaque été en juillet et août.

##### 1.4.2. Des aménagements pour l'accueil des touristes

En matière d'hébergement touristique, l'aménagement majeur qui a vu le jour sur l'île est l'implantation d'une résidence de tourisme comprenant 67 logements dans les anciens locaux d'une maison de retraite, et en matière de commerces, un projet de restructuration de la place du bourg avec la création de quelques locaux commerciaux touche actuellement à sa fin.

---

<sup>104</sup> Cette maison du patrimoine appelée « Ferme du Cromlech » appartient au Conseil Général du Morbihan qui en confie la gestion à la commune.

Le futur projet de la commune, prévu pour 2007, consiste en la restructuration du port afin d'allier de manière plus harmonieuse les quatre vocations du port : embarcadère pour les insulaires, port de commerce, de plaisance et d'accueil pour le passage journalier.

#### 1.4.3. Des aménagements pour renforcer la sécurité des personnes

Par ailleurs, afin de veiller à la sécurité des personnes, un arrêté de circulation a été pris par la mairie afin de réduire les risques d'accidents dus à la fois à un afflux trop important de visiteurs à pied ou à vélo sur les routes et chemins rendant difficile et dangereux le passage des véhicules motorisés ; mais également au nombre important de voitures des résidents secondaires sur l'île pendant l'été qui nécessite d'être canalisé. Ainsi, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, la circulation automobile est interdite de 10h à 18h30 sur les quatre pointes de l'île.

#### 1.4.4. Des aménagements pour veiller à la salubrité publique

Enfin, des aménagements sont réalisés afin de garantir la salubrité publique sur l'île. Ainsi, de lourds travaux d'assainissement collectif ont été réalisés, ou sont en cours de réalisation, afin de raccorder l'ensemble des habitations, y compris les résidences secondaires, dans l'objectif de garantir une meilleure qualité des eaux littorales. Toujours en matière de salubrité publique, poubelles et toilettes sont mises à disposition des visiteurs sur les sites les plus fréquentés de l'île.

#### 1.4.5. Les aménagements : une lourde charge financière pour la commune

Notons que ces différents aménagements touristiques constituent un coût financier relativement important pour une commune de seulement 527 habitants. Aussi, la municipalité a déposé une demande de surclassement démographique de la commune auprès du préfet du Morbihan, afin que l'afflux de population en moyenne et haute saison soit pris en compte dans l'affectation de sa dotation. Si le dossier n'a pas encore abouti, le maire de l'Île-aux-Moines confie à sujet que la commune devrait prochainement toucher des financements pour 2 000 habitants et non 527.

### 1.5. Une politique touristique locale discrète

Face au constat que la pression touristique est toujours plus prégnante d'année en année sur l'Île-aux-Moines, que le tourisme semble être vital pour le maintien d'activités et de populations, mais qu'en parallèle il se montre nuisible pour le cadre de vie, il paraît nécessaire de mettre en place une politique touristique forte et volontariste afin que les souhaits de la municipalité et des habitants en matière d'avenir de l'île ne se voient pas contrecarrés par un développement touristique non désiré.

Or, l'Île-aux-Moines semble être dépourvue d'une telle politique, la politique touristique locale étant davantage celle d'un développement non maîtrisé, imposé à la fois par les compagnies de transport maritime et les visiteurs. Son action n'est réelle qu'au jour le jour, en fonction des besoins d'intervention en matière de préservation des espaces naturels, de salubrité et de sécurité publique. Il s'agit principalement d'actions au coup par coup, ne s'inscrivant malheureusement pas dans un schéma de développement global.

L'Île-aux-Moines est incontestablement une commune touristique, lieu d'un tourisme de masse en période estivale. L'ampleur de cette activité n'est pas sans se répercuter sur l'économie de l'île, sans ébranler les équilibres naturels et paysagers, et sans s'inviter dans le quotidien des insulaires. L'objet de la suite de ce rapport est de déterminer si le tourisme, tel qu'il apparaît aujourd'hui à l'Île-aux-Moines, engendre des modifications quelconques sur l'identité insulaire qui sera préalablement mise en évidence.

---

## 2. LES CARACTERISTIQUES DE L'IDENTITE INSULAIRE DE L'ÎLE-AUX-MOINES

---

Bien que l'Île-aux-Moines soit un site touristique et récréatif de premier ordre dans le Golfe du Morbihan, elle n'en reste pas moins un espace de vie pour plus de 520 habitants permanents qui nourrissent des liens particuliers avec ce petit territoire insulaire contrebalançant fortement les modes de vie continentaux.

Lieu de deux identité distinctes, celle des îlois et celle des îliens, l'Île-aux-Moines fait toutefois l'unanimité au sein de la population lorsqu'il s'agit d'en énumérer les avantages, qui semblent pour eux ne pas trouver d'égal sur la grande terre. Aussi, l'Île-aux-Moines, bien plus que d'être perçue par ses habitants comme un unique lieu de vie, prend des allures de terre sainte, à la manière dont l'exprimera un îlois : « on rentre dans une île comme on rentre en religion ». Les liens que nourrissent les habitants vis-à-vis de leur île sont éminemment forts et soudent la population en véritable communauté, soucieuse de préserver un cadre environnemental, social et économique en accord avec l'identité traditionnelle de l'île.

### 2.1. L'Île-aux-Moines : terre native des îlois, terres d'accueil des îliens

Le nom attribué aux habitants de la commune de l'Île-aux-Moines est celui d'îlois. Or, ce terme ne semble pas s'appliquer à l'ensemble de la population. En effet, les résidents permanents de l'Île-aux-Moines appartiennent à deux groupes distincts : les îlois, correspondant aux résidents d'origine, et les îliens<sup>105</sup>, correspondant aux résidents non originaires de l'île.

Il est important de préciser que cette distinction ne relève pas d'une fantaisie du chercheur ; elle est en réalité exposée à ce dernier de manière très ouverte et spontanée par les îlois qui en sont les initiateurs, et les îliens qui plient naturellement à ses digressions de vocabulaire.

Si cette différenciation semble revêtir les traits d'une certaine discrimination, il en est en réalité moins que cela. Les îliens sont en effet acceptés par les îlois sans pouvoir pour

---

<sup>105</sup> Iliens : nom normalement employé pour désigner les habitants des îles de manière générale.

autant, même après de nombreuses années vécues sur l'île, espérer accéder au « titre » d'Ilois, à quelques rares exceptions près. Les îliens se le tiennent alors pour dit. Iliens ils sont, îliens ils resteront.

« *Sur les îles, les relations sociales sont dictées par l'héritage et non par le choix*<sup>106</sup> ».

Ainsi, si cette distinction tient tellement à cœur aux îlois, c'est qu'elle est révélatrice de deux identités insulaires différentes, comme nous le verrons par la suite. Les îlois se revendiquent en effet être les garants de l'histoire et des valeurs de l'île, transmises par les générations d'îlois qui leur ont succédées. Aussi, cette réalité est difficilement contestable par les îliens, qui ne critiquent alors que peu le fait de ne pouvoir être reconnus comme « îlois ».

## 2.2. Vivre à l'Île-aux-Moines : la résultante d'un choix

Le fait d'habiter l'Île-aux-Moines, avec tout ce que l'île induit d'avantages et d'inconvénients au quotidien, s'il peut résulter d'un déterminisme générationnel pour les îlois, ou du fruit du hasard pour les îliens, n'en est pas moins la résultante d'un choix, un choix qui, de nos jours, apparaît décisif pour la construction d'une identité insulaire.

### 2.2.1. Pour les îlois, le choix d'y rester vivre

Les îlois ne peuvent être perçus comme une population originaire de l'île n'ayant eu d'autres choix que de vivre dans l'île de leurs ancêtres, de leur enfance. Si l'île est à priori l'isolement, elle ne saurait être un lieu d'enfermement. Elle est ouverte sur le monde extérieur, elle peut offrir, aux îlois qui le désirent, un regard comparatif avec d'autres lieux de vie. C'est donc en tout état de conscience que les îlois vivent à l'Île-aux-Moines et non ailleurs.

Si certains ont éprouvé à un moment de leur vie le désir de découvrir d'autres horizons, continentaux la plupart du temps, c'est un désir tout aussi grand qui les a conduit à revenir vivre à l'Île-aux-Moines. De la même manière, certains ont été amenés à quitter l'île pour, par exemple, réaliser leurs études ou travailler, ils ont eu la possibilité de choisir leur lieu de vie en décidant ou non de revenir à l'Île-aux-Moines, parfois

---

<sup>106</sup> David LOWENTHAL, op.cit., p 198.



seulement qu'au moment de la retraite. Par ailleurs, le choix de rester à l'Île-aux-Moines ou d'y revenir peut être issu d'une opportunité de travail ou de logement au moment d'un héritage.

Ce qui est sûr, c'est qu'à la question, qui au prime abord surprend les îlois, « pourquoi être resté ou être revenu à l'Île-aux-Moines ? », une seule réponse s'impose : « parce que c'est mon île, je suis chez moi ». Le sentiment d'appartenance territorial est ainsi extrêmement fort.

Pour les îlois n'ayant jamais quitté l'île, plus qu'un choix, il semble s'agir d'une évidence. L'osmose qui les lie à l'île est telle que la question de la quitter ne s'est peut être jamais réellement posée. L'île est pour eux véritablement constitutive de leur être et de leur bien-être.

#### 2.2.2. Pour les îliens, le choix de s'y installer

Vivre à l'Île-aux-Moines résulte véritablement d'un choix pour les îliens pour qui le calme, la nature et les paysages ont été les éléments les plus prégnants dans leur décision d'emménager sur l'île. A la recherche d'un cadre de vie privilégié, ils découvrent et apprécient largement « l'esprit de village » qui règne au quotidien sur l'île.

Leur volonté de s'installer à l'Île-aux-Moines, avec la conscience de ce qu'elle suppose comme contraintes et avantages, font des îliens une population, bien entendu non originaire de l'île, mais prête à l'accepter et à la vivre comme elle se présente à eux. Il n'y a pas de leur part de détermination farouche à l'adapter à leurs anciens modes de vie continentaux, ils la prennent comme elle est. Ils l'ont choisi pour y vivre quelque chose de différent, pour vivre à son rythme, pour améliorer la qualité de leur quotidien.

C'est certainement cette acceptation pleine et entière de l'île, dont font part la majorité des îliens, qui leur vaut une intégration relativement réussie, après quelques temps, après que les îlois aient pu tester et juger de leurs intentions vis-à-vis de l'île, de leur amour pour elle et de leur opiniâtreté à suivre les modes de vie qui lui sont propres. Seule l'acceptation de l'île pour ce qu'elle est, ainsi que le respect de ceux qui y vivent, peuvent permettre aux îliens de vivre pleinement l'insularité, en se rapprochant pas à pas de la communauté insulaire.

Ainsi, des comportements contraires de la part de quelques îliens rendront leur intégration pénible, voire impossible. Il s'agit là principalement d'îliens ayant choisi de s'installer à l'Île-aux-Moines suite, par exemple, à une opportunité de logement hérité ou de commerces touristiques à acquérir. Si l'opportunité d'emménager à l'Île-aux-Moines, couplée au choix et à la volonté de vivre les modes de vie qui sont les siens, permet tout autant de s'intégrer parmi la population, l'opportunité seule ne pourra y donner lieu. Ces habitants permanents, dont le choix de vivre à l'Île-aux-Moines ne résulte que d'une opportunité, laissent finalement entrevoir une troisième catégorie de population : ni des îlois, c'est certain, ni des îliens, mais des continentaux égarés sur une île avec laquelle ils ne souhaitent créer aucun lien.

### 2.3. La perception des avantages et des inconvénients de l'insularité : le point d'ancrage de deux identités distinctes

Si l'île s'avère être un espace de vie choisi pour la majorité de la population permanente, il semble cependant que la perception de ses avantages et de ses inconvénients par rapport au continent forge deux identités distinctes, renforçant de telle sorte la différenciation qui peut être faite entre îlois et îliens.

#### 2.3.1. Des îlois en phase avec le mode de vie insulaire

Les îlois semblent véritablement être en phase avec l'île, tant au niveau du cadre de vie que des liens sociaux qui s'y créent. L'île leur confère un espace de vie qu'ils ont eux même façonné, générations après générations d'îlois. Ainsi, l'île est le lieu de leur identité, une identité territoriale certes, mais une identité prenant également ses racines dans l'Histoire, celle de la marine principalement, ainsi qu'une identité culturelle et sociale, où solidarité et communauté en sont les maîtres mots.

L'île, en tant que berceau de leur identité et de leur mode de vie, constitue pour les îlois un espace de vie idéal. A la question « quels sont pour vous les inconvénients de l'insularité ? », l'une des réponses récurrentes est « il n'y en a pas », si ce n'est quelques désagréments inhérents aux horaires de bateau pour se rendre sur le continent, ou bien encore l'absence de structures hospitalières sur l'île. « Et quels en seraient les avantages ? », la réponse ne se fait pas tarder : « tout ».

Si en quelques mots seulement les îlois devaient définir l'identité de l'Île-aux-Moines, ils évoqueraient la tranquillité qui y règne, et la vie de village, ou plus encore, la « famille » ou la « tribu » qui permet, à l'évidence, de se rendre compte de l'importance accordée aux liens sociaux qui les unissent. Les mêmes termes sont repris par les îlois pour expliciter les qualités que leur confère l'Île-aux-Moines par rapport au continent.

« Etre insulaire », c'est pour eux avant tout l'appartenance à une communauté solidaire ainsi que l'importance accordée aux modes de vie traditionnels. Le contact permanent avec la mer est également indissociable de la définition qui pourrait être faite de l'insulaire. L'isolement paraît ensuite être une caractéristique non négligeable, tandis que l'espace limité que représente l'Île-aux-Moines ne semble pas être nécessairement constitutif de leur qualité d'insulaire. Pour les îlois, être insulaire serait donc avant toute chose la primauté de liens communautaires, et l'omniprésence de la mer, une définition quelque peu différente de celle évoquée par les îliens.

### 2.3.2. Des îliens à la recherche d'un cadre de vie privilégié

Pour le îliens, comme nous l'avons vu précédemment, vivre à l'Île-aux-Moines relève dans la plupart des cas d'un choix, motivé principalement par une qualité de vie semblant moins accessible sur le continent. Conscients des avantages que l'île leur apportera au quotidien en terme de tranquillité, de paysages, de chaleur sociale, et satisfaits pour ces raisons de leur choix d'installation à l'Île-aux-Moines, ils perçoivent cependant un certain nombre d'inconvénients à vivre sur un espace insulaire.

Les îliens évoquent principalement le manque de choix et les prix plus élevés des produits alimentaires par rapport au continent. Un autre des inconvénients qu'ils citent régulièrement réside dans la quasi absence de loisirs culturels et sportifs sur l'île, les obligeant à se rendre sur le continent, le point noir étant alors les horaires de bateaux qui ne leur permettent pas, au-delà de 19h, d'aller par exemple au cinéma ou au restaurant sans être obligé de passer la nuit sur la « grande terre ».

Si la qualité de vie qu'offre l'île satisfait quotidiennement les îliens, il s'avère toutefois qu'ils éprouvent quelques difficultés à accepter le mode de vie insulaire dans sa totalité. En effet, les îliens semblent être encore relativement marqués par le souvenir des

avantages que leur conféraient les modes de vie continentaux, ayant ainsi du mal à renoncer pleinement à ce que l'île ne peut leur offrir.

Ainsi, si les îliens semblent toutefois tellement se plaire à l'Île-aux-Moines, c'est que ses qualités priment amplement sur les quelques avantages dont dispose le continent. Pour les îliens, les principaux atouts de l'île sont la tranquillité, la nature et les paysages. On peut noter ici la prégnance du cadre environnemental lorsque les îliens évoquent les qualités de l'île, tandis que les îlois mettent d'abord en avant les rapports sociaux importants qui lient la population insulaire.

Cependant, lorsqu'il s'agit de définir quelle pourrait être l'identité de l'Île-aux-Moines, les îliens se rapprochent fortement de l'idée qu'en ont les îlois : la tranquillité, la convivialité et la solidarité. On remarquera cependant que la « convivialité » et la « solidarité » remplacent le terme de « famille » qui est plus largement énoncé par les îlois. En outre, si l'importance des liens sociaux ne semble pas échapper aux îliens, il s'avère tout de même que la perception et le ressenti qu'ils en ont sont amoindris par rapport à la représentation que s'en font les îlois.

Cette différence s'accroît quand il s'agit pour les îliens d'exprimer ce qu'est pour eux « être insulaire ». Si les îlois donnaient comme premières caractéristiques le fait de vivre en communauté solidaire et de suivre des modes de vie traditionnels, ce qui prime d'abord pour les îliens c'est d'être isolé par rapport au continent, et de vivre en permanence en contact avec la mer.

Ainsi, et paradoxalement, si les îliens n'hésitent pas à citer quelques inconvénients liés à la vie insulaire et certains regrets concernant certains avantages que leur conférait la grande terre, ils viennent chercher à l'Île-aux-Moines un isolement, une rupture de la vie continentale. La communauté solidaire n'est finalement que secondaire dans leur volonté de vivre sur une île. Aussi, pour les îliens, on constate qu'il y a une primauté de l'espace géographique et naturel de l'île par rapport aux aspects sociaux et relationnels qu'offre celle-ci, bien que ces derniers soient largement appréciés par les îliens. L'île semble être pour eux tout d'abord une échappatoire aux tumultes de la vie continentale ; ils viennent y trouver un cadre de vie privilégié, une relative sérénité.

## 2.4. Iliens et îlois : des rapports semblables vis-à-vis du tourisme

Si certains éléments tendent à montrer qu'îlois et îliens ont des visions quelque peu différentes de leur espace de vie, leurs rapports au tourisme paraissent trouver de nombreux points communs. En effet, la population permanente avoue d'une seule voix apprécier particulièrement les moments de calme qui subsistent sur l'île hors période touristique, et face à l'afflux de visiteurs lors de la saison estivale, chacun semble être préoccupé par la préservation de leur île.

### 2.4.1. Le bien être hors saison

La majorité des habitants permanents de l'Île-aux-Moines, interrogés sur la période de l'année à laquelle ils préfèrent leur île, déclarent être en meilleure harmonie avec leur lieu de vie en dehors de la période estivale où l'île est envahie chaque année par des hordes de visiteurs. Le hors saison apparaît alors être une période de l'année privilégiée, la population pouvant s'approprier et vivre l'espace insulaire, la communauté pouvant se ressourcer et partager des instants plus intimistes.

Qu'il s'agisse du printemps, de l'automne ou de l'hiver, chacun y va de sa petite préférence en fonction des lumières, des couleurs, de la végétation qu'offre l'île en fonction des saisons. Mais s'ils ont certaines préférences, ils insistent pour souligner qu'ils aiment leur île à chaque période de l'année : « l'hiver pour le calme, le printemps pour la végétation, l'été pour la vie active, et l'automne pour la quiétude retrouvée ». Chaque saison impose son rythme et sa douceur ; chaque saison est constitutive de la vie de l'Île-aux-Moines, la population s'accordant tout de même à dire que si le dynamisme de la période estivale est un peu attendu à la sortie de l'hiver, chacun a hâte de la voir prendre fin pour laisser jour à la sérénité naturelle de l'île.

La vie à l'Île-aux-Moines, hors saison touristique, est caractérisée par un sentiment de liberté et de sécurité commun à l'ensemble des insulaires. La liberté se matérialise par l'absence de forces de l'ordre sur l'île, et un respect des réglementations nationales somme toute relatif. Toutefois, l'auto réglementation ou le respect de certaines conduites consenties et approuvées par la communauté insulaire apparaissaient être indispensables à la pérennité de ce sentiment de liberté. L'impression de sécurité ressentie par la plupart des insulaires résulte principalement de la prégnance des frontières de l'île et d'une

certainne difficulté d'accès à leur lieu de vie par des 'intrus' potentiellement malveillants par rapport à une commune continentale. « Une fois le dernier bateau de la journée parti, nous ne sommes plus qu'entre nous, personne ne viendra plus nous déranger pendant la nuit ».

#### 2.4.2. La volonté de préserver le cadre de vie

Là encore, qu'il s'agisse des îlois ou des îliens, l'ensemble de la population, nourrissant des liens extrêmement étroits avec l'île, est particulièrement soucieuse de l'évolution de cette dernière, et ce, principalement concernant son développement touristique. Le tourisme, comme nous l'avons vu de manière générale sur le littoral continental, et plus précisément sur les îles, constitue un facteur important de modifications économiques, environnementales et sociales.

A ce titre, les habitants de l'Île-aux-Moines sont particulièrement sensibilisés aux problèmes qui peuvent émerger, et mobilisés contre un développement qui pourrait être nuisible au cadre naturel et au bon fonctionnement de la société insulaire. C'est véritablement 'cette terre d'exception où il fait bon vivre' que les îlois et les îliens tentent de préserver quand elle apparaît être menacée. En outre, c'est aussi bien la qualité environnementale de l'île que les modes de vie atypiques que la population souhaite protéger de la banalisation affligée par des modèles de développement touristique ne prenant pas en compte la spécificité des territoires et des sociétés qui y vivent.

L'évolution de l'île retient donc l'attention de l'ensemble de la population permanente, prête à se mobiliser pour faire valoir l'exception du site sous ses multiples facettes ; car ne s'agit-il pas en vérité d'« *un petit paradis, cette Île-aux-Moines où l'on trouve encore un bien qui ne se vend pas aux supermarchés : le temps de vivre, peut être parce que retenu par tant de douceur, il passe plus lentement, attardé aux mirages de ce que devait être le paradis perdu*<sup>107</sup> »... En outre, un bien précieux qui nécessite, aux yeux des habitants, d'être préservé de toute atteinte.

---

<sup>107</sup> Michel DE GALZAIN, « *En passant par l'Île-aux-Moines* », éd. Presses de Saint Michel en Priziac, 1970.

---

### 3. DES RELATIONS COMPLEXES LIANT INSULAIRES, TOURISME ET TOURISTES

---

Face au tourisme, les points de vue et les comportements adoptés par la population permanente de l'Île-aux-Moines se révèlent être assez complexes et paradoxaux en ce qui concerne, d'une part, l'apport qu'il constitue au regard de l'économie insulaire, et d'autre part, les modifications qu'il engendre en terme environnemental et social.

#### 3.1. La nécessaire acceptation de l'économie touristique

Le tourisme, en tant que secteur économique, est largement accepté par les habitants de l'Île-aux-Moines, conscients aujourd'hui qu'il représente le seul levier de développement suffisamment fort pour permettre à l'île de conserver un dynamisme économique nécessaire au maintien d'une population permanente. L'économie touristique permet en effet de maintenir un certain nombre de commerces qui éprouveraient des difficultés de rentabilité s'ils ne bénéficiaient pas de la clientèle que leur procure le tourisme pendant la saison estivale. Par ailleurs, le tourisme figure comme le principal secteur d'emploi sur l'île, qu'il s'agisse d'emplois directs comme les loueurs de vélos ou les restaurateurs, mais aussi d'emplois indirects comme les jardiniers ayant en charge presque exclusivement l'entretien des jardins des résidences secondaires. Le tourisme offre donc aux habitants les rares emplois auxquels ils peuvent pourvoir sur l'île.

Le tourisme est clairement représenté dans les esprits de la population permanente comme une manne financière dont l'île pourrait difficilement se passer. Ainsi, l'économie touristique apparaît être constitutive de la vie insulaire car sans elle il n'y aurait plus que quelques commerces et l'emploi sur l'île se ferait quasi inexistant. L'Île-aux-Moines aurait alors des difficultés à maintenir une population permanente sur place et encore plus à attirer des nouveaux ménages pour s'y installer, laissant ainsi l'île face à une situation préoccupante de déclin et de vieillissement démographique.

Les habitants sont unanimement conscients de la nécessité économique que représente le tourisme sur l'île et de leur dépendance vis-à-vis de ce dernier, à la manière dont le souligne un îlois : « Sans l'apport financier du tourisme, il n'y aurait plus de vie à l'Île-aux-Moines ».

### 3.2. Un tourisme de masse oppressant

Si en terme économique le tourisme apparaît être aujourd'hui accepté par les habitants de l'Île-aux-Moines, l'activité humaine qu'elle suggère reste quant à elle nettement moins propice à ce type d'assimilation par la population permanente.

Le tourisme, qu'il convient de qualifier de tourisme de masse pendant les mois de juillet et août, se traduit par un surplus journalier de près de 10 000 personnes sur l'île, qu'il s'agisse d'excursionnistes et de vacanciers, sans oublier les nombreux résidents secondaires. Un tel apport de population ne saurait passer inaperçu sur une île d'à peine plus de 300 ha où résident de manière permanente environ 530 habitants. Pour l'ensemble de la communauté insulaire, les mouvements de foule prennent la forme de véritables « marées humaines ».

Le quotidien de la population s'en voit fortement bousculé, au sens propre comme au sens figuré. La circulation (même piétonne) est rendue difficile par le flot de visiteurs, et ce particulièrement pour se rendre au port. La foule de visiteurs est telle que les insulaires décrivent une impression de se déplacer « comme dans une file d'attente » ayant en plus le désavantage d'être chahuté par les difficultés inhérentes à une circulation mixte, à la fois piétonne et cycliste, non réglementée.

Au-delà de ces simples aspects de désagréments de circulation, l'activité touristique apparaît être oppressante pour les habitants permanents aux vues des impacts environnementaux qu'elle génère. Les papiers gras disséminés sur l'ensemble de l'île, par une population touristique non sensibilisée au respect de l'environnement et à la beauté du site, exaspèrent les insulaires. Toutefois, une éducation à la préservation des espaces naturels et paysagers de l'ensemble des visiteurs ne pourrait suffire à contenir les effets pervers d'un tourisme de masse sur un type d'espace aussi sensible, en illustre le phénomène de piétinement, particulièrement nuisible à la qualité des sols et à la préservation d'espèces végétales, sur des chemins n'ayant pas encore fait l'objet d'un aménagement adéquat.



Si les impacts environnementaux issus de l'activité touristique sont loin de laisser indifférents les îlois et les îliens, l'irrespect des visiteurs dont ils sont victimes ne manque également pas de rendre difficile la cohabitation entre ces deux groupes de population.

Les visiteurs pensent découvrir, au-delà d'un cadre naturel et paysager préservé, une société séculaire, sur laquelle le temps n'aurait pas eu d'emprise. L'image d'une population en habits traditionnels et en sabots relève en effet du stéréotype de certains visiteurs continentaux, qui ne peuvent sûrement imaginer qu'Internet est aujourd'hui présent dans de nombreux foyers d'insulaires ! Françoise Péron souligne ce phénomène de la manière suivante « *Lorsque l'on s'étonne que dans les conditions économiques et culturelles du présent [...] il y ait encore des individus qui en toute connaissance de cause (ou presque), vivent sans frustration sur ces espaces exigus, dans la simplicité et une certaine austérité, l'attitude la plus courante des continentaux consiste alors à placer ces faits sur le plan du folklore et à les expliquer par un décalage dans les évolutions qui aurait perpétué jusqu'à nos jours des traditions dont on pourchasse les formes encore visibles en filmant la dernière fileuse de laine de mouton, la dernière femme en coiffe*<sup>108</sup> ».

La population permanente de l'Île-aux-Moines s'insurge contre le tourisme lorsqu'ils évoquent les comportements des visiteurs sur l'île : « ils se sentent comme en terrain conquis ». Au delà de leur appropriation excessive du domaine public, certains visiteurs n'hésitent pas à enfreindre le droit de la propriété privée, en cueillant par exemple des fleurs dans le jardin des particuliers. L'irrespect et le manque de considération dont sont victimes les habitants justifient en partie leur rejet de la population touristique et leur repli face à cette dernière

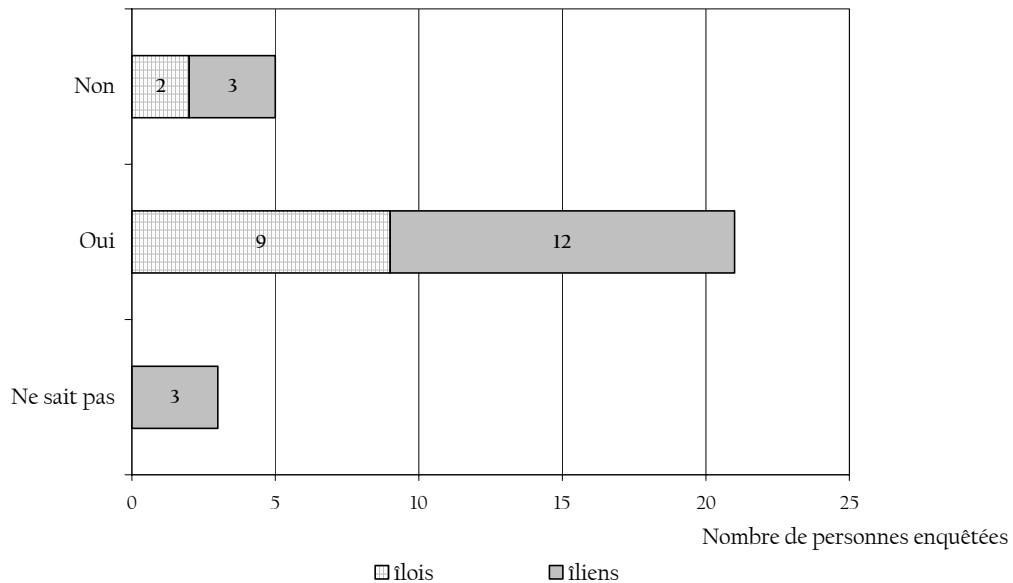
Enfin, si îliens et îlois sont unanimement d'accord pour citer comme inconvénient majeur du tourisme le nombre trop important de visiteurs, les îliens citent ensuite les impacts négatifs sur la nature tandis que les îlois évoque « la perte des vraies valeurs », sous entendu la perte de l'identité insulaire.

---

<sup>108</sup> Françoise PERON, « *Spécificité des sociétés insulaires contemporaines, l'exemple des îles françaises de l'Atlantique et de la Manche* », op.cit, p 55.

Toutefois, la majeure partie de la population permanente de l'Île-aux-Moines, îlois et îliens confondus, estiment que le tourisme engendre des changements sur la vie insulaire qu'il s'agisse, comme nous l'avons vu, de la manne financière qu'il constitue et qui est vitale pour l'île, ou des désagréments qu'il génère pendant la saison estivale.

**Considérez-vous que le tourisme apporte des changements sur la vie sociale des insulaires ?<sup>109</sup>**



### 3.3. Entre dynamisme offert à l'île et repli des habitants

Le tourisme, bien que largement perçu par les insulaires comme nuisible à la vie sociale, semble toutefois trouver grâce à leurs yeux dans l'apport de dynamisme qu'il procure à l'île dès l'arrivée de la saison estivale.

Pour les îlois, loin d'eux l'idée de vouer un véritable engouement pour le tourisme, mais puisqu'il s'invite dans leur quotidien chaque été, mieux vaut positiver et essayer d'en tirer les meilleurs avantages qu'il soit. Ainsi, le tourisme leur offrirait la possibilité de faire de nouvelles rencontres.

<sup>109</sup> Source : enquête personnelle, Île-aux-Moines, mars 2006.

Pour les îliens, le retour de la saison touristique est davantage attendu à la sortie de l'hiver qui semble parfois s'éterniser. Elle semble, comme pour les îlois, leur permettre de faire de nouvelles connaissances, de rencontrer de nouveaux visages, mais c'est en des termes plus forts qu'on évoque ces aspects positifs de l'activité touristique : les îliens parlent spontanément « d'ouverture sur le monde », plutôt que de rencontres de nouvelles personnes.

Nous pouvons alors nous interroger sur la perception qu'ont les îliens de l'île : s'agirait-il pour eux d'un territoire « hors du monde » ? Le choix de l'implantation serait-il en premier lieu motivé par la volonté de fuir un « monde continental » dans lequel ils éprouvent des difficultés à trouver un équilibre, un bien être ? Tandis que pour les îlois l'île est en tout point « un monde », « leur monde », leur offrant tout ce qui est nécessaire pour vivre en parfaite harmonie avec le territoire, les îlois n'ayant besoin de rien d'autre que ce que l'île propose, n'ayant pas la perception des inconvénients qu'elle inspire aux continentaux, les îliens semblent eux ne pas avoir pleinement conscience de ce petit morceau de monde, et attendent d'une certaine manière la saison estivale pour sortir de « l'exil », et renouer, pour quelques semaines, des liens avec un monde continental.

Toutefois, si le tourisme paraît redonner un dynamisme à l'île, aux yeux des îliens plus que des îlois d'ailleurs, tous les habitants semblent pourtant vivre difficilement les deux mois (juillet et août) de pleine saison touristique, où ils se sentent dépossédés de leur lieu de vie. Entre difficultés de circulation parmi la foule, nuisances sonores, et irrespect de la population locale, les insulaires se calfeutrent dans leur habitation afin d'échapper à la pression touristique qui s'exerce sur eux. Chaque soir, le départ du dernier bateau vers le continent, libérant l'île de ses derniers excursionnistes, marque un moment de pause avant l'arrivée du premier bateau du lendemain matin...Répit de courte durée. La fin de la saison touristique est alors impatientement attendue.

Les insulaires nourrissent donc des relations paradoxales avec le tourisme, perçu tour à tour comme élément dynamisant et élément perturbateur de la vie sociale ; laissant à la fois présager de nouvelles rencontres, et forçant pourtant au repli les habitants permanents dépassés par un tel afflux de visiteurs lors de la pleine saison estivale.

### 3.4. Insulaires et résidents secondaires : des relations conflictuelles

Si la population d'excursionnistes et de vacanciers paraît être perturbatrice et dérangeante pour de nombreux insulaires, qui composent tant bien que mal leur quotidien avec elle durant la période estivale pour le bien être économique de l'île, elle s'avère toutefois relativement bien acceptée en comparaison de la population de résidents secondaires de l'Île-aux-Moines. Chacun précise et insiste : « les difficultés les plus importantes rencontrées vis-à-vis du tourisme le sont principalement à cause de la population de résidents secondaires, les excursionnistes et les vacanciers sont en comparaison peu dérangeants. Mais attention, les anciens résidents secondaires sont à distinguer des nouveaux... ».

#### 3.4.1. Des résidents secondaires à l'origine des difficultés rencontrées par les insulaires pour se loger

Les résidents secondaires de l'Île-aux-Moines semblent en effet attirer les foudres des habitants permanents. Avec près de 75% de logements occasionnels sur l'ensemble du parc immobilier de l'Île-aux-Moines, les résidences secondaires dominent largement les résidences permanentes. Si ce phénomène a pour impact de clore les volets des maisons une large partie de l'année, les conséquences pour les îlois et les îliens paraissent nettement plus profondes.

Cette déferlante de résidences secondaires est à l'origine d'une remarquable inflation foncière et immobilière<sup>110</sup> avec pour principale résultante des difficultés croissantes, pour les résidents permanents ou ceux souhaitant le devenir, pour trouver un logement. Le sentiment de désarroi et d'injustice des insulaires est à cet égard aujourd'hui plus que palpable.

Confrontée aux difficultés inhérentes à tout territoire rural, surimposées aux contraintes de l'insularité, l'Île-aux-Moines se trouve face à des dynamiques démographiques décroissantes, avec une baisse de la population de plus de 13,6% entre 1999 et 2005. Aussi, le tourisme résidentiel est largement accablé par les insulaires dans la mesure où ce dernier a pour conséquence directe d'empêcher, pour des raisons financières évidentes, le maintien ou l'accueil de ménages sur l'Île-aux-Moines, et ainsi de soustraire une population permanente au profit d'une population occasionnelle.

<sup>110</sup> Cf. chapitre 3, paragraphe 1.2.3, p 69.

### 3.4.2. Deux populations de résidents secondaires à distinguer

Toutefois, avant de poursuivre, il convient de nuancer le propos concernant 'les résidents secondaires'. Une distinction entre 'nouveaux' et 'anciens' résidents secondaires est communément formulée par les îlois et les îliens. Aussi, si de manière générale la présence de résidents secondaires est loin d'être plébiscitée par la population permanente, les insulaires semblent entretenir des relations avec les résidents secondaires de longue date, tandis qu'ils n'ont pas ou peu de rapports avec les résidents secondaires installés plus récemment.

En effet, avec les résidents secondaires installés à l'Île-aux-Moines depuis plusieurs décennies, les insulaires entretiennent des relations cordiales, voire même amicales, dans la mesure où leur choix d'acquérir un bien immobilier sur l'île était accompagnée d'une acceptation des contraintes de l'insularité auxquels ils devaient se soumettre, et de la volonté de s'intégrer à la population locale.

Les résidents secondaires nouvellement installés ne semblent pas s'inscrire dans le même schéma : plus individualistes, ne recherchant pas le contact avec la population permanente, et plus 'continentaux', ne souhaitant pas se plier au mode de vie local (s'abstenir de circuler en voiture par exemple, qui est pourtant l'un des charmes indéniables de l'île), cette population de résidents secondaires est particulièrement décriée par les habitants permanents et absolument pas intégrée à la société insulaire. Il est à noter que les comportements des 'nouveaux' résidents secondaires de l'Île-aux-Moines s'inscrivent dans des dynamiques sociales qui ne lui sont pas spécifiques. En effet, il paraît possible d'argumenter en faveur d'une évolution assez généralisée des mœurs sociales où l'individualisme est plus largement répandu, nourri par une société de consommation toujours plus grande.

Aussi, les 'anciens' résidents secondaires étant relativement bien acceptés par la population locale, ce sont les 'nouveaux' qui retiendront notre attention dans les paragraphes suivants, ceci n'étant pas dans l'objectif de polémiquer sur les relations qu'ils entretiennent avec les insulaires mais de mettre en évidence les pressions qu'ils exercent sur la population permanente. Le développement suivant paraît en effet nécessaire pour saisir plus précisément l'impact que peut avoir le tourisme résidentiel sur l'identité insulaire. Seront ici exposés, de manière non exhaustive, les ressentis des

insulaires vis-à-vis des ‘nouveaux’ résidents secondaires tels qu’ils ont pu être formulés dans les réponses du questionnaire ou lors des entretiens qui ont été réalisés pendant l’enquête de terrain.

#### 3.4.3. Un faible impact des résidents secondaires sur l’économie de l’île

L’installation de ses résidents secondaires ne profite que peu au dynamisme économique de l’île. Il est aisé de constater que leur présence sur l’île ne constitue pas un agent franchement dynamisant du commerce local. En effet, une majorité d’entre eux arrive à l’Île-aux-Moines le coffre de leur voiture rempli de denrées alimentaires, et se rendent dans les grandes surfaces du continent une fois leurs ‘stocks’ épuisés. Cependant, ils profitent largement aux quelques artisans du bâtiment et aux paysagistes pour l’entretien ou la restauration de leur maison et de leur jardin.

Au regard du pourcentage impressionnant de résidences secondaires sur l’île, les retombées économiques qu’elles génèrent peuvent ainsi être qualifiées de faibles, et ce principalement dans la mesure où leur présence suggère la mise en place d’infrastructures coûteuses pour la municipalité telles que par exemple l’extension du réseau d’assainissement des eaux usées ou d’éclairage public.

#### 3.4.4. Le refus de s’intégrer et de s’adapter aux modes de vie de l’île

Les résidents secondaires ne partagent pas les mêmes modes de vie que les insulaires, et dans la majorité des cas, n’acquièrent pas un patrimoine bâti sur l’île dans l’espoir de s’intégrer à la population locale. Ils vivent les quelques jours ou quelques semaines passées sur l’île chez eux, se recevant les uns les autres, sans contacts souhaités avec les insulaires.

Cette absence de volonté d’intégration n’est toutefois pas la composante majeure des conflits les liant avec les insulaires. La principale motivation d’achat d’une résidence secondaire à l’Île-aux-Moines est incontestablement la qualité du cadre de vie, du paysage, de l’environnement en général et de la tranquillité. Aussi, les habitants permanents de l’Île-aux-Moines s’avèrent être assez désabusés et abasourdis quand les résidents secondaires souhaitent amener dans leurs ‘bagages’ leurs modes de vie continentaux, comme l’expose et tente de le dissuader cette apostrophe de l’adjointe au Maire parue dans la gazette communale de l’Île-aux-Moines :

VOUS AVEZ CHOISI DE VIVRE DANS UNE ÎLE...

*...Ou plus simplement, d'y passer vos vacances. Vous avez choisi un mode de vie qui vous repose de celui du continent. Vous aimez ne pas être importuné par la circulation routière. Vous aimez une certaine qualité de l'air, des paysages, des sons... Vous n'aimez pas les odeurs d'essence. Bref, si vous choisissez de vivre à l'Île-aux-Moines, ce n'est pas pour vous retrouver à Paris, à Nantes, à Rennes... Alors acceptez d'abandonnez votre voiture sur le continent... Est-il indispensable que chacun*

*passe sa voiture? Juste pour décharger ses valises, puis la garer dans son jardin... ne l'utilisant qu'une fois ou deux durant le séjour, pour faire quelques courses...? Est-ce acceptable dans un si petit espace? Imaginez que nous passions tous nos voitures!!! Quel tollé! Et vous auriez raison! Certes, on ne peut tout interdire. Mais c'est à chacun d'entre nous de respecter le mode de vie qui a été choisi, en venant ici, à l'Île-aux-Moines.*

*Denise Rivière*

Ainsi, si certains résidents secondaires, rassemblés en de multiples associations, estiment militer pour la sauvegarde de l'île en ne s'attachant qu'à la préservation de la nature et des paysages, ils semblent véritablement faire abstraction du respect des modes de vie qui sont tout aussi constitutifs de l'île que la qualité environnementale.

3.4.5. Leur méconnaissance des besoins de l'île hors saison

De nombreux résidents secondaires, une fois leur bien immobilier acquis sur l'Île-aux-Moines, n'hésitent pas à manifester activement leur mécontentement contre toute nouvelle construction ou projet sur l'île qui pourraient nuire à la valeur de leur maison, ou à la tranquillité et aux charmes de l'île, prétextant la préservation du site. Aussi, les insulaires ne manquent pas de leur reprocher ce soudain élan d'intérêt pour la protection de l'île qui, semblerait-il, ne leur a pas posé autant d'états d'âme lorsqu'ils ont choisi de faire construire un logement neuf isolé des autres habitations, en mitant ainsi le territoire et en dévalorisant la cohérence architecturale du bâti de l'Île-aux-Moines.

Pour les insulaires, l'île ne peut pas vivre de manière statique, des projets devant être mis en œuvre pour répondre aux besoins, somme toute assez succincts, du quotidien. Le principal point de désaccord prend donc racine ici. Un grand nombre de résidents secondaires tentent d'imposer, sous le couvert d'arguments de protection de la nature et des paysages et au gré de multiples recours judiciaires, une vision de l'île qui ne saurait être compatible avec les nécessités de maintien d'une population permanente et d'accueil du tourisme sur l'île. Aussi, les insulaires leur reprochent leur manque de connaissance des besoins de l'île au quotidien, principalement hors saison.

En outre, certains résidents secondaires paraissent être plus 'îlois que des îlois' dans la mesure où ils souhaitent véritablement figer l'île, tandis que les îlois eux-mêmes sont conscients de la nécessaire évolution de leur territoire. Pour les îlois, mais également pour les îliens, « il faut accepter l'Île-aux-Moines comme elle est, essayer de la préserver, sans pour autant être 'arriériste' ». Ainsi que le formule Louis Brigand, « *protéger sans développer et sans créer d'emplois, c'est assurer la mort lente des îles*<sup>111</sup> ». Les insulaires en ont à l'évidence conscience ; bien que l'ancrage à leur île soit particulièrement fort et qu'ils sont largement en faveur de la préservation de leur cadre de vie, certaines modifications leur apparaissent inéluctables pour assurer la survie de leur communauté.

Face à l'extrême rigidité dont font preuve certains résidents secondaires par rapport à des aménagements pourtant nécessaires à la 'bonne santé' de l'île, les insulaires s'avèrent être assez défavorables à leur inscription sur les listes électorales<sup>112</sup> de l'Île-aux-Moines argumentant irrémédiablement sur l'ignorance qui nourrit les résidents secondaires en matière d'évaluation des besoins de l'île en dehors de la période estivale.

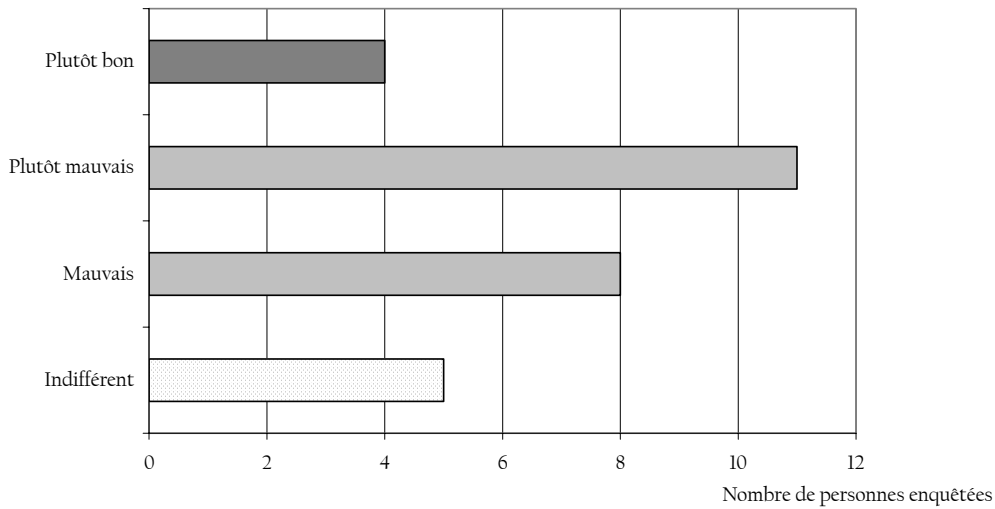
---

<sup>111</sup> Louis BRIGAND, « *Les îles bretonnes. Aspects géographiques de l'insularité* », thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Université de Bretagne Occidentale, 1983, 2 tomes, 267 p et 111 p.

<sup>112</sup> En 2006, sur 608 électeurs répertoriés sur les listes électorales de l'Île-aux-Moines, environ 200 sont des résidents secondaires, soit près d'un tiers du total des électeurs.



Ressenti des insulaires par rapport au nombre de résidents secondaires inscrits  
sur les listes électorales<sup>113</sup>



A l'évidence, les résidents secondaires ignorent beaucoup de l'Île-aux-Moines, car « *à qui veut la contraindre, elle se dérobe*<sup>114</sup> »... Leur volonté de l'adapter et de la développer sous le seul angle du cadre paysager récréatif les prive irrémédiablement des relations humaines d'exception, de 'l'esprit de famille' qui caractérisent de manière la plus vraie et la plus absolue l'Île-aux-Moines.

#### 3.4.6. Un climat conflictuel omniprésent

Si la présence de résidents secondaires peut être perçue comme un élément dynamisant de la vie sociale, elle ne peut l'être principalement qu'au travers du climat conflictuel qu'elle instaure sur l'île.

En effet, insulaires et résidents secondaires n'entretiennent des contacts (presque) que par le biais de désaccords qui naissent des volontés divergentes concernant le devenir de l'île. Les insulaires défendent leur île comme un territoire de vie et de travail, tandis que les résidents secondaires s'attachent à préserver un territoire récréatif pour y passer leurs vacances.

L'enjeu est éminemment fort pour la population permanente de l'Île-aux-Moines qui ne se décourage pas de 'sauver' l'île d'un tourisme résidentiel qui, poussé à son extrême,

<sup>113</sup> Source : enquête personnelle, Île-aux-Moines, mars 2006.

<sup>114</sup> Marcel ARLAND, « *En passant par l'Île-aux-Moines* », préface, éd. Presses de Saint Michel en Priziac, 1970.

conduirait, de manière générale, à faire des îles « *des territoires aux mains de résidents secondaires, des îles de retraités, appelés à devenir très rapidement des 'îles sous cloches' sans vie et sans avenir...* <sup>115</sup> ». Dans le même temps, les résidents secondaires sont toujours plus déterminés à faire valoir leur droit du sol, à revendiquer l'île comme la leur, et à préserver leurs intérêts 'd'estivaux'.

Ainsi que le souligne David Lowenthal, « *les conséquences sociales du développement sont particulièrement accablantes lorsqu'elles sont formulées par des gens de l'extérieur ou qu'elles sont liées à la venue d'étrangers* <sup>116</sup> ». Naissent alors des conflits dans la mesure où les besoins des uns ne peuvent pas toujours être compatibles avec les attentes des autres. Les résidents secondaires ont recours à des créations d'associations pour faire entendre leur voix et n'hésitent pas à formuler leurs désaccords vis-à-vis des projets communaux devant les tribunaux : « *Des conflits d'usage sur l'Île et des réactions passionnelles nous mènent parfois devant les tribunaux et les recours devant le tribunal administratif sont devenus monnaie courante. Mais c'est dans l'air du temps...* <sup>117</sup> ». Les insulaires, même si leur organisation est moins évidente à déterminer, demeurent largement soudés en communauté afin de rester un tant soit peu maître de la destinée de leur île. Les liens communautaires semblent être le principal moyen mis en place et renforcé par les insulaires pour résister à la pression exercée par les résidents secondaires : « *La révolte, la défense sont ici collectives : l'idéal menacé, la liberté violée, toute la population se soulève...* <sup>118</sup> ».

Comme le formule le maire de l'Île-aux-Moines, « *concilier les préoccupations des îlois et celles des résidents secondaires exige beaucoup de nous* <sup>119</sup> ». En effet, la municipalité est face à une lourde tâche dans la mesure où aucun dialogue constructif ne semble actuellement faire jour entre les insulaires et les résidents secondaires. Des concertations plus poussées et de véritables médiations méritent d'être mises en place afin de trouver certains accords qui permettraient à la population permanente et occasionnelle de vivre plus harmonieusement sur un même territoire.

---

<sup>115</sup> Louis BRIGAND, « *Les îles bretonnes. Aspects géographiques de l'insularité* », op.cit.

<sup>116</sup> David LOWENTHAL, op.cit., p 197.

<sup>117</sup> Jean PRESSARD, maire de l'Île-aux-Moines, in édito de la « *Gazette de l'Île-aux-Moines* », gazette n°8, décembre 2004.

<sup>118</sup> Michel DE GALZAIN, op.cit.

<sup>119</sup> Jean PRESSARD, in édito de la « *Gazette de l'Île-aux-Moines* », n°1, juillet 2004.

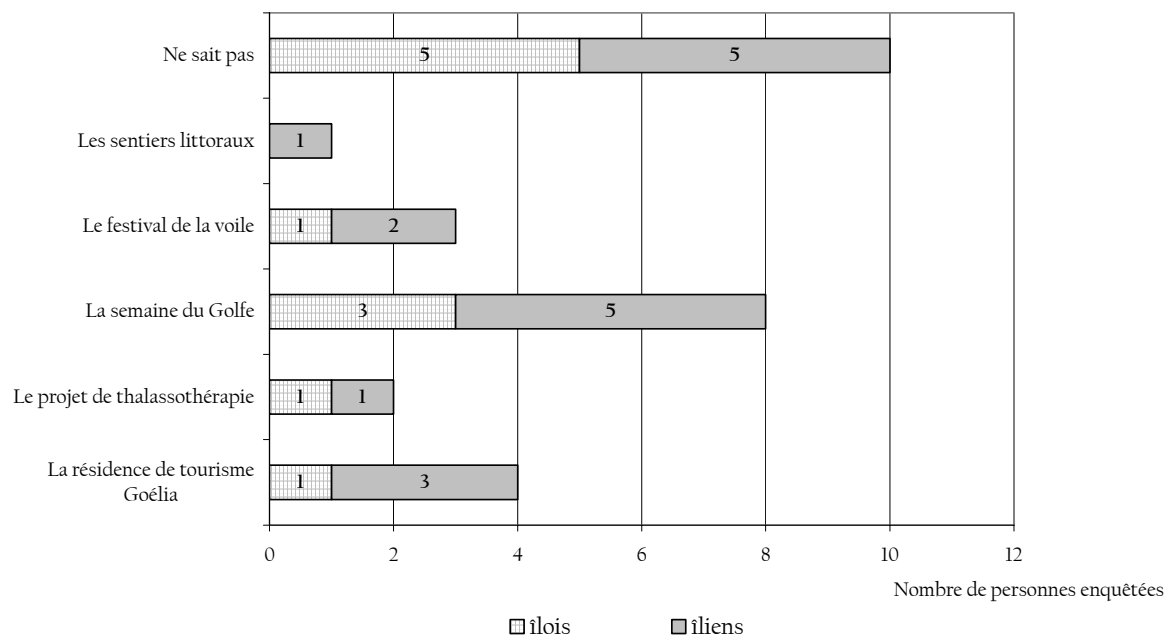
### 3.5. Le désarroi de la population insulaire face au tourisme

La population permanente s'avère être en partie dépassée par le phénomène touristique qui touche l'île. En effet, si cette dernière affiche une véritable volonté dans les discours à préserver leur cadre de vie, certaines réponses formulées par les habitants, au travers du questionnaire qui leur a été soumis, révèlent à la fois un manque de conscience véritable de la manière dont se développe le tourisme, et un manque d'implication dans les choix qui pourraient être faits à cet égard par la commune.

#### 3.5.1. Une faible perception du développement touristique et peu de solutions proposées pour accompagner au mieux ce phénomène

De manière concrète, lorsque l'on vient à leur demander quelle est l'opération touristique qui selon eux a eu le plus d'impact sur leur île, plus d'un tiers des personnes interrogées répondent ne pas savoir, tandis que pour les autres, un temps de réflexion assez long est nécessaire pour y répondre. Ceci marque véritablement les limites de perceptions claires qu'ont les insulaires du développement touristique.

#### L'opération touristique qui a eu, selon les insulaires interrogés, le plus d'impact sur leur île<sup>120</sup>



<sup>120</sup> Source : enquête personnelle, Île-aux-Moines, mars 2006.

Par ailleurs, si le développement touristique tel qu'il a eu lieu, et tel qu'il se poursuit encore aujourd'hui sur l'Île-aux-Moines semble quelque peu échapper à leur vision, si leur souhait de préserver leur île est fort et que chacun le revendique, il n'en reste pas moins que lorsqu'ils sont interrogés sur ce qu'il serait bon de faire en matière de tourisme à l'Île-aux-Moines, les réponses ne sont pas immédiates et relèvent davantage de bonnes intentions, voire même de préconisations ironiques, telles que « décourager les passionnés de la bourse de venir sur l'île », plus que de véritables solutions ou propositions à mettre en œuvre.

Les insulaires formulent cependant quelques voies à suivre :

- faire en sorte que les touristes respectent les insulaires,
- réfléchir au développement touristique sur le long terme,
- réguler et limiter les rotations de bateaux,
- faire respecter l'environnement,
- réduire la médiatisation de l'île,
- limiter les constructions de résidences secondaires,
- « ne plus rien faire, ça suffit comme ça »...

Ainsi, chacun semble avoir sa petite idée sur ce qu'il serait pertinent de faire en matière de tourisme, mais aucune des personnes enquêtées n'exprime de propositions concrètes pour y parvenir. Ceci ne saurait être perçu comme un désintérêt des insulaires concernant le devenir de l'île face au tourisme, mais plutôt comme l'expression d'un certain désengagement de la population permanente qui s'avère être véritablement désarçonnée par les difficultés à agir sur un territoire aussi enclin à des conflits d'usage, et ce principalement avec la population occasionnelle.

Par ailleurs, leur quasi absence de propositions pour le devenir touristique de l'île traduit également le fait que la population permanente n'est peut être pas suffisamment sollicitée et intégrée à la réflexion municipale. Le place des insulaires nécessiterait d'être redéfinie dans la politique touristique actuelle afin qu'ils n'aient plus le sentiment de subir le tourisme et d'être en marge du développement de ce dernier, mais d'être un véritable acteur de celui-ci.

### 3.5.2. Entre avantages et inconvénients issus du tourisme : une population hésitante

Les avantages (principalement la manne financière) et les inconvénients (impacts environnementaux et sociaux) du tourisme sur l'île que nous avons précédemment explicités, laissent la population face à une grande hésitation lorsqu'il s'agit d'évaluer de manière sensible si les avantages de l'activité touristique sur la vie insulaire sont suffisants pour en compenser les inconvénients. En effet, 16 des enquêtés estiment que oui, 10 que non, et 2 n'arrivent à se prononcer. La vision globale de l'impact du tourisme sur l'île est donc relativement mitigée au sein de la population.

Toutefois, de manière unanime, l'ensemble des habitants permanents, mis à part certains îliens qui n'ont été amenés à emménager sur l'île que par opportunité et sans volonté de s'adapter à la culture locale (ils correspondent à une minorité de la population îlienne), déclarent qu'en aucune manière les changements engendrés par le tourisme ne pourraient constituer pour eux un motif de déménagement sur le continent, et c'est avec une évidence stupéfaite qu'ils s'en expliquent : « parce que c'est mon île, c'est chez moi ! ».

Ils argumentent finalement sur le fait que l'activité touristique est difficile à vivre seulement trois mois dans l'année, en plein été, et que les neuf mois restants l'île retrouve sa quiétude et les habitants se retrouvent entre eux. Ces neuf mois sont pour eux, semble-t-il, préférable à une éternité de tranquillité sur le continent (si tant est pour eux qu'elle puisse exister !), la qualité de vie que leur offre l'Île-aux-Moines leur semblant de toute évidence inégalable.

L'avant et l'après saison touristique permet donc à la population permanente de trouver un équilibre. Si les avantages produits par le tourisme ne compensent pas les inconvénients de manière unanime parmi l'ensemble des habitants de l'Île-aux-Moines, le 'point de rupture' avec l'activité touristique ne paraît toutefois pas être franchi.

Cependant, conscients que ces neuf mois de quasi 'non-tourisme' leur permettent de supporter 'les marées humaines estivales', ainsi que l'ensemble de ses désagréments, les insulaires (principalement les îlois) expriment clairement leur refus de voir s'étaler la période touristique hors saison. Ils exposent en effet le besoin vital de « se retrouver entre eux ». Une chance pour les habitants de l'île, le climat breton ne se prête pas de

toute façon à la réussite d'une politique volontariste visant un développement important du tourisme hors période estivale. Toutefois, cette volonté de concentration de la période touristique contraste de loin avec le souhait de nombreuses îles du Ponant (telle que l'île d'Yeu par exemple<sup>121</sup>), tant au niveau des décideurs locaux que des habitants permanents, de promouvoir un tourisme hors saison en développement de nouvelles prestations de loisirs, de découverte des îles, d'hébergements adaptées à des courts séjours.

---

#### 4. QUELQUE PART ENTRE PERTE ET RENFORCEMENT DE L'IDENTITE INSULAIRE...

---

L'activité touristique, telle qu'elle transparaît aujourd'hui à l'île-aux-Moines au travers à la fois de ses avantages, principalement financiers, et de ses désagréments sur la vie sociale des habitants permanents, contribue à la mise en place de modifications profondes de l'identité insulaire. D'une part, une perte assez prégnante de l'identité traditionnelle apparaît au sein de cette société aux mœurs de plus en plus continentalisées et largement dépendante du continent dans l'apport de la clientèle touristique. D'autre part, face à une certaine conscience de la déliquescence de référents identitaires traditionnels et à la montée en puissance d'une économie exogène à l'île générant une population touristique importante mettant à mal l'équilibre social de l'île, les insulaires, se sentant toujours plus dépossédés et menacés, mettent en place un double mécanisme visant à les protéger : la revendication d'une identité originale, unique et forte, et en parallèle, le renforcement de la communauté insulaire.

##### 4.1. D'une perte de l'identité...

Avant de poursuivre, il convient de préciser que le tourisme ne peut à lui seul expliquer les changements identitaires survenus à l'île-aux-Moines. En effet, l'identité des insulaires se trouve être en interaction avec un espace plus vaste que celui de l'île seule, et le temps, que bien de nombreux visiteurs pensent à tort qu'il ait pu s'arrêter sur un territoire si étroit et isolé de la grande terre, soumet les modes de vie de la population aux modifications induites par les phénomènes de modernisation, d'essor de la

---

<sup>121</sup> Cf. GEOMER-LETG, « *Approche de la capacité d'accueil de l'île d'Yeu* », janvier 2006, p 16.

communication et de mondialisation à l'instar du continent, dans des proportions toutefois relatives.

L'insularité ne signifie en effet plus l'isolement, les îles se trouvant toujours mieux reliées au continent. Aussi, il se serait erroné de penser que l'identité insulaire soit figée tandis que les populations continentales évoluent. En conséquence, nous pouvons avancer l'hypothèse que des changements identitaires se seraient produits sur les îles même si l'activité touristique ne s'y était pas développée. Toutefois, nous verrons que le tourisme a largement participé à modifier l'identité insulaire, ou tout du moins à accélérer les processus d'évolution identitaire.

#### 4.1.1. La nostalgie d'une identité révolue

L'un des référents majeurs de l'identité insulaire traditionnelle est celui des métiers de la mer, principalement de la marine nationale ou de commerce, la pêche n'ayant jamais quant à elle constituée une activité de grande ampleur à l'Île-aux-Moines. Avant son déclin, la marine constituait l'élément central de la vie à l'Île-aux-Moines : les rites et les croyances des femmes restant à terre s'organisant autour de l'espoir de voir revenir leur époux, leur fils ou leur frère sains et saufs sur l'île, tandis que les marins rentraient avec de multiples anecdotes et épopées à raconter, la découverte de nouvelles cultures et civilisations à faire partager. Les métiers de la marine constituaient véritablement le fleuron de l'Île-aux-Moines, la fierté de l'ensemble des habitants.

La marine ne représente plus aujourd'hui qu'une infime part des actifs de l'Île-aux-Moines et ne suscite plus véritablement de vocation pour la jeune population, les parents les encourageant davantage vers des voies professionnelles plus stables et moins contraignantes. Cependant, bien qu'à ce jour la marine ne soit plus un élément constitutif majeur de l'activité professionnelle de l'île, elle paraît être toujours présente et vivante dans les discours des îlois lorsqu'ils en relatent les récits passés, faisant état d'un véritable héritage identitaire. La nostalgie de cette époque faste où la marine procurait à l'île à la fois fierté, culture, richesses et autonomie vis-à-vis du continent est extrêmement palpable au sein de la population d'îlois et se trouve être renforcée face au développement économique et social actuel de leur territoire ne leur laissant présager qu'une altération inexorable des référents identitaires insulaires traditionnels.

#### 4.1.2. Vers une continentalisation de l'identité insulaire

L'Île-aux-Moines vit ses premiers élans de développement touristique dès le 18<sup>ème</sup> avec l'implantation des premiers résidents secondaires. Aussi, l'île va lier des liens très tôt avec le continent, sa faible distance par rapport à la grande terre ayant certainement participé à un essor du tourisme plus précoce et plus abondant que sur les autres îles du Ponant. Le tourisme résidentiel se répercute dès ses débuts sur l'identité insulaire. La population permanente va s'adapter quelque peu, de manière plus ou moins inconsciente, aux résidents secondaires issus à l'époque de la haute bourgeoisie. Certains îlois évoquent la possibilité que la disparition de la langue bretonne à l'Île-aux-Moines provienne des prémisses de l'activité touristique où il était à la fois indispensable mais aussi valorisant de parler français avec la clientèle continentale.

Les liens entretenus avec le continent sont de plus en plus forts : de nombreux continentaux sont installés sur l'île de manière permanente (les îliens), le tourisme résidentiel ne cesse de croître au même titre que le tourisme de séjour et de passage, un tiers de la population active de l'île travaille sur le continent et nombreux sont les îliens et les îlois qui avouent se rendre régulièrement sur le continent pour faire des achats, accéder à des services, pratiquer un loisir et se divertir. La vie entretient insulaire donc des relations régulières avec le continent, elle paraît étendre son lieu de vie en dehors de ces propres limites.

Joël Bonnemaïson met en avant l'étroitesse et la finitude de l'espace insulaire comme l'un des principaux facteurs expliquant l'identité qui s'y développe : « *Car le problème de l'île, c'est l'espace. Les gens des îles cherchent à le résoudre en créant un univers culturel fort, en diversifiant leur espace et dans certains cas en l'enchantant*<sup>122</sup> ». Aussi, l'espace ne paraît plus être un problème majeur pour la population de l'Île-aux-Moines puisqu'elle n'hésite plus à distendre les frontières de son lieu de vie jusqu'au continent pour satisfaire à son confort et à son désir de consommation. La création d'un « univers culturel » spécifique et fort, permettant aux insulaires de gagner en relations sociales ce qu'ils ne pouvaient gagner en terme d'espace de vie, n'est aujourd'hui plus une véritable nécessité, le problème de l'espace trouvant sa principale solution dans l'appropriation d'un espace de vie nouveau.

---

<sup>122</sup> Joël BONNEMAISON, « *Les lieux nus, approche de l'îlité océanique* », actes du colloque international Territoire et Sociétés insulaires, coll. recherche et environnement, n°36, Brest, 15-17 novembre 1989, p 45.



#### 4.1.3. Une perte marquée de l'autonomie

Le déclin des métiers de la marine, qui constituait une ressource économique de premier ordre à l'Île-aux-Moines, ne nécessitant pas d'être complétée par un travail intensif des terres agricoles notamment, a peu à peu conduit l'Île-aux-Moines à nourrir une certaine dépendance économique par rapport au continent.

En effet, l'île n'était plus à même de produire une véritable richesse à partir de ses ressources endogènes. Seuls les paysages et la beauté du site ont permis de développer une économie suffisamment forte pour permettre à la population insulaire de continuer à vivre sur l'île : le tourisme. Cependant, l'activité touristique suppose des liens étroits et forts avec le continent qui constitue le vivier de la clientèle touristique dont dépend la réussite d'une économie touristique de l'île. Dans la mesure où le tourisme est aujourd'hui l'unique économie capable de faire vivre et de maintenir la population permanente, l'Île-aux-Moines se trouve être en situation de forte dépendance vis-à-vis de ce dernier, donc avec l'extérieur.

Les insulaires le déplorent, conscients qu'ils s'éloignent chaque jour un peu plus de l'identité insulaire de leurs ancêtres, celle qu'ils voudraient tant être la leur, celle d'une communauté économiquement autonome, fiers de produire leur propre richesse en donnant d'eux-mêmes et non de leur île, en exerçant des métiers de capitaines au long court ou de matelots qui laissent aujourd'hui libre cours à l'imaginaire et au fantasme. Aussi, cette perte de d'autonomie laisse place à un certain sentiment de culpabilité de la part des îlois.

En outre, ce sont les principaux référents de l'identité insulaire traditionnelle qui apparaissent être largement amputés. Le référent identitaire professionnel n'est plus qu'un mirage, à l'immense regret des îlois, et leur autonomie ne serait plus que très relative. La forte dépendance de l'île et donc de la population vis-à-vis du continent ne semble pouvoir que s'accroître, éveillant chez les insulaires la peur que ce développement, dont dépend pourtant la vie de l'île, ne porte atteinte à leurs ressources, à leur communauté, à leur autonomie plus qu'elle ne l'est aujourd'hui, en résumé à leur identité.

## 4.2. A un renforcement de cette dernière face au danger

Si l'identité insulaire traditionnelle n'existe plus véritablement qu'au travers de sentiments nostalgiques, l'îléité, la conscience de l'île, et donc d'une certaine manière la conscience de la différence, semble être renforcée au sein de la population permanente dans son ensemble, et îloise en particulier. De la menace de perte identitaire qui pèse sur eux, les insulaires, dont l'attachement à l'île est resté intact malgré les bouleversements qu'elle a pu subir face au développement touristique, mettent en place de véritables mécanismes de défense identitaire : de la revendication d'une société spécifique, à un renforcement communautaire nécessaire pour résister aux changements qu'ils jugeront illégitimes et dangereux pour l'avenir de l'île et de ses habitants.

### 4.2.1. Une revendication de la différence

Face à l'abondance des liens qu'entretient l'île avec le continent, et face à une certaine 'continentalisation' de leur identité qu'ils ne sauraient se résoudre à avouer, les habitants de l'Île-aux-Moines se crispent dans un discours identitaire qui se veut singulier, revendiquant leur qualité d'insulaire au travers de leur amour incommensurable pour leur île, de leur différence de mode de vie et de la force des relations sociales qui les unit.

Plus que la revendication d'une différence identitaire au nom d'un passé économique maritime ou de coutumes, la différence semble pouvoir reposer aujourd'hui légitimement sur une unique réalité géographique : l'insularité.

Cette affirmation du particularisme identitaire insulaire semble avoir une double cible. Elle correspond tout d'abord à une lutte contre l'uniformisation et l'assimilation de leur identité à celle du continent. Par ailleurs, elle est également la revendication de leur identité insulaire vis-à-vis des autres îles du Ponant qui tendent souvent à ne pas considérer l'Île-aux-Moines comme une 'vraie île', principalement en raison de sa faible distance au continent, comme en illustre le propos d'insulaires de diverses îles du Ponant venus en délégations à l'Île-aux-Moines : « on se croirait sur une île ! ». Et pour cause. Si certains s'étonnent de la vraisemblance de son insularité physique, beaucoup sont sceptiques quant à la réalité d'une identité insulaire.

Sa situation géographique qui la place à la fois à 500m du continent et au sein d'une mer intérieure, ainsi que l'ancienneté de son activité touristique et l'ampleur actuelle de celle-ci renforçant ses liens avec le continent, pousse peut être davantage l'Île-aux-Moines que toute autre île de la Manche ou de l'Atlantique à affirmer son insularité au travers de mécanisme de renforcement identitaire afin de véritablement lutter contre la négation qui est faite de sa culture insulaire.

La population îloise, qui d'une part se sent menacée en sa chair par une population continentale toujours plus nombreuse sur l'île (qui à la fois lui subtilise ses capacités de logements engendrant des difficultés pour les jeunes générations à rester vivre sur l'île, et conteste certains aménagements de l'île pouvant être nécessaires au quotidien de la population permanente), et d'autre part, quelque peu marginalisée par rapport à l'ensemble des autres îles du Ponant, qui la perçoivent peut être davantage comme une extension du continent que comme une île, se sent véritablement en danger. « *Ilois nous sommes, îlois nous resterons. Mais pour ce faire, nous avons bien conscience qu'il nous faut entrer en vigilance*<sup>123</sup> ». Aussi, comme l'observe Françoise Péron, « *la qualité d'insulaire est d'autant plus revendiquée que la société concernée est en difficulté*<sup>124</sup> ».

En conséquent, face aux profonds changements induits par le tourisme, principalement en termes de dépendance économique vis-à-vis du continent et de partage du territoire avec des résidents occasionnels, subsiste au sein de la population de l'Île-aux-Moines, et plus encore pour les îlois, une volonté farouche de préserver et de cultiver la différence identitaire. La reconnaissance identitaire est vitale pour à la fois marquer leur présence parmi les hordes de touristes et attester du maintien d'une population permanente qui ne saurait être 'écrasée' malgré l'augmentation constante des résidents secondaires, et d'autre part, pour rompre avec une image erronée d'uniformisation continentale. Cette affirmation identitaire n'a cependant véritablement de poids que si elle se trouve portée par une large partie de la population insulaire de l'Île-aux-Moines.

---

<sup>123</sup> Jean Pressard, maire de l'Île-aux-Moines, in « *Gazette de l'Île-aux-Moines* », juillet 2001.

<sup>124</sup> Françoise PERON, « *Spécificité des sociétés insulaires contemporaines, l'exemple des îles françaises de l'Atlantique et de la Manche* », op.ci., 56p.

#### 4.2.2. Un nécessaire renforcement communautaire

L'identité traditionnelle de l'Île-aux-Moines qui a été la garante, des générations durant, de l'harmonie et de l'équilibre entre l'île et les habitants, en s'appuyant principalement sur ses capacités d'indépendance économique et sur l'intensité du lien social, est aujourd'hui largement amputée.

D'une part, soumise à la suprématie de l'économie touristique, l'île ne jouie plus guère d'une véritable autonomie ; et d'autre part, la population touristique, principalement au travers des résidents secondaires, nuit à son équilibre social. L'exiguïté du territoire faisait des habitants de l'Île-aux-Moines des individus enclins à « *cultiv[er] l'art d'atténuer leur hostilité, de diluer leurs opinions personnelles, de désamorcer leurs disputes et d'infléchir leurs différences d'opinion afin de maintenir la stabilité de l'île et de préserver l'agrément mutuel existant entre ses habitants* <sup>125</sup> ».

Aujourd'hui, les insulaires sont conscients que la cohésion sociale est plus fragile qu'auparavant (comme a pu en attester le conflit survenu au sein de la population lors du projet d'aménagement touristique du centre de thalassothérapie dans les années soixante-dix), mais tout aussi conscients que le bien être des habitants de l'île ne survivrait pas à la récurrence de tels désaccords.

En conséquent, l'impact du tourisme sur l'environnement social a bien été identifié par les insulaires. Ils savent que la survie que leur communauté et de leur identité repose sur leur opiniâtreté à rester soudés afin de ne pas céder au climat conflictuel instauré par la présence de résidents secondaires ou par les interventions sur l'île de continentaux en mal de bonnes opérations financières. Aussi, « *de vieilles habitudes de cohésion et d'identité éveillent inévitablement l'attention des insulaires sur les dangers de transformations radicale et les poussent à se défendre. Ainsi, les îles rejettent-elles souvent les projets de développement qu'on leur propose de peur qu'ils ne réduisent leurs ressources, détruisent leur folklore, compromettent ou abolissent leur autonomie, en un mot ravagent leur patrie* <sup>126</sup> ».

---

<sup>125</sup> David LOWENTHAL, op.cit., p 198.

<sup>126</sup> Ibid., p 196.

Mais face au poids financier et humain de l'activité touristique, les insulaires ne sont que peu armés et misent sur l'une des composantes majeures de l'identité traditionnelle leur étant encore accessible aujourd'hui : la préservation d'une communauté forte, reflet de l'esprit de famille et des liens de solidarité chers au cœur des insulaires de l'Île-aux-Moines, aujourd'hui vitale à la survie d'un particularisme identitaire.

### SYNTHESE DU TROISIEME CHAPITRE

L'Île-aux-Moines, commune insulaire du Golfe du Morbihan, affiche des signes évidents de pressions touristiques tant au niveau économique, qu'environnemental ou social, puisque ce ne sont pas de moins de 10 000 touristes qu'elle accueille chaque jour en pleine période estivale.

L'activité touristique s'y décline sous différents modes de fréquentation : le tourisme de passage générant des flux de 5 000 à 7 000 visiteurs par jour, le tourisme de séjour se matérialisant par une capacité d'accueil théorique en hébergements touristiques d'environ 750 lits, et le tourisme résidentiel révélant toute son importance au travers de la composition totale du parc de logements de la commune qui ne dénombre pas moins de 75% de résidences secondaires.

Toutefois, loin d'être un lieu purement touristique, l'Île-aux-Moines est le territoire de vie de 527 habitants, qu'ils soient îlois, c'est-à-dire originaires de l'île, ou îliens, non originaires de l'île. Si cette distinction en deux sous-groupes de populations permanentes est de mise à l'Île-aux-Moines, l'identité des îlois ne possédant pas tout à fait les mêmes fondements que l'identité des îliens, des traits identitaires communs peuvent être mis en évidence, et le ressenti de l'ensemble des habitants de l'île vis-à-vis du tourisme ainsi que leur volonté de préserver leur cadre de vie peuvent être qualifiés de similaires.

La population permanente de l'Île-aux-Moines se caractérise donc par des attaches à l'espace insulaire, des modes de vie et des relations sociales spécifiques, s'érigeant comme véritables référents de leur identité. L'identité est en premier lieu territoriale et paraît être menacée par un nombre important de touristes, où leur forte densité (environ 10 000 personnes sur une île de 310 ha) génère de forts impacts et modifications sur le cadre naturel et paysager. Aussi, les insulaires de l'Île-aux-Moines se retrouvent face un sentiment d'impuissance grandissant lorsqu'il s'agit d'orienter le devenir de leur île et d'assurer la préservation de leur cadre de vie.

Mais l'identité est aussi culturelle en ce qu'elle s'attache à nourrir des liens de solidarité forts entre l'ensemble des résidents permanents, se trouvant ainsi soudés en véritable communauté. Cependant, cet aspect de leur identité s'avère être là encore menacé par l'accueil sur l'île d'une population touristique qui génèrent des conflits d'usage sur le territoire insulaire, et des chocs culturels importants laissant place à des incompréhensions mutuelles des insulaires et des continentaux sur leur mode de vie respectif et leur volonté de préserver, pour les uns, le cadre de vie, et pour les autres, le cadre récréatif.

Les relations des insulaires vis-à-vis du tourisme sont toutefois complexes. En effet, comme l'ensemble des îles du Ponant, l'Île-aux-Moines a connu le déclin de son secteur activité dominant et a dû se résoudre à orienter son développement économique vers l'unique activité capable de faire vivre l'île aujourd'hui : le tourisme. Aussi, le tourisme, en tant que secteur économique vital pour le maintien de commerces, d'emplois et de populations sur l'île, s'avère être des mieux acceptés par les habitants de l'île, conscients des difficultés qu'ils rencontreraient en l'absence d'une telle manne financière.

Cependant, il apparaît difficile pour la population d'évaluer si les avantages du tourisme sont suffisants pour en compenser les inconvénients, principalement à cause des relations éminemment conflictuelles qu'ils entretiennent avec les 'nouveaux' résidents secondaires, et d'une certaine prise de conscience de « la perte de leurs vraies valeurs » ainsi qu'ils le formulent.

L'identité insulaire actuelle semble en effet ne plus correspondre à l'identité traditionnelle de l'Île-aux-Moines qui se caractérisait par l'importance des métiers de la marine et par l'autonomie financière de l'île vis-à-vis du continent. Nostalgiques de cette identité révolue et conscients des dangers de se retrouver face à une perte identitaire et une uniformisation de leur mode de vie à ceux du continent, les insulaires semblent mettre en place des mécanismes de renforcement identitaire en revendiquant davantage l'importance des liens communautaires qui les lient et les spécificités de leur identité. Aussi, si l'identité ne semble plus reposer sur les mêmes référents que par le passé, il paraît vital pour les insulaires de la renforcer afin de lutter contre les effets d'uniformisation de leur identité que le tourisme pourrait susciter.

## CONCLUSION

L'identité des insulaires de l'Île-aux-Moines se voit aujourd'hui fortement déstabilisée par le déploiement chaque année plus important d'une activité touristique sur laquelle les habitants ne semblent pas avoir de prise. Les principaux référents de l'identité traditionnelle de l'île ne subsistent plus qu'au travers d'un sentiment des plus nostalgiques dont restent emprunts les îlois, contraints à la revendication d'une spécificité identitaire dont les principaux fondements reposent sur l'existence d'une communauté solidaire forte, et de manière plus absolue, sur les particularismes que leur confère l'insularité. Ainsi, face au danger que représente le tourisme au maintien d'une identité spécifique et originale à l'île, en ce qu'il altère chaque jour davantage son autonomie et son harmonie sociale, les insulaires de l'Île-aux-Moines n'ont de cesse de revendiquer leur différence et de renforcer leurs liens communautaires afin d'affirmer leur présence sur cette île qui, pour eux, ne saurait être réduite à une image aussi restrictive que celle d'un espace purement récréatif pour continentaux en mal de bien être et de sérénité.

Cependant, les impacts que peut avoir le tourisme sur l'identité des habitants de l'Île-aux-Moines ne sauraient donner lieu à une généralisation de ses effets à l'ensemble des petites îles françaises. En effet, l'identité de la population de l'Île-aux-Moines est spécifique en ce qu'elle s'est forgée et qu'elle découle aujourd'hui d'un passé économique, d'une histoire et d'une culture qui lui est propre, d'une situation géographique et de données naturelles particulières, l'ensemble ayant orienté le destin de l'île et son rapport au tourisme. Par ailleurs, l'évolution de l'identité des insulaires de l'Île-aux-Moines résulte en partie de l'ancienneté de son activité touristique et des choix qui ont pu être formulés pour le développement de cette dernière, et qui là encore ne sauraient trouver de parfaits équivalents sur les autres îles du Ponant. Aussi, chacune des îles suivrait des évolutions dictées par les paramètres géographiques, historiques ou économiques qui sont les leurs, déterminant ainsi une identité et une évolution de cette dernière propres à chacune d'elles, et plus ou moins sujettes aux changements que peut induire le tourisme. Toutefois, certains axes de réflexion issus de cette recherche semblent pouvoir être généralisés à l'ensemble des petites françaises de la Manche et de l'Atlantique.



Ainsi, le tourisme est aujourd'hui une composante majeure des îles, leur offrant un dynamisme économique nécessaire au maintien de la population permanente et l'accueil de population nouvelle.

Si les effets économiques produits sont souhaitables, si les impacts environnementaux font l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs décennies déjà, les effets du tourisme sur le quotidien et le bien être de la population permanente ne sauraient être aujourd'hui négligés. Aussi, les îles ne peuvent faire l'impasse d'une politique touristique forte et volontariste, car quels bénéfices pourraient-elles tirées d'une économie touristique florissante si elles ne sont plus que la terre d'accueil de résidents temporaires ?

Le charme des îles ne réside pas moins dans les paysages qu'elles présentent, que dans les populations originales qui y vivent. L'aménageur, au travers de son devoir de développement durable, doit donc entrer en vigilance. Aucun diagnostic, schéma de développement ou étude de prospective ne pourraient être viables si le facteur humain n'est pas pris en considération et placé au cœur des problématiques. Car s'il est certain qu'aujourd'hui l'activité touristique doit être maintenue dans la mesure où elle constitue une manne financière vitale pour les îles, elle ne saurait prendre le pas sur un développement équilibré des populations permanentes qui y résident.

Les sociétés insulaires traditionnelles qui y demeurent sont aujourd'hui en train de disparaître. Il semble malaisé d'imputer l'intégralité des modifications identitaires au tourisme. Modernité et mondialisation sont aujourd'hui telles que les populations insulaires, à quelques encablures seulement du continent, sont également prédisposées à suivre les évolutions de ce monde. Il paraît alors difficile d'entamer un plaidoyer pour la défense d'une identité insulaire, semblant relevée aujourd'hui davantage de la nostalgie du passé, en accablant le tourisme, mais il apparaît de manière aussi certaine que son développement doit être contenu et dirigé en fonction des volontés locales.

L'activité touristique doit être soutenable pour les insulaires, au risque de voir les îles devenir le refuge de citadins en mal de sérénité, des îles n'offrant plus que le spectacle désolant de volets clos hors saison.

## TABLE DES MATIERES

Sommaire.....	2
Remerciements .....	3
Introduction .....	5
<b><u>CHAPITRE I : LES ILES FACE AU TOURISME</u></b> .....	<b>7</b>
1. <u>Les impacts du tourisme sur le littoral</u> .....	8
1.1. Les impacts environnementaux .....	9
1.1.1. Aspects négatifs.....	9
1.1.2. Aspects positifs .....	11
1.2. Les impacts économiques .....	12
1.2.1. Aspects négatifs.....	12
1.2.2. Aspects positifs .....	13
1.3. Les impacts sociaux.....	13
1.3.1. Aspects négatifs.....	13
1.3.2. Aspects positifs .....	14
2. <u>La spécificité des territoires insulaires</u> .....	14
2.1. Un territoire par définition limité .....	15
2.1.1. Avant-propos : les îles de notre étude.....	15
2.1.2. Définition de l'île : l'importance du concept d'insularité .....	16
2.1.3. L'absence d'arrière-pays .....	17
2.2. Une identité communautaire marquée.....	19
2.2.1. Qu'est ce que l'identité ?.....	19
2.2.2. Les caractéristiques de l'identité insulaire.....	20
3. <u>Le déclin des activités traditionnelles des îles du ponant au profit d'un tourisme estival</u> .....	23
3.1. Après l'essor économique, la faillite .....	23
3.1.1. Le déclin des activités traditionnelles .....	23
3.1.2. Les difficultés démographiques.....	25
3.2. Le tourisme : l'espoir d'un renouveau .....	25
3.2.1. Le tourisme : réponse à l'absence de vocation économique autre sur les îles .....	26
3.2.2. Le tourisme : entre rejet et acceptation .....	27
4. <u>L'insularité : produit de développement touristique</u> .....	28
4.1. Le mythe insulaire.....	28
4.2. Le fait médiatique .....	29
4.3. Des aménagements touristiques nécessaires .....	30
4.4. Le paradoxe du tourisme sur les îles .....	31
4.5. Les politiques touristiques locales .....	32
5. <u>Les mesures de protection sur les espaces insulaires</u> .....	33
5.1. Les différentes mesures de protection .....	33
5.2. Leurs inadaptabilités aux micro-espaces insulaires.....	34
5.3. Un regroupement associatif nécessaire.....	36

<b>CHAPITRE 2 : PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE</b> .....	<b>39</b>
1. <u>Légitimité de l'étude d'impact</u> .....	40
1.1. Des espaces laboratoires .....	40
1.2. Les constats : entre avantages et inconvénients, un tel développement touristique est-il soutenable pour les îliens ?.....	42
1.3. La nécessité d'une meilleure prise en compte des aspects sociologiques par les aménagementeurs.....	43
2. <u>Présentation de la problématique de recherche</u> .....	44
2.1. Définition de la problématique.....	44
2.2. Les limites de la problématique.....	45
3. <u>Le cas d'étude de cette recherche : l'Île-aux-Moines</u> .....	46
3.1. Présentation du cas d'étude.....	47
3.1.1. <i>Les richesses touristiques de l'Île-aux-Moines</i> .....	48
3.1.2. <i>Les données démographiques et économiques de la commune</i> .....	49
3.2. Justification du choix du cas d'étude.....	51
3.2.1. <i>Une vocation touristique marquée</i> .....	51
3.2.2. <i>Un projet touristique à l'origine d'un conflit social de grande envergure</i> .....	53
3.3. Les limites inhérentes à ce cas d'étude .....	54
3.3.1. <i>Un faible degré d'insularité ?</i> .....	54
3.3.2. <i>Les difficultés de généralisation des résultats de cette recherche à d'autres petites îles                 françaises</i> .....	56
4. <u>Méthodologie de travail</u> .....	58
4.1. Les questionnaires .....	59
4.2. Les entretiens.....	60
4.3. La collecte et le traitement des données .....	60
<b>CHAPITRE 3 : IDENTITE ET TOURISME A L'ÎLE-AUX-MOINES</b> .....	<b>64</b>
1. <u>Une pression touristique évidente</u> .....	65
1.1. Un nombre important de visiteurs à la journée.....	65
1.1.1. <i>Des compagnies maritimes au service du tourisme d'excursion</i> .....	65
1.1.2. <i>Une découverte succincte de l'île</i> .....	66
1.1.3. <i>Des difficultés d'absorption d'une telle masse de visiteurs</i> .....	66
1.1.4. <i>Des fins de journées laissant un goût amer aux insulaires</i> .....	67
1.2. Un parc de logements dominé par les résidences secondaires .....	67
1.2.1. <i>Des résidences secondaires en constante augmentation</i> .....	67
1.2.2. <i>Qui sont les résidents secondaires ?</i> .....	68
1.2.3. <i>Des résidences secondaires à l'origine de forts impacts sur le milieu                 et la vie insulaire</i> .....	69
1.3. Un nombre important de structures d'accueil .....	73

1.4.	La nécessité d'aménager l'île au tourisme .....	74
1.4.1.	<i>Des aménagements de mise en valeur des sites touristiques</i> .....	74
1.4.2.	<i>Des aménagements pour l'accueil des touristes</i> .....	74
1.4.3.	<i>Des aménagements pour renforcer la sécurité des personnes</i> .....	75
1.4.4.	<i>Des aménagements pour veiller à la salubrité publique</i> .....	75
1.4.5.	<i>Les aménagements : une lourde charge financière pour la commune</i> .....	75
1.5.	Une politique touristique locale discrète .....	76
2.	<u>Les caractéristiques de l'identité insulaire de l'Île-aux-Moines</u> .....	77
2.1.	L'Île-aux-Moines : terre native des îlois, terres d'accueil des îliens .....	77
2.2.	Vivre à l'Île-aux-Moines : la résultante d'un choix.....	78
2.2.1.	<i>Pour les îlois, le choix d'y rester vivre</i> .....	78
2.2.2.	<i>Pour les îliens, le choix de s'y installer</i> .....	79
2.3.	La perception des avantages et des inconvénients de l'insularité : le point d'ancrage de deux identités distinctes .....	80
2.3.1.	<i>Des îlois en phase avec le mode de vie insulaire</i> .....	80
2.3.2.	<i>Des îliens à la recherche d'un cadre de vie privilégié</i> .....	81
2.4.	Îliens et îlois : des rapports semblables vis-à-vis du tourisme.....	83
2.4.1.	<i>Le bien être hors saison</i> .....	83
2.4.2.	<i>La volonté de préserver le cadre de vie</i> .....	84
3.	<u>Des relations complexes liant insulaires, tourisme et touristes</u> .....	85
3.1.	La nécessaire acceptation de l'économie touristique.....	85
3.2.	Un tourisme de masse oppressant.....	86
3.3.	Entre dynamisme offert à l'île et repli des habitants.....	88
3.4.	Insulaires et résidents secondaires : des relations conflictuelles.....	90
3.4.1.	<i>Des résidents secondaires à l'origine des difficultés rencontrées par les insulaires pour se loger</i> .....	90
3.4.2.	<i>Deux populations de résidents secondaires à distinguer</i> .....	91
3.4.3.	<i>Un faible impact des résidents secondaires sur l'économie de l'île</i> .....	92
3.4.4.	<i>Le refus de s'intégrer et de s'adapter aux modes de vie de l'île</i> .....	92
3.4.5.	<i>Leur méconnaissance des besoins de l'île hors saison</i> .....	93
3.4.6.	<i>Un climat conflictuel omniprésent</i> .....	95
3.5.	Le désarroi de la population insulaire face au tourisme .....	97
3.5.1.	<i>Une faible perception du développement touristique et peu de solutions proposées pour accompagner au mieux ce phénomène</i> .....	97
3.5.2.	<i>Entre avantages et inconvénients issus du tourisme : une population hésitante</i> .....	99
4.	<u>Quelque part entre perte et renforcement de l'identité insulaire</u> .....	100
4.1.	D'une perte de l'identité.....	100
4.1.1.	<i>La nostalgie d'une identité révolue</i> .....	101
4.1.2.	<i>Vers une continentalisation de l'identité insulaire</i> .....	102
4.1.3.	<i>Une perte marquée de l'autonomie</i> .....	103
4.2.	A un renforcement de cette dernière face au danger.....	104
4.2.1.	<i>Une revendication de la différence</i> .....	104
4.2.2.	<i>Un nécessaire renforcement communautaire</i> .....	106
	Conclusion.....	110

Table des matières.....	112
Tables des illustrations.....	116
Bibliographie .....	117
<u>ANNEXES</u> .....	122
Annexe n°1 : Les mesures visant à la préservation des espaces naturels.....	123
Annexe n°2 : Situation géographique des îles du Ponant .....	127
Annexe n°3 : Evolution de la fréquentation touristique des îles morbihannaises entre 1995 et 2003 .....	128
Annexe 4 : Tableau récapitulatif de la situation démographique et touristique des îles du Ponant .....	129
Annexe n°5 : Evolution démographique des îles du Ponant depuis le 19 <sup>ème</sup> siècle.....	130
Annexe n°6 : Carte touristique de l'Île-aux-Moines.....	131
Annexe n°7 : Un patrimoine bâti hétéroclite.....	132
Annexe n°8 : Questionnaire à destination des résidents permanents de l'Île-aux-Moines	134

## TABLES DES ILLUSTRATIONS

▪ Localisation du Golfe du Morbihan par rapport à la France.....	47
▪ Localisation de l'Île-aux-Moines au sein du Golfe du Morbihan.....	48
▪ Evolution démographique de l'Île-aux-Moines de 1836 à 2005 .....	49
▪ Structure par âge de la population de l'Île-aux-Moines en 1999 .....	50
▪ Passages aller et retour vers les îles du Ponant en 2004 .....	52
▪ Temps moyen de traversée vers les îles du Ponant .....	55
▪ Part des résidences secondaires par rapport aux résidences principales sur les îles du Ponant en 1999 .....	57
▪ Evolution des résidences secondaires à l'Île-aux-Moines de 1968 à 2005 .....	68
▪ Modification des paysages : la pointe du Trech en 1913 et 2004 .....	70
▪ Proportion de logements vendus plus de 150 000€ par rapport à l'ensemble des logements vendus entre 1995 et 2001 .....	72
▪ Capacité d'accueil théorique en hébergements de tourisme à l'Île-aux-Moines.....	73
▪ Vous avez choisi de vivre dans une île... ..	93
▪ Ressenti des insulaires par rapport au nombre de résidents secondaires inscrits sur les listes électorales.....	95
▪ L'opération touristique qui a eu, selon les insulaires interrogés, le plus d'impact sur leur île.....	97

## BIBLIOGRAPHIE

- ALLAMAN (Martine), « *Les îles du Ponant* », « *Groix, une perle à portée de main* » et « *Des lieux tests de réussite ou d'échec* », *Diagonal*, n°135, janvier-février 1999, pp 24-27.
- Sous la direction de BODIGUEL (Maryvonne), « *Le littoral, entre nature et politique* », éd. l'Harmattan, coll. Environnement, 1997, 233 p.
- BECET (Jean-Marie) et MAINET (Guy), « *Les hommes et l'espace insulaire* », *Norois* n°145, janvier-mars 1990, pp 15-19.
- BENOIST (Jean), « *L'insularité comme dimension du fait social* », Actes du colloque de Bordeaux-Talence, *Iles tropicales : insularité, insularisme, Iles et archipels*, n°8, C.E.G.E.T, 1987, pp 37-43.
- BIORET (Frédéric), BRIGAND (Louis), et LE DEMEZET (Maurice), « *L'environnement, argument de développement d'un tourisme intégré dans les îles bretonnes* », actes du colloque international *Territoire et Sociétés insulaires*, collection recherche et environnement, n°36, Brest, 15-17 novembre 1989, pp 399-406.
- BONNEMAISON (Joël), « *Les lieux nus, approche de l'îlénité océanique* », actes du colloque international *Territoire et Sociétés insulaires*, collection recherche et environnement, n°36, Brest, 15-17 novembre 1989, pp 41-46.
- BONNEMAISON (Joël), « *Vivre dans une île* », *Espace géographique*, n°2, 1990-1991, pp 119-125.
- BONNOT (Yvon), « *Pour une politique globale cohérente littorale en France* », coll. des rapports officiels, éd. La documentation française, 1995, 151 p.
- BRIGAND (Louis), « *Les îles bretonnes. Aspects géographiques de l'insularité* », thèse de 3e cycle, université de Bretagne occidentale, Brest, 1983, 2 tomes, 267 et 111p.
- BRIGAND (Louis), « *Activités traditionnelles et tourisme dans les îles du Ponant* », *Norois* n°121, janvier-mars 1984, pp 63-76.
- BRIGAND (Louis), LE DEMEZET (Maurice) et al. « *Les changements écologiques, économiques et sociologiques dans les îles du Ponant. Le cas de Batz, Ouessant, et Groix, université de Bretagne occidentale* », Institut de géoarchitecture, Brest, 1986, 200 p.

- BRIGAND (Louis), « *Les îles du Ponant* », éd. Palantines, 2002, 479 p.
- BUHOT (Clotilde), « *Analyse du marché foncier et immobilier dans les îles du Ponant (1995-2001)* », in thèse de doctorat de Géographie « Le rôle des différents acteurs du marché foncier dans la production de l'espace insulaire. L'exemple des îles du Ponant », Université de Bretagne Occidentale, février 2004, 18 p.
- BULOT (Jean), « *L'Île-aux-Moines, chronique maritime et sociale d'une île du ponant du XVIIe au XXe siècle* ». Éd. Jean Bulot, 1992, 183 p.
- CASULA (Marina), « *Identité et culture : pour une valorisation interactive* », 2000.
- CHAUSSADE (Jean), « *L'île d'Yeu : un exemple de développement insulaire* », actes du colloque international Territoire et Sociétés insulaires, coll. recherche et environnement, n°36, Brest, 15-17 novembre 1989, pp 107-111.
- CLAPIER-VALLADON (Simone) et POIRIER (Jean), « *Essai sur une problématique de la mythologie et de la psychologie insulaires* », Actes du colloque de Bordeaux-Talence, Iles tropicales : insularité, insularisme, Iles et archipels, n°8, C.E.G.E.T, 1987, pp 45-56.
- CODACCIONI-MEISTERSHEIM (Anne), « *Insularité, insularisme, îléité. Quelques concepts pour l'étude des systèmes insulaires* », Cahier de l'IDIM, 1988, pp 96-120.
- CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE, section mer et littoral, rapporteurs : EUZENES (Pierre) et LE FOLL (François), « *Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne* », juin 2004, 214 p.
- COLLECTIF, « *Insularité(s) ?* », Rencontres interrégionales (1er et 2 octobre 1998) collection Actes, éd. CAUE 17, 56 et 85, 1999, 74 p.
- COLLECTIF, « *Territoires et sociétés insulaires* », colloque international, Brest, 15-17 novembre 1989, Ouessant, 16 novembre 1989, coll. Recherches environnement n°36, 1991, 456 p.
- COLLECTIF, « *Iles tropicales : insularité, insularisme* », Actes du colloque, Bordeaux-Talence, 23-25 octobre 1986, éd. CRET, coll. Iles et archipels n°8, 1987, 499p.
- CUQ (Robert), « *L'îléité ou l'insularité psychique* », Diagonal, n°135, janvier-février 1999, p 23.
- DATAR, « *L'aménagement du littoral* », éd. la documentation française, 1993, 112 p.



- DE GALZAIN (Michel), « *En passant par l'Île-aux-Moines* », éd. Presses de Saint Michel en Priziac, 1970, 89p.
- DOUMENGE (François), « *Quelques contraintes du milieu insulaire* », Actes du colloque de Bordeaux-Talence, *Iles tropicales : insularité, insularisme, Iles et archipels*, n°8, C.E.G.E.T, 1987, pp 9-15.
- DUDON G., « *L'île d'Arz, espace et société* », Institut de Géographie et d'Aménagement Régional, Université de Nantes, 1997, 131 p.
- GERARD (Yann), « *De la construction du paysage littoral breton par les résidents secondaires* », mémoire de DEA de géomorphologie, aménagement et gestion des littoraux, Université de Bretagne Occidentale, 2001, 75 p.
- GUERY (J-L), « *Les îles du littoral français* », éd. Glénat, 1989, 223 p.
- HACHACHE (Nora), « *Quel développement pour les îles* », le Moniteur des travaux publics, août 1997, pp 24-28.
- LE CUNFF (Louis), « *L'Île-aux-Moines, Perle du Golfe du Morbihan* », éd. Jos, 1986, 22 p.
- LES ECHOS, « *La nouvelle image des îles de l'Ouest* », 14 juin 1999, pp 61-64.
- LE TALLEC (René), « *Etude d'un milieu insulaire. L'Île-aux-Moines, le devenir d'une île à vocation touristique* », in Département de Géographie, Université de Bretagne Occidentale, 1987, 162 p.
- LOWENTHAL (David), « *A propos du développement insulaire : besoins, incertitudes, résistances* », Actes du colloque de Bordeaux-Talence, *Iles tropicales : insularité, insularisme, Iles et archipels*, n°8, C.E.G.E.T, 1987, pp 193-207.
- MASSOUD (Zaher), PIBOUBES (Raoul), « *L'atlas du littoral français* », éd. Jean Pierre de Monza, 1994, 331 p.
- MERCIER (Guy), « *Etude de l'insularité* », *Norois* n°145, janvier-mars 1990, pp 9-14.
- MOLES (Abraham A.), « *Nissonologie ou science des îles* », in *L'espace géographique*, octobre/décembre 1982, pp 281-289.

- MUCCHIELLI (Alex), « *L'identité* », coll. Que sais-je ?, éd. Presse universitaire de France, 2002, 127 p.
- PERON (Françoise), « *Ouessant : désertée et oubliée. Convoitée et menacée* », les cahier de l'Iroise, 22ème année, n°3, juillet-septembre 1975, pp 124-130.
- PERON (Françoise), « *Ouessant, un exemple d'aménagement insulaire* », Penn Ar Bed, Vol. 10, n°86, 1976, pp 412-430.
- PERON (Françoise), « *Qu'est ce qu'une population insulaire aujourd'hui? Le cas de Ouessant* », bulletin de l'association de géographie française, paris, 1988, pp 239-255.
- PERON (Françoise), « *Les paradoxes du tourisme dans une île de l'Atlantique* », Cahier de l'I.D.I.M, n°spécial : Tourisme, transport, douane dans les îles, Université de Corse Pascal Paoli, 1988, 21 p.
- PERON (Françoise), « *Spécificité des sociétés insulaires contemporaines, l'exemple des îles françaises de l'Atlantique et de la Manche* », actes du colloque international Territoire et Sociétés insulaires, collection recherche et environnement, n°36, Brest, 15-17 novembre 1989, pp 53-58.
- PERON (Françoise), « *Essai de géographie humaine sur le milieu insulaire. L'exemple d'Ouessant et des petites îles de l'ouest français* », in Département de Géographie. 1990, Université de Paris I - Panthéon – Sorbonne, 493 p.
- PERON (Françoise), « *L'évolution démographique récente des îles du Ponant. L'amorce d'un renouveau insulaire* », Norois n°156, octobre-décembre 1992, pp 439-450.
- PERON (Françoise), « *Des îles et des hommes, l'insularité aujourd'hui* », éd. Ouest-France, 1993, 286 p.
- Sous la direction de PERON (Françoise) et RIEUCAU (Jean), « *La maritimité aujourd'hui* », collection Géographie Cultures, éd. l'Harmattan, 1996, 335 p.
- PINARD (Dominique), « *La politique des Iles du Ponant : développement économique et protection* », actes du colloque international Territoire et Sociétés insulaires, collection recherche et environnement, n°36, Brest, 15-17 novembre 1989, pp 373-375.
- PRADO (Patrick), « *Un siècle de paysage à l'Île-aux-Moines (1900-2004)* », gazette municipale de l'Île-aux-Moines, n°8, décembre 2004, pp 25-28.

- POTTIER (Patrick), et ROBIN (Marc), « *L'Île d'Yeu, un espace convoité : développement et aménagement* », Mappemonde, janvier 1997, pp 18-23.
- RABREAU-COUDE (Hélène), « *L'Île-aux-Moines de 1850 à 1914, histoire et petite histoire d'une société fondée sur la mer* », mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Rennes II, 1997, 133p.
- RENARD (Jean), « *Le tourisme : agent conflictuel de l'utilisation de l'espace littoral en France* », Norois n°121, janvier-mars 1984, pp 45-61.
- SAEZ (Jean-Pierre) (sous la direction de), « *Identités, cultures et territoires* », Desclée de Brouwer, 1995, 267 p.
- SAUVION (Emmanuelle), « *L'application de la loi littoral aux petites îles côtières* », mémoire de DEA, Université de Nantes, 1999, 136 p.
- SINGELIN (Patrick) et MONNAT (Jean-Yves), « *Gestion des ressources et aménagement des îles* », Norois n°145, janvier-mars 1990, pp 21-23.
- TOUROLLE (Julie), « *La gestion de l'environnement en milieu insulaire. Etude comparative de l'Île-aux-Moines et de l'Île d'Arz* », mémoire de maîtrise de géographie, Université de Caen, 2002, 350 p.
- VELLAS (François) et CAUET (Jean-Michel), « *Le tourisme et les îles* », coll. Sociétés et économiques insulaires, éd. L'Harmattan, 1997, 122 p.
- WACKERMANN (Gabriel), « *Façades maritimes en mutation - une géopolitique socio-économique des littoraux* », éd. Ellipses, 1998, 171 p.
- Spécial « *France sauvage* », 25 îles au large des côtes françaises, revue Grands Reportages, Août 1998, n°199H, pp 10-97.

---

# ANNEXES

---

## ANNEXE N°1 : LES MESURES VISANT A LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS

Le descriptif suivant est tiré d'un enseignement de « droit de l'environnement » dispensé par Monsieur Didier Bouté (maître de conférence et directeur des études à l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, Département Aménagement).

### LES INVENTAIRES

- Les Zones Naturelles à Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique : les ZNIEFF, relevant du Ministère de l'environnement (circulaire n°91-71 du 14/05/1991), correspondent à des inventaires localisés, menés sur une période de 7 ans. Elles ne possèdent aucun caractère réglementaire ne pouvant interdire d'aménager ou d'urbaniser. Il s'agit davantage d'un outil permettant d'apprécier la qualité écologique d'un site et d'améliorer la prise en compte de tels sites dans les décisions publiques ou privées. Les ZNIEFF de type 1 correspondent à des zones de petites superficies et se caractérisent par un intérêt biologique remarquable, tandis que les ZNIEFF de type 2 couvrent de plus grandes superficies et présentent des potentialités moins évidentes. Au niveau local, c'est la DIREN qui a en charge son organisation et son financement.
- L'inventaire CORINE-biotope : il identifie les espaces naturels et les menaces qui peuvent peser sur eux. Son objectif est d'établir une base de données des biotopes à l'échelle européenne.
- Les Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux : les ZICO n'ont là encore qu'une valeur juridique peu contraignante. Cet inventaire a pour objectif de localiser les habitats des oiseaux protégés et de signaler les menaces qui pèsent sur eux. La délimitation de telles zones s'appuie sur des inventaires préliminaires afin de répondre aux exigences de la Directive Oiseaux (directive européenne n°79/409 du 25/04/1979).

- Les sites Natura 2000 : la création de tels sites doit contribuer à la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore à l'échelle européenne. Ces sites se divisent en deux catégories : les zones de protection spéciale et les zones de protection communautaire. Les sites Natura 2000 sont soumis à une protection réglementaire devant être mise en œuvre par chaque Etat.
- Les zones humides d'importance internationale : il s'agit d'une convention (convention Ramsar du 2 février 1971) visant à enrayer les disparitions de zones humides et de favoriser la conservation de leurs écosystèmes.

#### LA GESTION DES ESPACES NATURELS

- Les parcs nationaux : il s'agit d'une procédure lourde permettant une gestion suivie de l'espace naturel concerné, grâce à des agents de terrain chargés du contrôle du respect du règlement du parc. Pour les communes incluses dans le périmètre du parc national, celui-ci implique des servitudes d'utilité publique obligatoirement inscrites dans le document d'urbanisme réglementaire qui implique pratiquement l'inconstructibilité de l'espace concerné.
- Les Parcs Naturels Régionaux : les PNR sont mis en place suite à un accord entre les régions et les communes qui se formalise sous la forme d'une charte. Les PNR ont pour objectifs de protéger le patrimoine naturel et culturel, mais également de contribuer au développement économique et social du territoire concerné. La protection réglementaire est faible dans la mesure où elle n'entraîne pas de servitudes d'utilité publique dans les documents d'urbanisme.
- Les réserves naturelles : elles peuvent être biologiques, domaniales, forestières, de chasse ou de pêche. Il s'agit d'un classement réalisé à l'initiative de l'Etat (par le biais de la DIREN) qui a pour objectif d'interdire toutes activités susceptibles de nuire au développement de la flore et de la faune ou susceptibles de perturber leur développement. Ce classement s'avère véritablement efficace pour protéger l'environnement.

- Les arrêtés préfectoraux de conservation de biotopes : créés à l'initiative de l'Etat, ils visent à protéger des biotopes nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos ou la survie d'espèces faunistiques ou floristiques à protéger. Il s'agit d'une mesure très efficace puisqu'elle bloque toute action d'aménagement à l'intérieur du périmètre, et entraîne des servitudes pour des activités qui sont en périphérie.
- Les sites protégés : également mis en place sur l'initiative de l'Etat, ils visent à protéger les espaces naturels qui entourent les monuments historiques dans un périmètre de 500 mètres à l'intérieur duquel toute demande d'urbanisme doit faire l'objet d'une étude par les services compétents de l'Etat.

#### LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PAR L'ACQUISITION

- Les acquisitions par l'Office Nationale de la Forêt : il s'agit d'espaces boisés qui vont devenir des forêts domaniales, par le biais d'une acquisition à l'amiable ou par expropriation.
- Les acquisitions du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres : ces acquisitions ont pour objectifs de protéger les rivages marins ou lacustres présentant des intérêts biologiques et paysagers importants de façon à les soustraire à toutes spéculations, en particulier immobilières. Les terrains sont acquis par le biais d'un droit de préemption départemental. La vocation du conservatoire du littoral n'est pas de gérer lui-même les espaces acquis, mais de les soustraire à la bétonisation.
- Les Espaces Naturels Sensibles : les ENS sont constitués par les départements. L'objectif est de protéger ces espaces afin de les ouvrir au public. La gestion peut être confiée à une personne privée.

L'ÎLE-AUX-MOINES, UN TERRITOIRE PROTEGE :

- Les mesures de protection et le cadre réglementaire sur l'Île-aux-Moines :
  - 199 ha en zone Natura 2000,
  - 45 ha de prairies et de landes acquises par le Conservatoire du Littoral,
  - 170 ha en zone de préemption,
  - un arrêté de biotope sur l'un des quatre îlots de l'île (Ile de Creizic),
  - une réserve de chasse et de faune sauvage sur la pointe de Brannec,
  - deux monuments historiques classés (le cromlech de Kergonan et le dolmen de Penhap),
  - un plan d'occupation du sol.
  
- Les mesures de protection et le cadre réglementaire sur le Golfe du Morbihan incluant l'Île-aux-Moines :
  - une ZICO,
  - une ZNIEFF de type II,
  - un site d'intérêt communautaire,
  - une convention Ramsar au titre de zones humides d'importance internationale,
  - une inscription à l'inventaire des sites,
  - une réserve de chasse maritime,
  - une procédure PNR arrivant à son terme,
  - un SMVM.



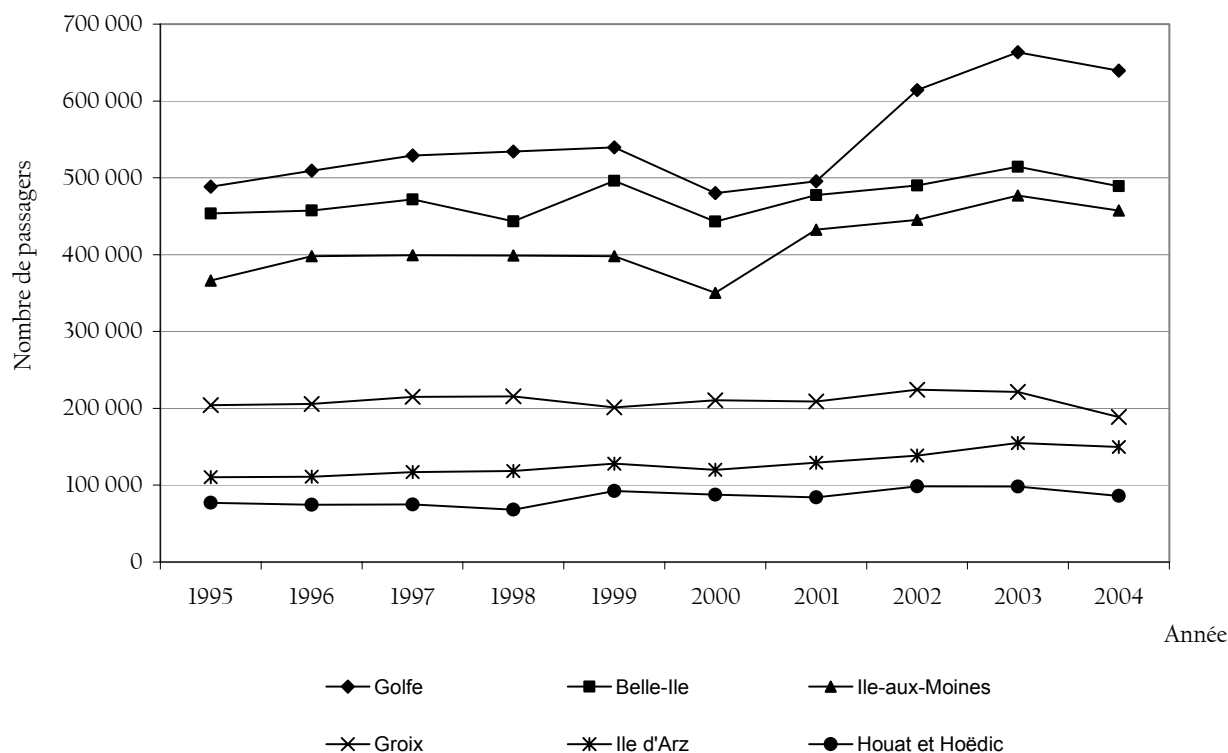
## ANNEXE N°2 : SITUATION GEOGRAPHIQUE DES ILES DU PONANT



Conception et réalisation : I. Peuziat, A.I.P. - Géomer, 1999.

Conception et réalisation : I. Peuziat, A.I.Pb- Géomer, 1999.

ANNEXE N°3 : ÉVOLUTION DE LA FREQUENTATION TOURISTIQUE  
DES ILES MORBIHANNaises ENTRE 1995 ET 2003



Avertissement : « Ces données constituent l'agrégat du nombre de passagers ayant embarqué à destination des îles, soit dans le cadre de traversées régulières, soit au départ de plusieurs points du département. Les données sur le Golfe sont recalculées et ne correspondent pas à la somme des passagers Île-aux-Moines + Île d'Arz, car certaines croisières proposent l'une ou l'autre des escales, soit les deux ».

Source : Compagnies maritimes morbihannaises. Données recueillies et agrégées par l'Observatoire Départemental du Tourisme du Morbihan.

Réalisation graphique : Noémie AYRAULT.

ANNEXE 4 : TABLEAU RECAPITULATIF DE LA SITUATION  
DEMOGRAPHIQUE ET TOURISTIQUE DES ILES DU PONANT

	Superficie en ha	Densité (en hab./km <sup>2</sup> ) en 1999	Population (sans double compte)			Evolution en %	Nombre total de logements en 1999	% de résidences secondaires en 1999	Passages aller et retour	Temps de traversée (en min)
			1990	1999						
Chausey	65	-	-	13	-	-	-	110 000	55	
Bréhat	3 18	1 36	4 61	4 21	-8,7%	7 18	70,3%	350 000	10	
Batz	320	189	746	575	-22,9%	668	56,3%	150 000	15	
Ouessant	1 558	60	1 062	932	-12,2%	876	39,6%	200 000	90	
Molène	60	352	277	264	-4,7%	287	50,9%	40 000	60	
Sein	58	403	348	242	-30,5%	333	48,6%	110 000	60	
Glénan	21	-	-	Fluctuante	-	-	-	30 000	50	
Groix	1 770	154	2 472	2 375	-8,0%	2 004	44,1%	400 000	45	
Belle-Île	8 461	61	4 489	4 735	5,5%	4 959	51,8%	800 000	45	
Houat	288	115	390	335	-14,1%	297	40,1%	80 000	45	
Hoëdic	209	56	140	117	-16,4%	205	64,4%	40 000	90	
Île-aux-Moines	310	191	617	610	-1,1%	928	61,1%	500 000	5	
Arz	269	70	256	231	-9,8%	474	67,9%	165 000	15	
Yeu	2 300	205	4 941	4 788	-3,1%	5 062	55,9%	450 000	60	
Aix	129	156	199	186	-6,5%	430	67,4%	250 000	20	
Total	16 136	-	16 398	15 724	-4,1%	17 241	55,3%	3 675 000	-	

Source: INSEE RGP 1999, A.I.P.

ANNEXE N°5 : EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DES ILES DU PONANT  
DEPUIS LE 19<sup>EME</sup> SIECLE

	Surface de l'île en ha	1801	1836	1872	1911	1936	1962	1982	1990	1999
Sein	58	349	425	650	1 072	1 328	1 094	504	348	242
Molène	96		330	537	653	627	596	330	277	264
Hoëdic	209			<u>354</u>	392	348	205	126	140	117
Houat	288			<u>269</u>	284	355	451	390	390	335
Moines	310		1 709	1 605	1 116	1 029	748	590	617	610
Bréhat	318	1 471	1 483	1 114	1 016	830	700	511	461	421
Arz	329		1 143	1 170	890	678	504	277	256	231
Batz	357		1 092	1 148	1 363	1 172	1 059	744	746	575
Ouessant	1 550	1 510	2 151	2 377	2 953	2 363	1 940	1 221	1 062	932
Groix	1 770		3 034	4 284	5 825	4 506	3 525	2 605	2 472	2 275
Yeu	2 246	2 181	2 409	2 959	4 181	3 905	4 739	4 880	4 941	4 788
Belle-Île	8 563		8 553	10 804	9 344	5 386	4 558	4 191	4 489	4 735
Total	16 094				29 369	22 527	20 119	16 369	16 199	15 525

Source : INSEE

« A noter : les deux nombres soulignés correspondent à la population de 1891 (date à laquelle Houat et Hoëdic sont devenues des communes) ».

Conception et réalisation de F. Péron, in « Des îles et des hommes, l'insularité aujourd'hui », éd. Ouest-France, 1993, p 27.

## ANNEXE N°6 : CARTE TOURISTIQUE DE L'ÎLE-AUX-MOINES



Conception et réalisation : information non renseignée.

Source : Site Internet de l'Île-aux-Moines ([www.ileauxmoines.fr/carte20.php](http://www.ileauxmoines.fr/carte20.php))

## ANNEXE N°7 : UN PATRIMOINE BATI HETEROCLITE

Vers la pointe sud de l'île :



Vers la pointe est de l'île :



Vers la pointe nord de l'île :



Vers la pointe ouest de l'île :



Le village :



A proximité du village :



Vers le port :



Patrimoine historique :



Photos réalisées par Noémie AYRAULT

ANNEXE N°8 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES RESIDENTS  
PERMANENTS DE L'ÎLE-AUX-MOINES

RESIDENCE

- Etes-vous :                            locataire                             propriétaire
- Type de maison :                    héritée                             achetée                     construite
- Type d'architecture :    traditionnelle     semi-traditionnelle     moderne
- Dans quel secteur de l'île vivez-vous ?

PARCOURS RESIDENTIEL

- Si vous n'avez pas toujours vécu à l'île-aux-Moines, décrivez à l'aide du tableau ci-dessous votre parcours résidentiel, puis classez en fonction de vos préférences les communes dans lesquelles vous avez vécu en les numérotant, 1 correspondant à la commune dans laquelle vous avez préféré vivre.  
(Si vous avez vécu dans plus de quatre communes différentes, veuillez décrire au dos de cette feuille la fin de votre parcours résidentiel)

Nom de la commune et numéro de département	1 <sup>ère</sup> commune	2 <sup>ème</sup> commune	3 <sup>ème</sup> commune	4 <sup>ème</sup> commune
Caractérisiez cette commune :	<input type="checkbox"/> Commune rurale <input type="checkbox"/> Petite ville <input type="checkbox"/> Ville moyenne <input type="checkbox"/> Grande ville <input type="checkbox"/> Commune péri-urbaine <input type="checkbox"/> Autre (précisez)	<input type="checkbox"/> Commune rurale <input type="checkbox"/> Petite ville <input type="checkbox"/> Ville moyenne <input type="checkbox"/> Grande ville <input type="checkbox"/> Commune péri-urbaine <input type="checkbox"/> Autre (précisez)	<input type="checkbox"/> Commune rurale <input type="checkbox"/> Petite ville <input type="checkbox"/> Ville moyenne <input type="checkbox"/> Grande ville <input type="checkbox"/> Commune péri-urbaine <input type="checkbox"/> Autre (précisez)	<input type="checkbox"/> Commune rurale <input type="checkbox"/> Petite ville <input type="checkbox"/> Ville moyenne <input type="checkbox"/> Grande ville <input type="checkbox"/> Commune péri-urbaine <input type="checkbox"/> Autre (précisez)
Combien de temps y avez-vous habité ?				
Age d'arrivée et de départ dans cette commune :				
Classez les communes en fonction de vos préférences :				

- Pour quelle(s) raison(s) avez-vous choisi d'emménager à l'île-aux-Moines ?
- Selon vous, l'île-aux-Moines s'apparente davantage à :  une commune rurale  
 une commune périurbaine
- Si vous habitez sur l'île-aux-Moines depuis toujours, depuis combien de générations votre famille est-elle installée sur l'île ?



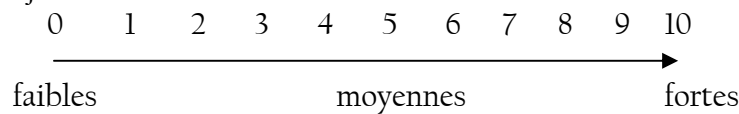
MOBILITE

- Combien de fois prenez vous le bateau pour vous rendre sur le continent ?
  - Tous les jours
  - Au moins toutes les 2 semaines
  - Au moins une fois par semaine
  - Au moins une fois par mois

Si moins que cela, précisez :

TRAVAIL

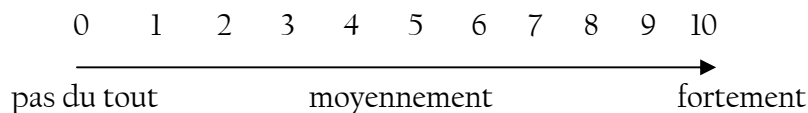
- Le secteur du tourisme représente une grande part des emplois sur l'île. Votre activité professionnelle est-elle en relation avec celui-ci ?  oui  non
- Travaillez-vous sur l'île ?  oui  non  
Pourquoi ce choix ?
- Si vous travaillez sur le continent, combien de temps mettez-vous pour vous rendre sur votre lieu de travail ?
- Sur une échelle de 0 à 10, comment évaluez-vous les contraintes liées à ces déplacements journaliers :

CARACTERISTIQUE DE LA VIE INSULAIRE

- Vous sentez-vous « insulaire » ?  oui  non
- Que signifie pour vous « être insulaire » ? (si vous cochez plusieurs réponses, classez les en les numérotant de 1 à 5, 1 correspondant à la réponse qui vous convient le plus)
- Vivre sur un espace limité
- Appartenir à une communauté solidaire
- Etre en permanence en contact avec la mer
- Suivre des modes de vies traditionnels
- Etre isolé par rapport au continent

Autres (précisez) :

- Aimez-vous votre mode de vie insulaire ?



- Selon vous, quels sont :

Les inconvénients de l'insularité	Les avantages de l'insularité

- En quoi les modes de vie insulaires vous paraissent-ils différents des modes de vie continentaux ?

### L'ÎLE-AUX-MOINES

- Quels mots utiliseriez-vous pour définir l'identité de l'Île-aux-Moines ?
- Quelles sont, selon vous, les qualités de l'Île-aux-Moines par rapport au continent ?

### INSULARITE ET TOURISME

- Que pensez-vous du tourisme sur votre île ?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Ne sais pas
C'est la seule activité rentable de l'île.					
Le nombre de touristes est trop important pendant l'été.					
Le tourisme permet de faire des nouvelles connaissances.					
C'est une activité trop saisonnière.					
Le tourisme redonne de la vie à l'île.					
Le nombre de résidences secondaires devient trop important.					
Le tourisme permet de faire marcher certains secteurs économiques de l'île, et de maintenir des services et des commerces					
Les touristes sont des gens avec qui vous avez peu ou pas de rapports.					

Autres (précisez) :

- A quelle époque ou saison préférez-vous votre île ? Pourquoi ?

- Entretenez-vous des relations avec :

	Oui	Non
Les excursionnistes		
Les vacanciers		
Les résidents secondaires		

Pourquoi ?

- Considérez-vous les résidents secondaires comme des touristes ?  oui  non  
Pourquoi ?

- Quel est votre ressenti par rapport au nombre de résidents secondaires inscrits sur les listes électorales ?

bon  plutôt bon  plutôt mauvais  mauvais  indifférent

Pourquoi ?

- Jugez-vous les impacts du tourisme comme des avantages ou des inconvénients en ce qui concerne les modifications sur :

	Avantages	Inconvénients	Pas d'impact
Les espaces publics			
Les commerces et les services			
Les équipements			
Le dynamisme de l'île			
L'agriculture			
La pêche			
Les paysages			
Le logement			
Le prix du foncier			
L'installation de jeunes ménages			

Autres (précisez) :

- Quelle est l'opération touristique qui a, selon vous, eu le plus d'impact sur votre île ?  
(précisez l'année)

Pourquoi ?

- Comment vivez-vous, de manière générale, les modifications engendrées par le tourisme ?

bien       plutôt bien       plutôt mal       mal       indifférent

- Selon vous, le tourisme engendre des modifications :  
(Cochez les réponses qui vous conviennent, puis classez les modifications en fonction de leur importance, en les numérotant de 1 à 3, 1 correspondant aux modifications les plus importantes selon vous.)

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Ne sais pas	Classement : « les modifications les plus importantes »
Sur l'environnement						
Sur la vie économique						
Sur la vie sociale						

#### IMPACTS SUR LA VIE SOCIALE

- Considérez-vous que le tourisme apporte des changements sur la vie sociale des insulaires ?

oui       non       ne sais pas

Si oui, lesquels ?

- Tentez-vous de résister aux changements ?  oui       non  
Si oui, de quelle manière ?

- Faites-vous partie d'une association ?  oui       non  
Si oui, laquelle ?

- Comment percevez-vous les modifications sur :

	bien	plutôt bien	plutôt mal	mal	ne sais pas
L'environnement					
Le logement					
Le prix du foncier					
L'économie					

Autres (précisez) :

- Quels sont pour vous les avantages et les inconvénients de l'activité touristique sur la vie insulaire ?

Avantages de l'activité touristique	Inconvénients de l'activité touristique

- Selon vous, est-ce que les avantages apportés par le tourisme sur la vie insulaire sont suffisants pour en compenser les inconvénients ?  oui  non
- Est-ce que tous ces changements engendrés par le tourisme pourraient, pour vous, constituer un motif de déménagement sur le continent ?  oui  non

Pourquoi ?

- D'après vous, que serait-il bon de faire en matière de tourisme sur votre île ?

### IDENTITE

- Age :
- Sexe :  Homme  Femme
- Profession :
 

<input type="checkbox"/> Agriculteur	<input type="checkbox"/> Profession libérale
<input type="checkbox"/> Pêcheur, aquaculteur	<input type="checkbox"/> Cadre, profession intellectuelle supérieure
<input type="checkbox"/> Artisan, commerçant, chef d'entreprise	<input type="checkbox"/> Sans emploi
<input type="checkbox"/> Employé	<input type="checkbox"/> Au foyer
<input type="checkbox"/> Ouvrier	<input type="checkbox"/> Etudiant
<input type="checkbox"/> Profession intermédiaire	<input type="checkbox"/> Retraité
<input type="checkbox"/> Autre (précisez) :	